N° 3394

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 octobre 2026.

AVIS

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES
SUR LE PROJET DE LOI **de finances** *pour* **2027** (n° 3210)

TOME V

DÉFENSE

PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES : MARINE

PAR M. YANNICK CHENEVARD
Député

Voir le numéro : **3210**

SOMMAIRE

—

Pages

PREMIERE PARTIE : LES CREDITS, LES RESSOURCES HUMAINES ET LES EQUIPEMENTS DE LA MARINE EN 2026 ET LES PERSPECTIVES POUR 2027 7

I. LES CREDITS DE LA MARINE POUR 2027 : UNE EVOLUTION POSITIVE CONFORME A LA LPM 2024-2030 ACTUALISEE 7

II. LES EQUIPEMENTS 9

A. LES COMMANDES ET LES LIVRAISONS EFFECTUEES EN 2026 ET LES PERSPECTIVES POUR LES ANNEES A VENIR 9

1. Les commandes et les livraisons 9

2. Les points d'attention 10

B. LE MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DES EQUIPEMENTS NAVALS ET AERONAVALS 12

C. LES CREDITS D'INFRASTRUCTURES 14

III. LES RESSOURCES HUMAINES : UN DEFI PERMANENT POUR RENOUVELER LES HOMMES ET MAINTENIR LES COMPETENCES 14

A. LES EFFECTIFS EN 2026 14

B. LES DISPOSITIFS FAVORISANT LE RECRUTEMENT DES JEUNES 15

1. Les préparations militaires marines (PMM) et les préparations militaires supérieures (PMS) 16

2. Le volontariat du service national 17

C. LES REMUNERATIONS 18

D. LA RESERVE OPERATIONNELLE DE LA MARINE 19

E. UNE DUREE DE SERVICE STABLE EN 2026 20

DEUXIEME PARTIE : LA PERMANENCE DE L'ALERTE DU GROUPE AERONAVAL 23

I. LE PORTE-AVIONS ET SON GROUPE AERONAVAL : UN OUTIL DE PUISSANCE INCOMPARABLE 25

A. L'ATOUT QUE REPRESENTE UN PORTE-AVIONS POUR NOTRE MARINE ET, AU-DELA, POUR NOTRE PAYS 25

1. Un atout militaire, diplomatique et politique majeur 25

a. L'atout militaire 25

b. « 100 000 tonnes de diplomatie » 27

2. Des atouts qui persistent malgré l'évolution de la conflictualité 28

B. UN ATOUT BIEN COMPRIS PAR NOS ALLIES ET NOS COMPETITEURS 30

1. Nos alliés 30

2. Nos compétiteurs 31

II. EN RENOUVELANT LE FORMAT D'UN PORTE-AVION UNIQUE POUR LA MARINE, LE PROGRAMME PA-NG INTERDIT TOUTE PERMANENCE DE L'ALERTE DU GAN 32

A. UN PORTE-AVIONS PLUS PUISSANT MAIS TOUJOURS UNIQUE 32

1. Le porte-avions de nouvelle génération 32

a. Le plus grand navire militaire jamais construit en Europe 32

b. Un calendrier contraint 34

2. Les nouvelles infrastructures à Toulon 35

B. LES LIMITES D'UN PORTE-AVIONS UNIQUE PLAIDENT POUR UN FORMAT A DEUX PORTE-AVIONS 37

1. L'impossibilité de déployer le porte-avions pendant les différents arrêts techniques, qui peuvent durer jusqu'à 18 mois 37

2. L'impossibilité d'un déploiement simultané de deux porte-avions 38

3. L'impossibilité de déploiements au long cours 39

III. POUR UNE EVOLUTION DU PROGRAMME PA-NG : DEUXIEME PORTE-AVIONS ET MAITRISE DES CATAPULTES ELECTROMAGNETIQUES 39

A. LA POSSIBILITE DE DOTER LA FRANCE D'UN DEUXIEME PORTE-AVIONS : UNE OPPORTUNITE HISTORIQUE 40

1. Un deuxième porte-avions : les deux possibilités 40

a. La prolongation du Charles de Gaulle 40

b. Un « sistership » du France-Libre 41

2. La permanence de l'alerte n'implique pas forcément un deuxième groupe aérien embarqué ni un deuxième groupe aéronaval 42

B. LA QUESTION DES CATAPULES ELECTROMAGNETIQUES ET DES BRINS D'ARRET A INDUCTION 43

1. Une efficacité opérationnelle très supérieure aux catapultes vapeur et aux brins d'arrêt hydrauliques 43

a. Les limites des systèmes actuels 43

b. Les avantages des EMALS et des AAG 45

2. Une dépendance acceptée qu'il est néanmoins possible de limiter 47

a. Une dépendance acceptée aux technologies américaines 47

b. Les voies possibles pour limiter cette dépendance 48

TRAVAUX DE LA COMMISSION 51

1. Audition de l'amiral Christophe Cluzel, chef d'état-major de la Marine 51

2. Examen des crédits 79

ANNEXE : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES PAR LE RAPPORTEUR POUR AVIS 145

PREMIERE PARTIE :
LES CREDITS, LES RESSOURCES HUMAINES ET LES EQUIPEMENTS DE LA MARINE EN 2026 ET LES PERSPECTIVES POUR 2027

I. LES CREDITS DE LA MARINE POUR 2027 : UNE EVOLUTION POSITIVE CONFORME A LA LPM 2024-2030 ACTUALISEE

Le présent projet de loi de finances pour 2027 se traduit par une augmentation de 6,5 milliards d'euros des crédits consacrés à la mission « Défense » par rapport à la LFI 2026. En effet, à l'augmentation de 3,2 milliards d'euros déjà prévue en 2026 par la LPM 2024-2030 s'ajoutent 3,3 milliards d'euros de crédits supplémentaires conformément à la loi actualisant la LPM 2024-2030. **Le PLF 2027 porte donc les ressources totales de la mission « Défense » à 63,4 milliards d'euros en crédits de paiement, hors pensions civiles et militaires de retraite**.

Pour 2027, les crédits de l'action 3 « Préparation des forces navales » du programme 178 et les crédits de titre 2 inscrits au programme 212 pour les forces navales se répartiront comme suit :

En M€

Prog.	Sous-action	Libellé sous-action	AE PLF 2027	CP PLF 2027
178	SA 03-01	Commandement et activités des forces navales	445,3	425,5
	SA 03-05	Ressources humaines des forces navales	98,8	94,6
	SA 03-07	Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	2 910,3	2 926,7
	SA 03-08	Environnement opérationnel des forces navales	246,0	257,6
	SA 03-11	Infrastructures maritimes	463,7	316,4
	SA 03-12	Numérique opérationnel naval	117,2	105,7
	SA 03-13	Acquisitions d'équipements militaires par subsidiarité - Marine	14,4	14,4
Sous total HT2			**4 295,6**	**4 140,8**
212	SA 56-01	Ressources humaines des forces navales	3 297	3 297
TOTAL			**7 572,6**	**7 417,8**

Ces ressources augmentent de 4,8 % en AE et de 5,1 % en CP par rapport à la LFI 2026, poursuivant la remontée en puissance entamée sous la précédente LPM. C'est ainsi qu'**en 5 ans, les crédits de la Marine ont fortement progressé de 38 % en AE et de 27 % en CP**, avec des évolutions très significatives s'agissant du MCO et des infrastructures maritimes, en lien avec les priorités définies par la LPM 2024-2030 et en rupture avec les années précédentes qui les avaient largement sacrifiées. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des crédits par sous-action :

(En M€)

Programme	Sous-action	Libellé sous-action	PLF 2023		PLF 2027		Évolution	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
178	03-01	**Commandement et activité des forces navales**	452	339	445	425	- 1,5 %	+ 25%
	03-05	**Ressources humaines des forces navales**	68	66	99	95	+ 45%	+ 44%
	03-07	**MCO du matériel des forces navales**	1 737	2 288	2 910	2 927	+ 67%	+ 28%
	03-08	**Environnement opérationnel des forces navales**	124	118	246	258	+ 98%	+ 118%
	03-11	**Infrastructures maritimes**	378	277	464	616	+ 23%	+ 122%
	03-12	**Numérique opérationnel naval**	0	0	117	106	-	-
	03-13	**Acquisitions d'équipements militaires – subsidiarité**	0	0	14	14	-	-
Total P178			**2 760**	**3 088**	**4 096**	**4 140**	**+ 48%**	**+ 34%**
212	56-01	**Ressources humaines des forces navales**	2 733	2 733	3 297	3 297	+ 21%	+ 21%
Total des crédits de la Marine			**5 493**	**5 821**	**7 573**	**7 417**	**+ 38%**	**+ 27%**

Source : PAP

Ces crédits pour l'année 2027, présentés ici globalement, feront l'objet d'une analyse plus détaillée, en particulier le MCO, les infrastructures et les ressources humaines, dans les développements à suivre du présent avis.

Votre rapporteur souligne par ailleurs **la nouveauté de la maquette 2027 du programme 178 qu'est l'apparition d'une nouvelle sous-action relative aux crédits de subsidiarité**, créés à la suite de l'actualisation de la LPM. S'agissant de la Marine nationale, elle se traduit par une sous-action dotée de crédits spécifiques (14,4 millions d'euros) permettant, selon le principe de subsidiarité, l'acquisition agile de capacités opérationnelles disponibles « sur étagère », notamment de petits équipements répondant directement aux besoins militaires des unités, par exemple des bouées ou des petits drones. Même si ces crédits seront à la main des autorités organiques et territoriales de la Marine (mais pas des commandants de base, sauf en Outre-mer), **ils contribueront à simplifier et à accélérer les procédures d'acquisition de ces équipements, pour ce qui relève de la partie budgétaire, tout en favorisant l'expérimentation dans un contexte d'évolution technologique rapide**.

II. LES EQUIPEMENTS

A. LES COMMANDES ET LES LIVRAISONS EFFECTUEES EN 2026 ET LES PERSPECTIVES POUR LES ANNEES A VENIR

1. Les commandes et les livraisons

Les commandes et les livraisons de matériels militaires dans le domaine de la Marine, si **elles relèvent formellement du programme 146**, intéressent néanmoins votre rapporteur qui, dans le présent avis, a l'ambition de présenter une vision globale des enjeux de la Marine.

Alors que, pour le PLF 2026, ces informations avaient été communiquées à votre rapporteur, **elles l'ont été cette année en diffusion restreinte, comme pour le PLF 2025** alors que le rapporteur pour avis du programme 146 les a, lui, obtenues sans cette contrainte. Il serait souhaitable que ces changements cessent et que ces informations, essentielles pour l'activité de contrôle de votre rapporteur, soit transmise sans restriction d'usage.

S'agissant des **commandes qui ont été passées en 2026** ou le seront en principe d'ici à la fin de l'année, sont notamment concernées :

– une frégate de défense et d'intervention (FDI), dans une logique de soutien à l'export ;

– un lot de missiles ASTER 15 ;

– un lot de missiles EXOCET MM40 Block 3c.

S'agissant des **livraisons intervenues en 2026** ou devant intervenir avant la fin de l'année, sont notamment concernés :

– un avion de patrouille maritime ATL2 rénové ;

– trois avions de surveillance maritime ;

– un patrouilleur d'Outre-mer ;

– un SNA ;

– 1 lot de missiles ASTER 15 ;

– 1 lot de missiles ASTER 30 ;

– 1 lot de missiles EXOCET ;

– 1 système de drone aérien pour la marine.

2. Les points d'attention

Déjà évoqué l'année dernière, **l'un des principaux points d'attention de votre rapporteur porte sur la guerre des mines**. Comme c'est désormais acté dans l'actualisation de la LPM, **ce programme de quatre bâtiments de guerre des mines (BGDM) est décalé à fin 2030 pour trois d'entre eux et après 2035 pour le dernier**. Il reprendra le modèle des bâtiments belgo-néerlandais. Toutefois, afin de réduire autant que possible la réduction temporaire de capacité pour la Marine et bénéficier à plein de l'effet de série, avec les réductions de coûts et de délais qu'il entraîne, il est nécessaire que le contrat soit signé très rapidement, signature que votre rapporteur espère dans les prochains mois. En attendant, face au retrait progressif des vieux chasseurs de mines tripartites, **la Marine a fait le choix de recourir à deux « *gap fillers* », c'est-à-dire des bateaux civils affrétés et transformés pour la guerre des mines**, notamment par leur capacité à mettre en œuvre des drones.

Le deuxième point d'attention porte sur le remplacement des avions de patrouille maritime ATL2. Ceux-ci, mis en service au début des années quatre-vingt-dix, sont en cours de rénovation afin de poursuivre leurs missions jusqu'en 2040, date à laquelle la totalité de la flotte aura été renouvelée. En 2024, c'est Airbus et sa version militarisée de l'A321XLR qui ont été choisis par le gouvernement, pour une livraison à partir de 2034.

Toutefois, **le lancement en réalisation de ce programme, prévu fin 2026, semble compromis en raison de son coût jugé trop élevé**. Selon les informations communiquées à votre rapporteur, malgré le succès de l'étude de levée de risques sur le plan technique, les négociations commerciales auraient achoppé (mais ne sont pas interrompues) en raison des exigences financières d'Airbus, conséquence probable de ses déboires sur l'A400M, lesquelles ont considérablement rehaussé le coût du programme. Dans le PAP annexé au PLF 2026, celui-ci était évalué à 2,768 milliards d'euros **; il a été réévalué à 4,574 milliards d'euros dans le PAP annexé au présent PLF**, soit une augmentation de 65 %.

Il n'en reste pas moins que retarder ainsi le lancement en réalisation, c'est prendre le risque que l'instabilité décisionnelle, liée aux élections, ne repousse la décision au-delà, voire abaisse ce programme dans la liste des priorités, retardant le remplacement d'une capacité essentielle, notamment pour la dissuasion. Or, s'il est vrai que les ATL2 ont été portés au standard 6, cette évolution concerne le seul système de combat. **Les cellules et les moteurs des avions sont, eux, inchangés, et leur vieillissement pèse fortement sur leur disponibilité autant que sur les coûts de MCO (voir *infra*)**.

Le troisième point d'attention porte sur les bateaux-école. L'attention de votre rapporteur a été attirée sur ces derniers lors de son déplacement à Brest. Mis en service au début des années quatre-vingt, les huit bâtiments de type *Jaguar* assurent la formation des marins ayant une spécialité de conduite nautique. Censés durer vingt-cinq ans, ils ont été rénovés et remotorisés entre 2011 et 2012 afin de

pouvoir rester en service une quinzaine d'années supplémentaires. **Faute de budget pour les remplacer, il a été décidé de reculer à nouveau leur retrait, prévu entre 2027 et 2028, jusqu'au 2030**. À cette date, si les moteurs peuvent encore tenir, les coques auront quasiment cinquante ans et les bateaux ne sont évidemment plus adaptés aux standards de vie actuels.

Par ailleurs, **la Marine nationale a aussi décidé, pour les mêmes raisons budgétaires, de prolonger jusqu'à 2030 ses deux bâtiments d'instruction à la navigation (BIN)**. La *Glycine* et *l'Églantine*, opérationnelle depuis 1992, sont destinées à la formation des officiers et officiers-mariniers chefs de quart. Ces deux bâtiments seront toutefois renforcés par la transformation de deux bâtiments remorqueurs de sonar de type *Antarès* en BIN, portant à quatre le nombre de ces derniers stationnés à Brest, du moins pendant quelques années.

Il ne s'agit en effet que de solutions temporaires. **Les BE et les BIN doivent impérativement être remplacés dans le cadre du programme des bâtiments-écoles de nouvelle génération (BE-NG)**, qui prévoit la construction de douze nouvelles unités, soit identiques, soit en deux versions relativement proches (BE et BIN). L'effet de série serait ainsi intéressant, les chantiers en capacité de les réaliser sont connus et moyennant quelques modifications comme l'adaptation aux technologies et normes d'habitabilité modernes ils pourraient être rapidement construits. Interrogée sur ce programme, la Marine a confirmé qu'il faisait partie des programmes décalés au-delà de 2030 lors de l'A2PM, évoquant la possibilité d'innover pour remplacer les BE, par exemple par l'affrètement de navires civils.

Enfin, **dernier point d'attention : les reports de charge**. Ceux-ci ont fortement diminué par rapport à 2025 et s'élèvent, s'agissant des programmes navals, à **510 millions d'euros** en 2026, la moitié de cette somme concernant le programme FDI et rénovation à mi-vie des FDA. Conformément à la pratique de la DGA de préserver les PME et les ETI, **ils sont principalement concentrés sur les grands groupes, à commencer par Naval Group et Thales**.

Toutefois, ces reports de charge ont eu certaines conséquences qu'on peut qualifier d'ubuesque, comme votre rapporteur l'a appris lors de son déplacement à Concarneau. Faute d'avoir été payé dans les temps, les chantiers navals Piriou, constructeurs notamment des patrouilleurs hauturiers (PH), n'ont pu payer leurs propres fournisseurs dans les délais légaux et, par conséquent, ont fait l'objet de plaintes suivies d'un contrôle de la DGCCRF pour non-respect des délais de paiement. **Non seulement l'État ne paie pas ce qu'il doit dans le délai imparti mais ce même État sanctionne financièrement ceux qu'il n'a pas payés et qui se retrouvent, par sa faute, dans l'incapacité de respecter les délais de paiement.**

B. LE MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE DES EQUIPEMENTS NAVALS ET AERONAVALS

L'opération stratégique EPM (entretien programmé des matériels) regroupe les crédits destinés aux opérations d'entretien des matériels de la force d'action navale, de l'aéronautique navale, des forces sous-marines et des fusiliers-marins et commandos, excluant toutefois la dissuasion (ce qui explique le léger décalage avec les crédits de la sous-action 03-07). **Pour 2027, ces crédits seront en légère progression à 2,791 milliards d'euros en AE et 2,361 milliards d'euros en CP**.

(en M€)

Description	Crédits 2027			
	AE	variation	CP	variation
Démantèlement milieu naval	15,8	+7,5 %	7,17	- 2,9 %
EPM flotte navale	1 054,90	- 43,9 %	1 137,17	- 4,8 %
EPM munitions navales	121,60	+ 78%	125,60	- 12,6 %
EPM matériel terrestre	21,86	+ 14,8%	21,00	+ 9,8%
Démantèlement milieu aérien	1,40	- 5 5 %	1,07	- 4,9 %
EPM flotte de l'aéronautique navale	1 580	+ 116,5%	1 069,97	+ 17,7%
Total	**2 791,86**	**+ 2,5%**	**2 361,86**	**+ 3,8%**

Source : PAP 2027 et PAP 2026

Cette légère progression, qu'il faut néanmoins saluer car elle illustre l'attention constamment portée à l'entretien des matériels, masque néanmoins des évolutions considérables dans les différentes sous-catégories :

– **la baisse de 43,9 % en 2027 des AE de l'EPM flotte navale** est liée au cycle des marchés d'entretien. Les principaux contrats pluriannuels de MCO ont en effet été notifiés en 2026, notamment celui relatif au troisième arrêt technique majeur (ATM) du porte-avions *Charles de Gaulle* ainsi que ceux concernant l'entretien des frégates européennes multi-missions (FREMM), des frégates de défense aérienne (FDA), des frégates de défense et d'intervention (FDI) et des frégates légères furtives (FLF). Représentant des volumes financiers moindres, les marchés prévus en 2027 portent notamment sur le premier contrat de MCO des patrouilleurs hauturiers (PH), le renouvellement du MCO des systèmes PAAMS - système de lancement ASTER du porte-avions et des FDA - et celui des porte-hélicoptères amphibies (PHA) ;

– **la hausse de 116,5 % des AE de l'EPM flotte de l'aéronautique navale** est liée au renouvellement du contrat pluriannuel de MCO de la flotte AVSIMAR et du contrat d'entretien des cellules du NH90 ;

– **la hausse de 17,7 % des CP de l'EPM flotte de l'aéronautique navale** vise à couvrir l'inflation ainsi que l'augmentation du coût du MCO des flottes vieillissantes, en particulier celle de l'ATL2.

S'agissant de la disponibilité des différents matériels, si les informations précises relatives à cette dernière ne peuvent être rendues publiques, les réponses au questionnaire 2027 contiennent cependant plusieurs informations relatives à l'aéronautique navale dont votre rapporteur peut faire état :

– **depuis 2021, la disponibilité de la composante « Chasse » s'est redressée grâce à la montée en puissance du marché de soutien verticalisé RAVEL**. Tout en restant à un haut niveau, la disponibilité restera néanmoins sous tension, compte tenu du chantier de la mise au standard F4 et du vieillissement de la flotte ;

– **la disponibilité des hélicoptères a légèrement baissé et reste encore affectée par le fort taux d'immobilisation de la flotte NH90 Caïman**. Malgré un plan d'action qui a permis de redresser, dans une certaine mesure, le taux de disponibilité, les résultats restent fragiles compte tenu de la persistance de tensions logistiques, notamment sur les équipements livrés par Fokker ;

– enfin, s'agissant des avions de guet aérien, de patrouille et de surveillance maritime, la disponibilité stagne en raison d'aléas techniques subis par les flottes d'ATL2 et FALCON 50M, imputables à la **corrosion et au vieillissement des cellules et à des chantiers capacitaires entraînant des immobilisations prolongées**. Toutefois, la poursuite de la montée en puissance des marchés verticalisés, la fin des chantiers de modification TRITON des Falcon 50, combinée aux plans d'action en cours, ont permis de maintenir la disponibilité en 2025 et les premiers effets positifs sont attendus à compter de fin 2026-début 2027.

C. LES CREDITS D'INFRASTRUCTURES

Le montant des crédits pour les infrastructures maritimes se présente comme suit dans le PLF 2027 :

(en millions d'euros)

Description	Prévisions de crédit 2027			
	AE	variation	CP	variation
OS infra	185,6	+70,2 %	133,1	- 4,2 %
OS dissuasion – entretien des infrastructures de dissuasion	278,0	+ 22,5%	183,3	- 5,7 %
Total	**463,6**	**+ 42,8%**	**316,4**	**- 5,1 %**

Source : Pap 2027

Les autorisations d'engagements pour les infrastructures augmentent fortement, en particulier ceux de l'OS infra, consacrés aux infrastructures dites « technico-opérationnelles » de la Marine : + 70,2 %. Cette augmentation s'explique principalement par le lancement de nouvelles tranches des projets de mise à hauteur et rénovation des réseaux électriques des bases navales de Toulon et Brest, en particulier des travaux de rénovation des pôles électriques de Laninon (à Brest) et de Milhaud (à Toulon). En revanche, **les CP enregistrent une légère baisse, liée au rythme de progression des différents chantiers**, notamment la réfection des quais Milhaud à Toulon ainsi que des travaux nécessaires à l'ATM3 du *Charles de Gaulle* en zone Vauban.

III. LES RESSOURCES HUMAINES : UN DEFI PERMANENT POUR RENOUVELER LES HOMMES ET MAINTENIR LES COMPETENCES

A. LES EFFECTIFS EN 2026

La notion d'effectifs de la Marine nationale (MN) sous-tend deux réalités :

– les postes sous la responsabilité du CEMM : 34 712 ETP au 31 décembre 2025 (31 714 militaires et 2 902 civils) ;

– l'ensemble des marins dont l'emploi est plus large que la Marine en elle-même. Ainsi, les marins gérés par la direction du personnel de la Marine sont au nombre de 38 107 ETP3 - au 31 décembre 2025, dont 34 561 employés au sein du ministère des Armées.

En 2026 comme les années précédentes, la Marine a pu satisfaire à son objectif de recrutement de 4 300 personnes, hors apprentis et volontaires du service national et ce, malgré une baisse importante du budget dédié à la stratégie de marketing de recrutement et de communication de la Marine, passé de 10 millions en 2025 à 8 millions d'euros en 2026.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'effectif des marins par catégorie et statut :

Catégorie	Statut	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévi.)
officiers	carrière	3 354	3 353	3 359	3 377	3 429	3 499	3 561
	contrat	1 680	1 771	1 834	1 928	2 013	2 061	2 092
TOTAL OFF		**5 034**	**5 124**	**5 193**	**5 305**	**5 442**	**5 515**	**5 653**
officiers mariniers	carrière	9 724	9 459	8 976	8 602	8 488	8 350	9 167
	contrat	15 517	15 773	15 991	15 982	16 133	16 360	15 607
TOTAL OM		**25 241**	**25 232**	**24 967**	**24 584**	**24 621**	**24 710**	**24 774**
quartiers maitres et matelots	carrière	-	-	-	-	-	-	-
	contrat	8 407	8 494	8 338	8 126	7 747	7 658	7 706
TOTAL QMM		**8 407**	**8 494**	**8 338**	**8 126**	**7 747**	**7 658**	**7 706**
volontaires	carrière	-	-	-	-	-	-	-
	contrat	162	152	190	295	263	218	175
TOTAL VOL		**162**	**152**	**190**	**295**	**263**	**218**	**175**
TOTAL GÉRÉS		**38 844**	**39 002**	**38 688**	**38 310**	**38 073**[6]	**38 107**	**38 308**[7]

Source : réponse au questionnaire budgétaire

En 2027, l'augmentation des effectifs sera concentrée sur :

– la poursuite de l'effort entrepris dans les domaines de la dissuasion avec les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de 3e génération et de la force aéronavale nucléaire, des capacités majeures d'armée (dont le porte-avions de nouvelle génération *France Libre*) de la maîtrise des fonds marins et de la cohésion nationale ;

– l'accompagnement de l'arrivée de nouvelles capacités (patrouilleur hauturier, frégate de défense et d'intervention, sous-marins nucléaires d'attaque de type *Suffren*, hélicoptères *Guépard*) ;

– la montée en puissance dans le domaine du numérique, du cyber et des drones (tous milieux).

À nouveau, **votre rapporteur déplore la rigidité du schéma d'emploi qui empêche la Marine d'anticiper les recrutements** en profitant de la conjoncture favorable actuelle, avec le risque que les futurs recrutements soient plus difficiles et/ou de moins bonne qualité.

B. LES DISPOSITIFS FAVORISANT LE RECRUTEMENT DES JEUNES

Lors des auditions, un « choc RH » a été annoncé à partir de 2030, dans un contexte de baisse continue de la natalité en France : 644 000 naissances en 2025, contre 786 000 en 2007. Face à cette perspective, votre rapporteur s'est intéressé à deux dispositifs visant à favoriser l'engagement des jeunes en général et dans la Marine en particulier. Le premier, les préparations militaires, devait disparaître il y a quelques années, mais la Marine avait judicieusement souhaité les maintenir. Le second, plus récent, est le volontariat du service national.

1. Les préparations militaires marines (PMM) et les préparations militaires supérieures (PMS)

Parce qu'elles permettent, chaque année, à des milliers de jeunes de découvrir le milieu maritime, les missions de la Marine et la vie militaire**, les PMM sont l'une des premières portes d'entrée dans la Marine nationale et un important vecteur d'engagement**, tant dans la carrière que dans la réserve opérationnelle. Depuis 2020, la tendance est clairement à la hausse, les PMM rencontrant un vif succès, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Année	Candidats inscrits	Admis	Taux de remplissage
Préparation militaire Marine (PMM)	2020	inconnu	2 348	71 %
	2021	inconnu	2 648	inconnu
	2022	inconnu	2 787	82 %
	2023	inconnu	3 146	91 %
	2024	inconnu	3 223	88 %
	2025	4 742	3 161	87 %

Source : réponse au questionnaire budgétaire

S'agissant des PMS, celles-ci offrent chaque année à de nombreux jeunes l'opportunité de découvrir l'univers militaire et maritime, tout en se préparant à d'éventuelles carrières dans la Marine. Elles se déclinent en plusieurs filières :

– la PMS-Maistrance a accueilli 88 stagiaires en 2025, avec un taux de remplissage proche de 100 % ;

– la PMS-Marine marchande (mise en place à l'issue de la mission gouvernementale sur la réévaluation du dispositif de flotte stratégique [(1)] de votre rapporteur), avec 35 admis pour 42 places, soit un taux de remplissage de 83 % en 2025 ;

– la PMS-EOR, destinée aux futurs officiers de réserve, attire le plus grand nombre de candidats depuis 2021 avec un taux de remplissage de 100 % chaque année.

Le tableau ci-contre montre l'attractivité des PMS dont les taux de remplissage très élevés sont la preuve de l'intérêt des jeunes pour les carrières maritimes et militaires.

(1) Voir Y. Chenevard, Mission gouvernementale relative à la réévaluation du dispositif de la flotte stratégique rapport remis au gouvernement, 17 juillet 2023, recommandation 4.1, p. 31.

Préparation militaire supérieure (PMS)	Année	Candidats inscrits	Admis	Taux de remplissage
PMS-maistrance (PMS-M)	2020	48	20 : Brest 28 : Toulon	40 % : Brest 93 % : Toulon
	2021	140	50 : Brest 30 : Toulon	100 % : Brest 100 % : Toulon
	2022	105	43 : Brest 24 : Toulon	86 % : Brest 80 % : Toulon
	2023	103	48 : Brest 30 : Toulon	96 % : Brest 100 % : Toulon
	2024	110	50 : Brest 30 : Toulon	100 % : Brest 100 % : Toulon
	2025	108	48 : Brest 40 : Toulon	96 % : Brest 100 % : Toulon
PMS-marine marchande (PMS-MARMAR)	2020	99	40	80 %
	2021	Non réalisée		
	2022	35	20	100 %
	2023	55	24	120 %
	2024	34	24	120 %
	2025	42	35	83 %
PMS-élève officier de réserve (PMS-EOR)	2020	430	inconnu	inconnu
	2021	486	120	100 %
	2022	477	120	100 %
	2023	470	180	100 %
	2024	396	120	100 %
	2025	401	120	100 %

Source : réponse au questionnaire budgétaire

2. Le volontariat du service national

L'article 40 de la loi du 16 août 2026 actualisant la LPM 2024-2030 a créé le volontariat du service national, ouvrant une nouvelle possibilité pour les jeunes Français et Françaises de s'engager pour leur pays en servant dans les armées, pendant dix mois, sur le territoire national.

Comme les autres armées, **la Marine a anticipé l'entrée en vigueur de ce service national afin d'être en mesure d'accueillir les premiers appelés dès la rentrée 2026**. D'après les informations transmises à votre rapporteur, ceux-ci sont actuellement au nombre de 584 pour un objectif de 800 en 2027. Leur âge – 21 ans en moyenne – est plus élevé qu'attendu. Pour 35 %, ils sont sans diplôme. 45 % ont le Bac et 25 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur. Les jeunes filles représentent 25 % des appelés, soit une proportion plus importante que celle des femmes dans la Marine (22 %). **Ils sont affectés principalement sur les bases navales, assurant des missions de protection ou d'administration, ainsi que des tâches plus techniques pour ceux qui ont des compétences particulières** (par exemple au Service logistique de la Marine). Seule une minorité d'entre eux a vocation à embarquer et encore, uniquement dans les eaux territoriales. **La Marine**

espère pourtant un taux de conversion, c'est-à-dire un engagement à l'issue des dix mois du volontariat du service national, de 40 %, soit bien plus que celui observé pour l'ancien service national avant sa suspension.

Votre rapporteur a pu constater à l'occasion d'une cérémonie de remise de leur bonnet « bachis » au PEM Saint-Mandrier-sur-Mer le réel enthousiasme des jeunes appelés et la diversité de leurs origines géographiques, sociales ainsi que de leur niveau scolaire.

Les auditions de votre rapporteur ont permis de mettre en lumière quelques points d'attention s'agissant de la mise en œuvre de ce dispositif :

– contrairement aux autres armées, **la Marine n'a pas réellement de pratique en matière de volontariat du rang et présente l'inconvénient de n'avoir pas de bases réparties sur l'ensemble du territoire**, ce qui peut être un frein pour certains candidats qui souhaitent rester auprès de leurs proches. En revanche elle a pu rapidement mettre en place un programme de formation efficace sur la base de celui dispensé à l'École des matelots tout en le raccourcissant en raison de la durée de la formation initiale des appelés.

– **le volontariat du service national a puisé dans le même vivier de candidats que, notamment, les recrutements de quartiers-maîtres de la flotte** (QMF), équivalents des militaires du rang dans la Marine. Ce dispositif, limité à dix mois, est en effet apparu comme moins contraignant qu'un contrat de deux ans, obligeant la Marine à sur-recruter dans les écoles de maistrance ;

– enfin, le volontariat du service national a obligé la Marine à lui affecter, pour l'encadrement des jeunes, des réservistes mais aussi des militaires d'active, au détriment d'autres tâches. En effet, **si des crédits ont été dégagés, en particulier pour l'hébergement et la solde des appelés, aucun effectif supplémentaire n'a été prévu**. Le dispositif étant limité à 800 jeunes par an en 2027, la charge est absorbable à effectif constant mais sa montée en puissance programmée représente un véritable défi pour la Marine qui, comme les autres armées, devra y consacrer des moyens humains toujours croissants.

C. LES REMUNERATIONS

Depuis le dernier avis sur les crédits de la Marine, la principale nouveauté en matière de rémunération porte sur **la revalorisation de la grille indiciaire des officiers**, entrée en vigueur le 15 décembre 2025, pour un montant de 62,7 millions d'euros en année pleine. Pour rappel, cette revalorisation, issue d'un amendement de votre rapporteur adopté dans le cadre de la LPM 2024-2030, complète celle des sous-officiers, intervenue en 2023 et 2024. **Cette dernière revalorisation permet de valoriser, en les différenciant, le parcours des officiers**. Elle maintient en effet une cohérence et une progressivité entre les grilles dans une logique d'attractivité et d'incitation à la promotion de corps. La grille se répartit ainsi en trois échelles de solde (ES) :

– l'ES1 allant de sous-lieutenant à lieutenant-colonel non breveté ;

– l'ES2 pour les officiers supérieurs brevetés de l'enseignement militaire supérieur de niveau 2 (EMS 2), allant de commandant à colonel ;

– l'ES3 pour les officiers supérieurs brevetés de l'enseignement militaire supérieur 3 et les officiers généraux.

Toutefois, **les armées n'échappent pas, comme de nombreux autres secteurs, au risque de tassement des grilles de rémunération sous l'effet d'un SMIC fortement revalorisé** depuis quelques années en raison de l'inflation, laquelle risque de se poursuivre à l'avenir. Dès lors, les écarts de rémunération entre grades et échelons se réduisent, ce qui est susceptible, à terme, d'atténuer l'incitation à la progression de carrière, ce qui donne encore plus de sens à la revalorisation des grilles indiciaires intervenue depuis 2023.

D. LA RESERVE OPERATIONNELLE DE LA MARINE

La réserve opérationnelle constitue aujourd'hui une ressource indispensable au fonctionnement courant et à l'accomplissement des missions de la Marine, tout en contribuant au lien Armées-Nation. La Marine a ainsi recours à des savoir-faire apportés jusqu'à aujourd'hui par d'anciens marins d'active, mais aussi depuis toujours par des jeunes réservistes, auxquels sont confiées des tâches adaptées à leur diplôme et à la formation dispensée par la Marine. **Cette réserve est utilisée dans les domaines des opérations, de la protection du territoire national et opérations intérieures et extérieures, du soutien et des compléments opérationnels, du recrutement et rayonnement et du soutien général**.

La réserve opérationnelle de la Marine est structurée en flottilles, unités commandées et majoritairement constituées de réservistes favorisant l'intégration des nouveaux réservistes aux côtés de personnels plus expérimentés, tout en offrant un cadre d'emploi cohérent, pérenne et adapté aux besoins opérationnels de la Marine. Ces unités répondent aux besoins opérationnels des forces et des commandements maritimes et contribuent à la génération de forces de circonstance. En complément, une partie des réservistes est directement affectée dans les états-majors afin de renforcer les structures de commandement.

Trois types de flottilles permettent ainsi l'emploi de la réserve opérationnelle :

– **les flottilles de réserve maritime (FRM)** regroupent les marins de réserve rattachés à un commandement maritime, une force maritime ou l'une de leurs unités subordonnées. Elles ont également vocation à accueillir les personnels de la réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) et à préparer leur emploi en cas de rappel partiel ou massif. Elles contribuent en outre à la constitution des Centres de rappel des réservistes (CRR) ;

– **les flottilles de réserve spécialisées (FRS)**, à vocation nationale, rassemblent les spécialistes indispensables aux soutiens spécifiques de la Marine, notamment dans les domaines industriels en lien avec la réserve industrielle de défense (RID), du numérique, du juridique, de la logistique opérationnelle, de la formation ou encore de la cybersécurité ;

– **les flottilles de réserve côtières (FRC)** assurent, sur chaque façade maritime, le commandement organique des escouades de réserve côtières (ERC), unités tactiques polyvalentes déployées sur l'ensemble du littoral. Elles renforcent le dispositif de défense maritime du territoire (DMT) et de sauvegarde maritime grâce à des missions de surveillance, d'observation et de patrouille, tout en apportant des capacités supplémentaires en cas de crise.

Le tableau ci-dessous retrace depuis 2019 l'évolution, par catégorie de grades, des réservistes de la Marine :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 T2 (1)	2025 T2	2026 T2 Au 30/06/26
Officiers	1791	1668	1648	1573	1849	1996	2148	2321
Officiers mariniers	3053	2773	2647	2509	2803	2977	3246	3417
Quartiers-maîtres et matelots	1408	936	806	620	757	1016	1203	1312
Total	6252	5377	5101	4702	5409	5989	6597	7050

Effectifs au 31 décembre de chaque année avec GMAR (source RSU).
(1) : Effectifs impactant le T2 : ne sont désormais plus comptabilisés les effectifs remboursés à la marine (ex. bataillon des marins pompiers de Marseille).

Après un point bas atteint en 2022, à 4 702 réservistes, on observe une forte progression de leur nombre, qui a atteint **7 050 au 30 juin 2026. Cette augmentation se fait sans réduction du nombre de jour d'activité** puisque celui-ci est passé de 36,5 jours en 2025 à 39 jours en 2026.

Le coût a logiquement également augmenté, comme le montre le tableau ci-dessous :

LFI 2023	LFI 2024	LFI 2025	LFI 2026	LFI 2027
27,3	29,7	33,3	39	41,3

Source : réponse au questionnaire budgétaire

E. UNE DUREE DE SERVICE STABLE EN 2026

Votre rapporteur a, comme chaque année, demandé à la Marine d'actualiser les données relatives aux années de service des marins, lesquelles sont retracées dans le tableau suivant :

	OFFICIERS [1]		OFFICIERS MARINIERS		QMM [2]
	De carrière	Sous contrat	De carrière	Sous contrat	Sous contrat
2015	31	11	25	12	4
2016	31	14	26	13	5
2017	30	13	26	12	5
2018	31	14	26	13	5
2019	32	12	26	13	5
2020	30	13	26	12	5
2021	30	11	25	12	4
2022	32	12	25	12	4
2023	32	12	25	14	5
2024	30	13,5	25	11	3
2025	32	13,8	26	10	3
2026 [3]	31,9	15,8	25,5	10,5	3

[1] Volontaires aux armées (VOA) et administrateurs des affaires maritimes (AFFMAR) exclus.
[2] QMM : quartiers-maîtres et matelots. Volontaires (VLT) exclus.
[3] Chiffres à relativiser, pris sur les 6 premiers mois de l'année 2026.

Sur l'ensemble de la période étudiée, **ces indicateurs montrent une relative stabilité de la durée des services chez les marins de carrière, sauf pour les officiers sous contrat**, même si l'augmentation pour 2026 – calculée sur le premier semestre – devra être confirmée au deuxième pour être significative.

Cette stabilité est à mettre au crédit des différentes mesures prises ces dernières années, à la fois sur les rémunérations (NPRM, revalorisation indiciaire…) mais aussi sur les conditions de vie des marins : double équipage, Plan famille, prime de lien au service (PLS)… **Elle pourrait toutefois être menacée par la suractivité de la Marine qui, année après année, dépasse son contrat opérationnel**, alors même qu'elle dispose de navires et d'équipages en nombre suffisant. Certes, les missions sont accomplies et le moral des marins reste élevé, nourri par la fierté de servir et de voir concrètement les résultats de leur engagement, mais sur le long terme, la fatigue pèse, et sur les marins, et sur leur famille. La Marine est cependant consciente des attentes et s'attache à y répondre, notamment dans le cadre de l'ambition « Fidélisation 360° ».

.

DEUXIEME PARTIE : LA PERMANENCE DE L'ALERTE DU GROUPE AERONAVAL

En 2026, la Marine française a, une nouvelle fois, démontré la remarquable disponibilité de ses bâtiments de combat, fruit de l'engagement constant des équipages, des soutiens et des industriels à qui les dernières LPM ont donné les moyens nécessaires à leurs missions. C'est cette disponibilité à plus de 80 %, qui permet à la Marine d'agir immédiatement pour défendre les intérêts de la France, où qu'ils soient dans le monde, et qui la place parmi les toutes premières marines du monde.

Pourtant, **cette disponibilité, pour exceptionnelle qu'elle soit, se heurte à une limite physique : le nombre de bateaux**. En effet, la Marine ne peut déployer que les unités dont elle dispose. Or, comme votre rapporteur l'a souligné dans son avis sur le PLF 2025, ce n'est pas quinze frégates de premier rang – en réalité dix car les FLF n'en sont pas réellement – dont notre Marine aurait besoin pour remplir son contrat opérationnel mais dix-huit. Un taux élevé de disponibilité permet de pallier l'insuffisance de ce format mais entraîne une suractivité de la Marine qui n'est pas tenable à terme.

Toutefois, le fait de disposer de quinze frégates de premier rang, de six SNA ou encore de trois PHA permet une souplesse qui n'est pas possible pour le bateau dont la Marine ne possède qu'un seul exemplaire : le porte-avions *Charles de Gaulle*.

Ce porte-avions unique, qui a succédé aux deux porte-avions *Foch* et *Clémenceau* dont la France a disposé jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, symbolise la puissance navale de notre pays et son rang parmi les grandes nations maritimes. Un porte-avions constitue en effet un instrument de puissance incomparable, tant militaire que diplomatique. Il permet d'assurer une projection de forces loin et longtemps, en toute indépendance, de participer à l'appréciation autonome de situation tout en offrant des capacités de commandement et de direction des opérations, dans le cadre d'une opération purement nationale ou en coalition. Il participe également à la dissuasion nucléaire, au travers de la Force aéronavale nucléaire (FANU), deuxième composante mise en œuvre par la Marine, avec la composante océanique stratégique.

Il est aussi un formidable agrégateur de navires de marines étrangères pour son escorte, très heureuses de monter en compétences grâce à ces missions exigeantes, riches d'enseignements et de coopérations.

Toutefois, parce que le *Charles de Gaulle* est unique, la Marine est tributaire de sa disponibilité ; même si celle-ci et déjà excellente, **elle est contrainte par les nécessaires arrêts techniques qui privent notre pays d'une capacité essentielle**, y compris en termes de dissuasion, aujourd'hui et plus encore demain, à mesure que notre environnement de sécurité va continuer à se dégrader.

Les conséquences négatives de ce porte-avions unique, que le présent avis analysera de manière approfondie, ont conduit votre rapporteur à **analyser la possibilité, pour la France, de lui redonner la capacité dont il disposait auparavant, avec un deuxième porte-avions** permettant une permanence de l'alerte du groupe aéronaval.

De plus, parce qu'un porte-avions est un instrument de souveraineté, **votre rapporteur s'est penché sur la question des catapultes électromagnétiques et des brins d'arrêt** qui équiperont le futur porte-avions *France Libre*, matériels que notre pays a fait le choix d'acquérir auprès des États-Unis. Alors que les crises se succèdent, qu'une guerre de haute intensité impliquant la France n'est plus à exclure et que l'allié américain pourrait nous faire défaut, n'est-il pas nécessaire de réfléchir aux moyens de réduire cette dépendance, y compris par le développement d'une filière souveraine ?

Avec le retour des empires et leur choc presque inévitable, l'avenir s'assombrit et notre pays devra faire des choix. Les obstacles sont nombreux, en particulier financiers, mais, comme l'a souligné à juste titre Henry Ford, « *lorsque tout semble aller contre vous, souvenez-vous que les avions décollent toujours face au vent, pas avec lui* ».

I. LE PORTE-AVIONS ET SON GROUPE AERONAVAL : UN OUTIL DE PUISSANCE INCOMPARABLE

A. L'ATOUT QUE REPRESENTE UN PORTE-AVIONS POUR NOTRE MARINE ET, AU-DELA, POUR NOTRE PAYS

1. Un atout militaire, diplomatique et politique majeur

a. L'atout militaire

Avant toute chose, il convient de rappeler qu'un porte-avions comme le *Charles de Gaulle* est au cœur de ce qu'on appelle un groupe aéronaval (GAN). **Il n'est en effet jamais déployé sans une puissante escorte** composée d'un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA), d'une ou de plusieurs frégates de défense anti-aérienne (FDA) et multi-missions (FREMM), d'un bâtiment ravitailleur de forces (BRF) et d'un ATL2. Il emporte en outre un groupe aérien embarqué (GAé) composé de *Rafales Marine*, d'avions de guet aérien E-2C *Hawkeye*, ainsi que d'hélicoptères *Dauphin* et *Caïman Marine*. Cette escorte assure non seulement la protection du porte-avions mais lui permet également d'assurer, fort de ses atouts, ses différentes missions.

Les atouts du porte-avions *Charles de Gaulle* et de son GAN méritent en effet eux aussi d'être rappelés :

– **L'endurance** : premier porte-avions français doté de la propulsion nucléaire, **le *Charles de Gaulle* est en mesure d'être déployé loin et longtemps** indépendamment de toute contrainte de ravitaillement qui pèse sur les bateaux ne disposant pas de ce type de propulsion. En 2026, la mission *Lafayette* a conduit le GAN à être déployé près de six mois, (le porte-avions nucléaire américain *USS Abraham Lincoln* a quant à lui était déployé, cette même année, plus de dix mois alors que les États-Unis disposent de 11 porte-avions, ce qui interroge). Ayant la capacité à durer sur un théâtre d'opérations, **il permet de maintenir une pression militaire (et diplomatique) forte pendant de longues périodes** ;

– **La flexibilité** : le porte-avions est une base aérienne dont on ne connait pas les coordonnées GPS. Sans empreinte au sol, profitant de la liberté juridique de la haute mer, **le porte-avions peut voir ses missions réorientées avec un faible préavis** ; ce fut le cas au déclenchement en 2026, qui a vu le *Charles de Gaulle*, en quitter l'Atlantique pour l'océan Indien et la mer d'Arabie à la suite du déclenchement de la guerre en Iran. Par ailleurs, **les systèmes d'armes, matériels et équipements du GAN** – artillerie navale (missile de croisière naval notamment), chasse embarquée, hélicoptères de combat – lui permettent de **s'adapter à des situations de conflit multiforme ;**

– **L'autonomie** : la liberté des mers permet un déploiement de forces sans entraves et une **capacité d'intervention totale**, une telle manœuvre ne nécessitant

par ailleurs aucun accord diplomatique préalable comme peut l'exiger le déploiement de forces terrestres ou même aériennes qui ne bénéficieraient pas de la base aérienne mobile que constitue le porte-avions.

Ces atouts lui permettent d'accomplir plusieurs missions qui, toutes, mettent en évidence sa contribution essentielle à l'autonomie stratégique de notre pays.

La première est la projection de puissance. Le porte-avions est l'instrument de projection de puissance par excellence et le *Charles de Gaulle* offre la capacité de projeter très rapidement des forces à des distances importantes de la métropole, contribuant à la supériorité aérienne indispensable aux opérations maritimes comme aux opérations terrestres, le cas échéant dans un territoire non-contrôlé, mettant en échec les stratégies de déni d'accès. La mobilité géographique du porte-avions est en outre un avantage démultiplicateur pour l'arme aérienne embarquée, permettant à celle-ci un positionnement au plus près des zones d'opérations, sans besoin de recourir à des infrastructures terrestres et, par conséquent, être soumis au bon vouloir de pays tiers pour l'utilisation de ses bases. **Le porte-avions est donc un outil essentiel et toujours actuel pour faire basculer le rapport de force dans la durée et, par conséquent, un élément majeur de supériorité opérationnelle**.

Le deuxième est la maîtrise des espaces aéromaritimes. Faut-il encore le rappeler mais 90 % du commerce international de biens, incluant les hydrocarbures et autres matières premières stratégiques, transitent par la mer et, plus précisément, par certains goulots d'étranglement – canaux, détroits… convoités de ce fait par toutes les grandes puissances maritimes et exposés aux actions des pirates et autres terroristes [(1)]. **Le GAN peut ainsi être utilisé pour sécuriser les voies maritimes dont dépendent l'Europe et la France, notamment en Méditerranée et en océan Indien, prévenir par son effet dissuasif toute tentative de déni d'accès et, ainsi, garantir la liberté de la haute mer** qui est l'un des principes que défend notre pays. Ces dernières années et encore aujourd'hui, l'actualité n'a cessé de montrer les menaces qui pèsent sur celle-ci, depuis la Chine et sa volonté d'appropriation de la mer de Chine méridionale jusqu'au détroit d'Ormuz et de Bab-El-Mandeb, pris en otage par l'Iran et les Houthis, sans oublier le contentieux autour de Chypre et la volonté de la Turquie de faire main basse sur les gisements de gaz détectés au large de l'île.

La troisième mission est la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire. Le porte-avions *Charles de Gaulle* contribue à la dissuasion nucléaire en emportant la force aéronavale nucléaire (FANU). Organiquement rattachée à la Marine, celle-ci est composée de *Rafale Marine* équipés du missile ASMP-A et fait partie de la composante aéroportée de notre dissuasion. Contrairement à la composante océanique de cette dernière, mise en œuvre par la Force océanique

(1) Y. Chenevard, avis budgétaire n° 527, partie thématique : « les détroits dans l'océan Indien, passages stratégiques et vulnérables. ».

stratégique (FOST) au travers des sous-marins lanceurs d'engins, mais aussi aux Forces aériennes stratégiques, mises en œuvre par l'armée de l'Air et de l'Espace, il n'y a pas de permanence de la FANU, puisqu'il n'y a pas de permanence d'alerte du groupe aéronaval. Par rapport aux deux autres composantes de la dissuasion nucléaire, **la FANU représente donc un mode d'action supplémentaire à la disposition du président de la République** qui contribue, en diversifiant plus encore le spectre des signalements stratégiques, à la crédibilité de la force de dissuasion française.

Enfin, la quatrième mission du GAN est le renseignement, permettant à notre pays d'avoir une appréciation autonome des situations. C'est l'une des fonctions essentielles du GAN qui bénéficie notamment des capacités dans ce domaine des 42 *Rafale Marine*, des trois avions *Hawkeye* et des hélicoptères de la Marine nationale mais aussi des SNA ou encore des drones mis en œuvre par les FREMM. L'ensemble de ces renseignements sont analysés au sein du porte-avions par **le centre de renseignement de la force navale (CRFN)** pour créer l'image la plus fidèle du théâtre d'opérations.

b. « 100 000 tonnes de diplomatie »

Le groupe aéronaval est un instrument politique et diplomatique autant qu'un outil militaire puisque son déploiement produit en tant que tel, sans même l'usage de ses armes, des effets puissants. Le déploiement du GAN n'est en effet pas une décision anodine, d'autant plus qu'il peut toujours – sans que cela soit certain, emporter l'arme nucléaire. **Il s'agit d'un acte politique et diplomatique fort qui symbolise, de manière physique, l'action diplomatique de la France et lui confère une place privilégiée au sein des coalitions internationales, permettant dès lors à notre pays de peser dans la gestion des crises**. Comme l'a dit en son temps le Secrétaire d'État américain Henry Kissinger, « *un porte-avions, c'est 100 000 tonnes de diplomatie* ».

Les récents engagements du *Charles de Gaulle* répondent tous à l'ambition diplomatique de la France autant qu'ils révèlent toute la flexibilité du GAN :

– **mission Clémenceau (2022)** : initialement axé sur la Méditerranée et le Levant, ce déploiement a été réorienté en urgence à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine, pour sécuriser le flanc Est de l'Europe, symbolisant la solidarité entre la France et ses alliés ;

– **mission Akila (2024)** : pour la première fois, le GAN a été placé sous le contrôle opérationnel de l'OTAN pendant quinze jours, affirmant ainsi l'engagement de la France au sein de l'OTAN face à la Russie ;

– **mission Clémenceau (2025)** : déployé en Indopacifique, le GAN est allé défendre pendant cinq mois, jusqu'en mer de Chine méridionale, la liberté de circulation en haute mer contre les différentes stratégies de déni d'accès, conduite tant la par la Chine que par les Houthis ;

– **mission Lafayette (2026)** : parti initialement en janvier pour l'Atlantique et l'exercice interalliés *Orion*, le GAN a été redéployé en urgence en Méditerranée orientale à la suite de l'escalade militaire impliquant l'Iran au Proche-Orient puis, au plus près de la crise, au large de la péninsule arabique.

Enfin, il convient de souligner que **le porte-avions est un formidable catalyseur de volonté politique, avec une réelle capacité d'entraînement de nos alliés, ainsi qu'un outil puissant de renforcement de l'interopérabilité entre la Marine nationale et les marines alliées et amies**. Principal outil de coopération « haut du spectre » entre les marines française, américaine et britannique, le GAN permet également d'agréger les partenaires européens lors d'entraînements et de missions sur tous les océans du globe.

En conclusion, **le porte-avions, au sein du GAN, est un outil stratégique sans équivalent au service d'une volonté politique pour peser dans les crises, où qu'elles éclatent dans le monde et quelle que soit leur forme**.

2. Des atouts qui persistent malgré l'évolution de la conflictualité

Malgré ces atouts évidents, **le porte-avions n'a pourtant jamais cessé d'être critiqué**, les critiques s'amplifiant naturellement lorsque la question se pose du renouvellement de cette capacité. Lorsque ce dernier coïncide en plus avec une transformation de la conflictualité, comme c'est le cas aujourd'hui, elles ne font alors particulièrement virulentes. Les débats entourant le lancement du programme PA-ng sont, à ce titre, particulièrement éloquents.

La première critique concerne le coût. C'est un fait, un porte-avions coûte cher. **Le *Charles de Gaulle* a coûté 3,1 milliards d'euros** (en valeur 2003) auquel il faut ajouter le coût des flottilles de *Rafale Marine*, lesquels sont systématiquement plus chers que leur version terrestre [(1)]. Son fonctionnement courant entraîne également un coût récurrent d'environ 100 millions d'euros par an, sans compter les arrêts techniques et autres maintenances lourdes, qui peuvent dépasser le milliard d'euros pour un ATM. **Quant au PA-ng, son coût est évalué aujourd'hui à plus de 12 milliards d'euros**, auquel s'ajoute celui des futurs avions. Il s'étale sur plusieurs lois de programmation militaire soit au moins dix ans.

Ce coût élevé n'est toutefois un problème qu'en raison du budget contraint qui est celui de notre pays. Parce qu'il n'est pas possible de financer l'intégralité des besoins, **il oblige la Marine à faire des choix au détriment d'autres capacités** telles que les frégates de premier rang ou les bâtiments de guerre des mines, repoussés par la dernière LPM pour des raisons budgétaires.

Deuxième critique : la vulnérabilité. **Son coût très élevé en fait une cible de choix pour nos ennemis, la destruction d'un porte-avions représentant une victoire aussi coûteuse financièrement et militairement que symbolique**. Ce fait

(1) Les appareils embarqués sont structurellement renforcés, que ce soit au niveau du train d'atterrissage comme de leur structure interne, qui doit supporter le choc des décollages et des appontages.

peut conduire la Marine à tout faire pour le préserver, l'éloignant des zones de combat et limitant ainsi son intérêt opérationnel.

Ces critiques ne sont pas nouvelles mais elles connaissent un nouvel écho aujourd'hui dans notre pays. **La situation budgétaire très difficile qui est la nôtre oblige à s'interroger sur la pertinence d'une dépense aussi élevée** alors que la Marine a de nombreux autres besoins, parfois urgents tels que la lutte contre les mines, qui restent insatisfaits à ce jour faute de financement.

L'interrogation est par ailleurs renforcée par les évolutions récentes de la conflictualité. **La guerre en Ukraine a montré toute l'efficacité des drones** – tant aériens que navals, et des missiles de croisière contre les navires russes, en en coulant de nombreux et obligeant les autres à se réfugier très loin pour échapper à leurs attaques. Les États-Unis ont déployé jusqu'à trois porte-avions et leur escorte dans le golfe Persique afin de faire pression sur l'Iran et tenter de débloquer le détroit d'Ormuz, celui-ci est resté fermé, à la merci des drones et missiles iraniens dans un rapport de force du faible au fort qui a tourné à l'avantage du premier.

Votre rapporteur ne souscrit pas à ces critiques. **S'agissant du coût, il est évidemment élevé mais il est à la mesure des avantages que procure un porte-avions, lequel est irremplaçable par d'autres moyens**. Ainsi, les trois porte-hélicoptères amphibies (PHA) présentent certes des capacités significatives en matière de projection de forces mais ils ne disposent pas d'un groupe aérien embarqué permettant la projection de puissance dans la profondeur, tout en souffrant d'une autonomie très inférieure compte tenu de la nature de leur propulsion et de leurs possibilités d'emport. De même, si le missile de croisière naval (MdCN) embarqué dans les SNA et, à terme, sur les FREMM fournit à la France une capacité de frappe dans la profondeur depuis la mer, sa mise en œuvre ne permettrait pas d'égaler, en intensité comme en variété, la palette d'effets offerte par le porte-avions. Enfin, faut-il le rappeler, seul le porte-avions est en mesure de mettre en œuvre la FANU.

Quant à la vulnérabilité du porte-avions aux missiles et autres drones, il faut rappeler que jusqu'à présent, **aucun d'entre eux n'a jamais été coulé par des tirs de drones ni même de missiles, à la connaissance de votre rapporteur**, plusieurs missiles anti-navires ont été tirés en direction du porte-avions américain *USS Abraham Lincoln* sans que celui-ci soit touché. En réalité, contrairement à une base terrestre ou à tout autre infrastructure fixe, le porte-avions est sans cesse en mouvement, ce qui complique considérablement tout tir de missiles. De plus, **un porte-avions est toujours protégé par le groupe aéronaval** et, en particulier, par des frégates de défense anti-aérienne équipées de missiles sol-air. Enfin, **s'agissant plus spécifiquement du *Charles de Gaulle*, celui-ci dispose de moyens de défense propres** : missiles ASTER 15, missiles de type SADRAL, canons NARWHAL de 20 mm, mitrailleuses de 12,7 mm, systèmes de brouillage et lance-leurres.

Enfin, **plus que n'importe quelle plateforme, le porte-avions exprime le rang d'une nation**. Toutes les grandes puissances maritimes disposent de cette capacité et, d'ailleurs, nombre d'entre elles la renouvellent ou la renforcent (voir *infra*). Sans porte-avions ni groupe aéronaval, la France perdrait une grande partie de sa capacité d'action autonome, immédiate, lointaine et durable. Elle serait contrainte d'intégrer comme simple contributrice des GAN par d'autres nations (une relégation en deuxième division). **Renoncer à la capacité porte-avions, ce serait assumer un déclassement militaire, maritime, et diplomatique et donner un signal de faiblesse dans un contexte de réarmement naval généralisé**.

B. UN ATOUT BIEN COMPRIS PAR NOS ALLIES ET NOS COMPETITEURS

C'est un fait qu'un puissant mouvement de réarmement naval est en cours aujourd'hui le monde, incluant la construction de nombreux porte-avions. Plus que tout autre argument, celle-ci est la preuve de la pertinence de cette capacité qui distingue plus que toute autre entre les marines et témoigne de l'intérêt persistant de disposer d'un tel atout stratégique.

1. Nos alliés

Les États-Unis disposent aujourd'hui d'une flotte de onze porte-avions, la première du monde, composée pour l'essentiel d'unités de la classe *Nimitz*, dont le navire de tête a été conçu dans les années 1960 et mis en service en 1975.

Cette flotte est aujourd'hui en voie de renouvellement et un premier porte-avions de la nouvelle classe *Gerald R. Ford* l'a rejoint en 2017. Porte-avions géant, il mesure 333 mètres de long, pèse plus de 100 000 tonnes (à pleine charge) et est équipé, comme ses prédécesseurs, de deux chaufferies nucléaires pour sa propulsion. Mis en œuvre par 4 600 marins, il peut emporter jusqu'à 90 aéronefs lancés par des catapultes électromagnétiques. Il dispose également d'une technologie de blindage électromagnétique renforcé contre les missiles hypersoniques, les drones et les torpilles lourdes.

Marqué par les retards, les surcoûts et les revirements politiques, notamment en ce qui concerne les catapultes, **le coût total estimé du programme s'élève à environ 120 milliards de dollars** sur l'ensemble de son cycle de développement et de construction.

Le Royaume-Uni dispose quant à lui de deux porte-aéronefs : le *HMS Queen Elisabeth* et le *HMS Prince of Wales*. Contrairement à un porte-avions, ils ne sont pas équipés de catapultes mais d'un tremplin et ne peuvent donc accueillir que des chasseurs de type F-35B à décollage vertical. Longs de 284 mètres pour 65 000 tonnes en charge, ils sont à proportion diesel et mis en œuvre par environ 1 500 marins.

Bien que récents, **ces deux navires ont souffert de nombreux problèmes de disponibilité, sans parler de l'indisponibilité chronique des autres**

composants du GAN britannique. Des pannes récurrentes, des pénuries de personnel ou des opérations de maintenance mal gérées ont considérablement compliqué leurs déploiements opérationnels, empêchant toute permanence à la mer et imposant de longs délais avant tout appareillage.

Autre allié, **l'Italie possède également deux porte-aéronefs** depuis que l'ITS *Trieste* a rejoint, en 2024, l'ITS *Cavour*. Équipés de turbines à gaz et jaugeant respectivement 38 000 et 30 000 tonnes, ils mesurent 245 mètres de long et accueillent 450 marins et une trentaine d'aéronefs, dont des F-35B. **L'Italie, par la voix de son chef d'état-major de la Marine, a par ailleurs publiquement annoncé étudier la construction d'un porte-avions nucléaire à horizon 2040**.

Enfin, **l'Inde dispose depuis 2022 d'un porte-avions** : l'INS *Vikrant*, 45 000 tonnes, propulsé par des turbines à gaz. Construit en Inde, il vient s'ajouter à INS *Vikramaditya*, ancien porte-aéronefs soviétique acquis auprès de la Russie en 2004 (et mis en service en 2013). Face à une flotte chinoise en rapide expansion, **l'Inde a annoncé vouloir se doter d'un troisième porte-avions, à propulsion nucléaire cette fois, au cours des quinze prochaines années**.

2. Nos compétiteurs

Les porte-avions sont au cœur de la stratégie chinoise et l'un de ses instruments privilégiés pour disputer l'hégémonie des États-Unis en mer et espérer reconquérir Taïwan d'ici au centenaire de la République populaire, en 2049.

La marine chinoise croît depuis deux décennies à vitesse accélérée et les porte-avions ne font pas exception. En 2012, la Chine a mis en service le *Liaoning*, ancien croiseur lance-missiles ukrainien racheté en 2000 et restructuré. Fort de l'expérience acquise, la Chine s'est ensuite lancée dans la conception et la construction de son premier porte-aéronefs à propulsion conventionnelle 100 % chinois, le *Shandong*. En 2025, nouveau saut technologique avec la mise en service du *Fujian*, porte-avions de 316 mètres et 80 000 tonnes à propulsion nucléaire et équipé, comme le *Gerald R. Ford*, de catapultes électromagnétiques**. En moins de quinze ans, la Chine s'est donc montrée capable d'acquérir les technologies les plus pointues que sont les chaufferies nucléaires et les catapultes électromagnétiques**, technologies que seuls la France et les États-Unis, pour les premières, et les États-Unis, pour la seconde, maîtrisaient.

Le *Fujian* n'est par ailleurs que le premier d'une série de porte-avions nucléaires en cours de construction. Un quatrième porte-avions, désigné sous le nom de « Type 004 », à propulsion nucléaire et catapultes électromagnétique, est en cours de construction à Dalian depuis 2024. Selon le rapport au Congrès du département de la défense 2025 sur les développements militaires et sécuritaires de la Chine, **cette dernière prévoyait de construire six porte-avions de Type 004 d'ici 2035, portant la taille totale de sa flotte à neuf porte-avions et dépassant ainsi les six navires actuellement déployés dans la flotte américaine du Pacifique**.

Autre compétiteur stratégique bien plus proche de nous, **la Turquie** ne dispose pas de porte-avions à proprement parler mais d'un porte-drones de 231 mètres de long : le TCG *Anadolu*. Toutefois, **dans le cadre du projet MUGEM, est en cours de construction dans les chantiers navals d'Istanbul, le premier porte-aéronefs turc** de 285 mètres de long et 60 000 tonnes. Équipé d'un tremplin et de brins d'arrêt, propulsé par une turbine à gaz, il devrait accueillir jusqu'à 52 aéronefs. Sa mise en service, prévue en 2032, devrait permettre à la Turquie de renforcer ses capacités de projection en Méditerranée, en particulier face à la Grèce qui, elle, ne dispose pas de cette capacité.

Enfin, **la Russie fait exception parmi les grandes puissances en ne disposant plus de porte-avions depuis le retrait du service, après bien des déboires, de l'*Amiral Kouznetnov***. Ce retrait et l'absence de perspective de retrouver cette capacité depuis l'abandon du projet Storm en 2020 sont cohérentes avec l'histoire et la géographie russes. Alors que les États-Unis sont une île-continent et que la Chine dispose d'une très grande façade maritime, la Russie est une puissance continentale qui a très peu d'accès à la mer. Elle doit en revanche protéger plus de 20 000 kilomètres de frontières qu'elle partage avec 14 pays différents et les menaces, historiquement, ont toujours été terrestres. **La Russie a donc toujours privilégié l'armée de Terre sur la Marine et, au sein de cette dernière, les flottes sous-marines sur les flottes de surface**. La flotte russe a pour première mission de protéger ses côtes, ses bases et ses mers intérieures plutôt que projeter la puissance à des milliers de kilomètres. Les sous-marins nucléaires, notamment, assurent la dissuasion stratégique et offrent une capacité de frappe efficace sans nécessiter de porte-avions. La perte de plusieurs accès maritimes, notamment ceux de Tartous en Méditerranée, de Sébastopol en mer Noire, allié à un accès réduit à la mer Baltique, n'offrent plus qu'une seule ouverture maritime maîtrisée à la Russie, dans le port de Mourmansk. Cela réduit donc considérablement ses ambitions maritimes et explique qu'elle n'ait jamais diminué ses efforts budgétaires pour sa force sous-marine même après la chute de l'URSS.

II. EN RENOUVELANT LE FORMAT D'UN PORTE-AVION UNIQUE POUR LA MARINE, LE PROGRAMME PA-NG INTERDIT TOUTE PERMANENCE DE L'ALERTE DU GAN

A. UN PORTE-AVIONS PLUS PUISSANT MAIS TOUJOURS UNIQUE

1. Le porte-avions de nouvelle génération

a. Le plus grand navire militaire jamais construit en Europe

La question du successeur du *Charles de Gaulle*, longuement débattue à partir 2018 et l'annonce du lancement des premières études par le ministre des Armées de l'époque, Mme Florence Parly [(1)], a été définitivement tranchée par le

(1) Une phase d'études de 18 mois, inscrite dans le cadre de la loi de programmation militaire 2019-2025 pour un montant de quarante millions d'euros.

Président de la République en deux temps. Le 8 décembre 2020, à l'occasion d'un déplacement sur le site de Framatome du Creusot, il officialise sa décision de lancer le programme d'un porte-avions de nouvelle génération (PA-ng) et, le 22 décembre 2025, dans son discours aux forces françaises engagées aux Émirats arabes unis, il annonce le lancement en réalisation du PA-ng dont le nom, révélé quelques mois plus tard, sera le *France-Libre*.

Les principales caractéristiques du futur porte-avions sont désormais connues et marque un véritable changement d'échelle par rapport au *Charles de Gaulle*. Le *France-Libre* mesurera en effet 310 mètres de long et pèsera 80 000 tonnes, soit deux fois le poids du *Charles de Gaulle* pour une longueur supérieure de 50 mètres. Comme ce dernier, **la propulsion sera assurée par une nouvelle génération de chaudières nucléaires**, les K22 (pour 220 MW), elles seront deux, pour 440 MW de puissance électrique embarquée correspondant à la consommation moyenne d'une agglomération de 500 000 habitants. Construite par TechnicAtome et dont le développement est assuré par Framatome Défense et l'intégration dans les cuves par Naval Group.

Le choix de la propulsion nucléaire était nécessaire compte tenu du tonnage du PA-ng – près du double de celui du *Charles de Gaulle*, mais également de la volonté de conserver et l'avantage d'une autonomie quasi-illimitée et les compétences hautement spécialisées qu'exige la maîtrise de cette technologie. Comme le souligne en effet la LPM 2024-30, « *le programme PA-ng sera conduit pour garantir la pérennité des compétences « propulsion nucléaire », avec une attention particulière portée à la conception et à la fabrication des nouvelles chaufferies K22* ». Il va en de l'indépendance de notre pays, dont le futur porte-avions sera l'un des fers de lance.

Concrètement, alors que les deux chaufferies K15 du *Charles de Gaulle* fournissent une puissance 150 MW chacune, **les futures K22 développeront une puissance de 220 mégawatts, soit une augmentation de 46 %**, afin de permettre au navire de naviguer à une vitesse de 30 nœuds et de mettre en œuvre deux à trois catapultes électromagnétiques (EMALS) ainsi que des armes à énergie dirigée et des brouilleurs à forte puissance.

En effet, **le *France Libre* sera équipé de catapultes électromagnétiques** (voir *infra*), lesquelles lui permettront de lancer des avions plus lourds mais également, le cas échéant, des drones légers en modulant leur puissance avec une souplesse et une rapidité inaccessibles aux catapultes vapeur équipant actuellement le *Charles de Gaulle*.

Enfin, **le *France Libre* se caractérisera par une amélioration substantielle des conditions de vie à bord**. En effet, les concepteurs du *Charles de Gaulle* avaient donné la priorité à l'armement et l'équipage, malgré les progrès apportés dans le cadre du deuxième ATM, doit composer avec des toilettes et des douches spartiates et en nombre réduit, l'absence de climatisation et le bruit incessant, en particulier dans les cabines situées juste sous le pont d'envol, cabines

qui, pour certaines, comptent jusqu'à 40 « bannettes »…Sur le PA-ng, une attention particulière sera apportée à la qualité du logement, avec en particulier des chambres de quatre à huit personnes qui bénéficieront du savoir-faire des Chantiers de l'Atlantique en matière d'aménagement intérieur. **Loin d'être superflu, ce niveau de confort rehaussé est la condition pour durer à la mer autant que pour fidéliser les jeunes recrues**.

Sur le plan industriel, **un programme d'une telle ampleur implique de très nombreuses entreprises et, par conséquent, une coordination sans faille**. Celle-ci sera faite par la DGA en lien étroit avec les maîtres d'œuvre : Naval Group, les Chantiers de l'Atlantique (CDA) et TechnicAtome. Ce dernier aura la charge de construire les chaufferies nucléaires, lesquelles seront intégrées à Indret dans les enceintes de confinement construites par Naval Group à Cherbourg. Celles-ci seront ensuite acheminées par bateau à Saint-Nazaire où les Chantiers de l'Atlantique, les seuls en France à disposer d'un bassin suffisant grand (450 mètres) construiront la coque du navire. Au-delà de ces grandes entreprises, **ce sont ainsi 800 fournisseurs, dont 600 PME et ETI françaises, qui seront mobilisés, créant en moyenne 8 800 emplois sur la période 2026-2028**.

La Marine, en tant qu'utilisatrice du futur porte-avions, est évidemment impliquée dans sa construction. Une cellule de douze marins – mais trente-trois à terme, dont sept atomiciens, a été créée à Saint-Nazaire afin d'apporter aux industriels l'expertise de la Marine, anticiper les futurs essais et préparer au mieux l'arrivée de l'équipage en 2032.

Le projet annuel de performance du programme 146 annexé au projet de loi de finances pour 2026 chiffre le programme PA-ng, incluant les infrastructures, à **12,22 milliards d'euros**.

b. Un calendrier contraint

Un programme d'une telle ampleur, impliquant autant d'entreprises avec une échéance impérative - 2035 à Toulon - repose sur un **véritable mécanisme d'horlogerie**, c'est-à-dire que l'ensemble des pièces doivent être réalisées dans un ordre précis et s'emboîter selon un calendrier contraint.

C'est le cas, en particulier, des chaufferies nucléaires K22. Celles-ci sont l'élément central du PA-ng, autour duquel celui-ci est concrètement construit, si bien que, plus que tout autre, elles exigent d'être livrées à temps, c'est-à-dire 2032. Or, outre les inévitables problèmes techniques de leur construction, celles-ci sont soumises aux **très strictes normes du monde nucléaire**. Parce que ces chaufferies fonctionnent à l'énergie nucléaire, elle présente un risque pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement qui exige le respect d'un cahier des charges spécifique, précis et contraignant, lequel fera l'objet d'un contrôle rigoureux.

Lors de sa visite aux Chantiers de l'Atlantique, ses dirigeants ont expliqué à votre rapporteur les différentes étapes de la construction du PA-ng. Planifié à partir

de 2029-2030, l'usinage commencera en 2031 après la mise en service de la nouvelle machine nécessaire à des tôles de plus de 30 millimètres d'épaisseur, laquelle prendra à elle seule deux ans. À l'automne 2032, les chaufferies seront livrées et le futur *France-Libre* occupera le grand bassin de 450 mètres pendant vingt mois. Il sera mis à l'eau en 2033 avant un départ vers Toulon en 2035. Une organisation qui ne dispose pas de marges, **un retard dans la livraison des chaufferies pourrait lui faire perdre sa place dans le bassin au profit d'un paquebot que les CDA seront dans l'obligation contractuelle de construire**.

C'est pourquoi **il est nécessaire, pour votre rapporteur, d'anticiper autant que possible les difficultés qui pourraient surgir**, notamment s'agissant du « risque nucléaire ». Les auditions l'ont, sur ce point, rassuré. Le dialogue avec l'Autorité de sûreté nucléaire de défense (ASND), qui est l'autorité administrative chargée du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour les installations et les activités intéressant la défense, associée dès l'avant-projet au développement du PA-ng, se déroule bien, celle-ci comprenant les contraintes opérationnelles et veille à l'équilibre entre la sûreté nucléaire et l'emploi du navire. **Si les exigences de sécurité restent strictement les mêmes et font l'objet d'un contrôle rigoureux, les échanges constants entre l'ASND, la Marine et les industriels impliqués aident à trouver des solutions pragmatiques en écartant le risque de sur-spécifications, sources de surcoûts et de retards**.

2. Les nouvelles infrastructures à Toulon

Naturellement, un porte-avions tel que le *France-Libre* exige des infrastructures à sa mesure, dont la base de Toulon ne dispose pas actuellement. En effet, **le bassin actuellement dévolu au *Charles de Gaulle* n'a pas la taille suffisante pour accueillir le *France Libre***, pas plus qu'aucun autre bassin de la base navale de Toulon, ce qui implique des travaux considérables que votre rapporteur a eu l'occasion d'évoquer lors d'une visite de cette dernière.

Concrètement, les aménagements se présenteront comme suit :

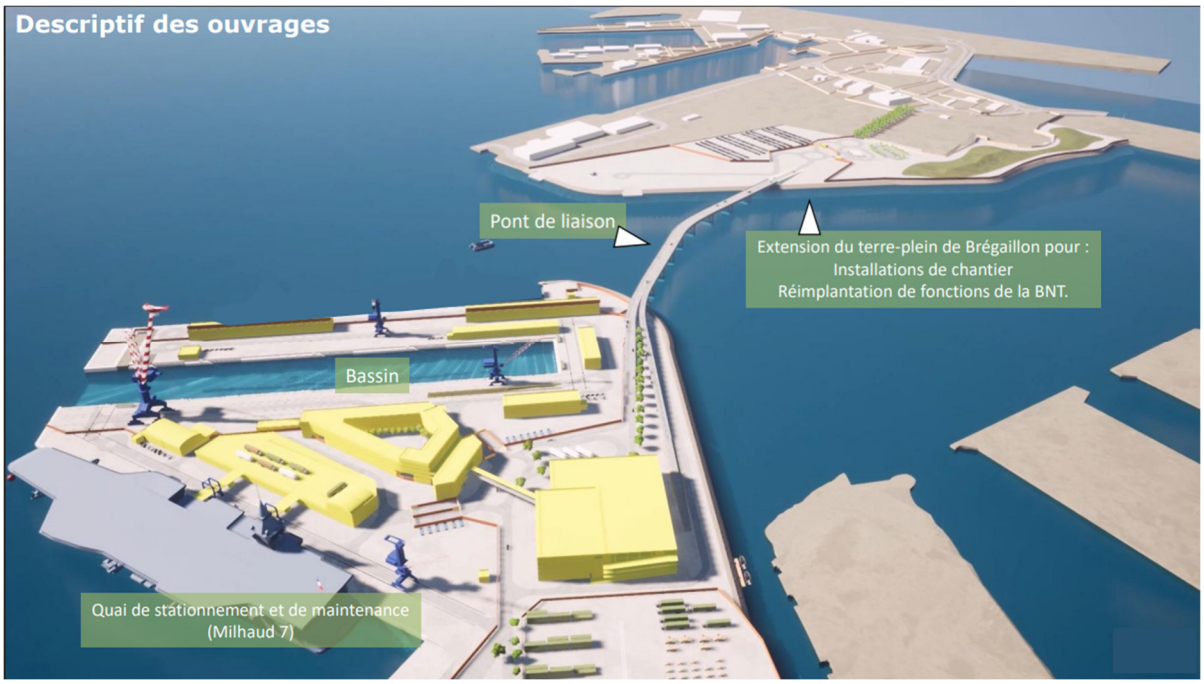

Entre les appontements Milhaud et le port de Brégaillon, **une vaste opération de poldérisation va permettre de créer sur la mer une nouvelle zone industrialo-portuaire (Milhaud 7) avec un bassin de 360 mètres – le premier créé depuis plus d'un siècle dans la base – et de nouveaux quais (votre rapporteur considère que la construction immédiate de deux quais est à privilégier), reliée par un pont de transit**. Le dragage de 1,8 million de mètres cubes sera nécessaire. Une 4e porte d'entrée de la base navale connectera en outre directement cette zone à La Seyne-sur-Mer pour fluidifier les flux. Auparavant, est en construction **une nouvelle centrale électrique à Milhaud 6**, destinée aujourd'hui au *Charles de Gaulle* mais calibrée pour satisfaire les besoins électriques bien plus importants du PA-ng à l'horizon 2035.

L'appel d'offres a été lancé et les offres ont été réceptionnées le 15 septembre dernier. **La notification du marché devrait intervenir d'ici à la fin de l'année, pour un montant qui devrait être supérieur à un milliard d'euros**. Lors de son déplacement dans la base navale, votre rapporteur a été averti du risque de décalage du démarrage des travaux, notamment en raison d'une non-adoption du PLF 2027 dans les délais. **Les marges sont en effet extrêmement réduites pour réaliser l'ensemble des travaux nécessaires d'ici à l'arrivée du PA-ng en 2035**. Or, les infrastructures doivent être achevées lorsque ce dernier quittera Saint-Nazaire car les Chantiers de l'Atlantique ne pourront le garder plus longtemps et bloquer leur activité. Par conséquent, **le calendrier très contraint pèse à la fois sur la construction du PA-ng elle-même mais également sur celle des infrastructures destinées à l'accueillir à Toulon**.

B. LES LIMITES D'UN PORTE-AVIONS UNIQUE PLAIDENT POUR UN FORMAT A DEUX PORTE-AVIONS

Entre 1963 et 1998, soit pendant trente-cinq ans et une grande partie de la Guerre froide, notre pays a disposé de deux porte-avions : le *Clémenceau* et le *Foch*. Au moment de l'admission au service actif du *Charles de Gaulle,* le *Clémenceau* fut désarmé. La décision de la construction d'un « *sistership* » au *Charles de Gaulle* n'ayant jamais été prise, vint le moment de la vente du *Foch* au Brésil. La France ne disposa désormais plus que d'un seul porte-avions. Si cette situation apparaissait acceptable pendant les années de « dividendes de la paix », ce n'est plus le cas aujourd'hui avec le retour des empires, une dégradation rapide de la stabilité internationale et des zones de conflits qui s'additionnent.

Malgré les énormes avantages de la propulsion nucléaire, l'absence de permanence de l'alerte du GAN entraîne trois conséquences opérationnelles majeures, toutes négatives pour la défense des intérêts de la France.

1. L'impossibilité de déployer le porte-avions pendant les différents arrêts techniques, qui peuvent durer jusqu'à 18 mois

La maintenance du *Charles de Gaulle* s'inscrit dans un cycle pluriannuel d'interventions conditionné par le caractère nucléaire de sa propulsion. Il s'articule autour d'une période de 90 mois entre 2 arrêts techniques majeurs (ATM), ponctuée de 6 arrêts techniques intermédiaires (ATI) d'une fréquence annuelle et, à mi-parcours entre deux ATM, d'un passage au bassin dénommé IEI (indisponibilité pour entretien intermédiaire). Si les ATI ne durent que quelques semaines, **les IEI durent 8 mois et les ATM peuvent durer jusqu'à 18 mois, en cale sèche, pour des entretiens et des réparations lourdes telles que le renouvellement du combustible nucléaire**.

Jusqu'à présent, le porte-avions a connu deux ATM – en 2007-2008 (15 mois) et en 2017-2018 (18 mois). Le prochain ATM aura lieu l'année prochaine et durera jusqu'à la toute fin de l'année 2028, le *Charles de Gaulle* n'étant à nouveau opérationnel qu'en mars 2029. Ajoutés aux différents arrêts techniques, ils entraînent une **disponibilité du *Charles de Gaulle* évaluée à 63 %, c'est-à-dire qu'il est indisponible un tiers de son temps**.

Par conséquent, notre pays est privé, un tiers du temps, d'un outil stratégique essentiel lui permettant de peser à la fois sur le plan militaire et diplomatique. Cette indisponibilité tombe d'ailleurs rarement au bon moment, Ainsi, à l'automne 2023, la guerre entre le Hamas et Israël a brusquement fait monter les tensions en Méditerranée orientale. Alors que les États-Unis ont immédiatement envoyé deux porte-avions pour sanctuariser la zone et dissuader une escalade régionale, la France n'a pu déployer que des PHA, le *Charles de Gaulle* étant en IEI à ce moment. De même, alors que la crise avec l'Iran est loin d'être réglée, que le conflit entre Israël et le Hamas se poursuit et que la Russie s'active en Atlantique, **notre porte-avions sera bientôt indisponible pendant plus de**

dix-huit longs mois pendant lesquels nous ne pouvons qu'espérer que rien de grave n'arrive qui rende son absence problématique pour notre pays et la défense de ses intérêts.

Un format à deux porte-avions présenterait dès lors un intérêt majeur. En permettant d'assurer la permanence opérationnelle du GAN, il conférerait à l'autorité politique la possibilité de disposer à tout moment d'une capacité souveraine et autonome de projection de forces et de puissance. C'est d'autant plus nécessaire que la situation internationale est plus tendue que jamais et va très probablement se tendre encore, jusqu'à un éventuel conflit de haute intensité. En réalité, **parce que nous revenons aux conditions géopolitiques de la Guerre froide, il est nécessaire que notre pays retrouve les capacités qui étaient les siennes à cette époque**.

2. L'impossibilité d'un déploiement simultané de deux porte-avions

Lorsque la France disposait de deux porte-avions, la doctrine navale prévoyait d'alterner les périodes d'alerte et d'entretien pour qu'au moins un porte-avions soit toujours disponible, l'idée étant d'assurer une permanence de l'alerte du GAN et non le déploiement simultané de deux porte-avions.

Pourtant, ce fut le cas lorsque des situations particulières ont exigé que la France projette toute sa puissance sur les océans.

– entre 1966 et 1968, dans le cadre de la **Force Alfa**, le *Foch* et le *Clémenceau* ont été déployés ensemble en Polynésie française afin d'assurer la surveillance aérienne et la sécurité des zones d'expérimentations des premiers essais nucléaires français ;

– lors de l'accession à l'**indépendance de la République de Djibouti, en 1977**, la France a déployé ses deux porte-avions simultanément pendant les cérémonies (opération Saphir II), notamment pour affirmer la position diplomatique française et les liens particuliers qu'elle entendait conserver avec son ancienne colonie ;

– en 1991**, l'exercice aéronaval de l'OTAN *Îles d'Or***, organisé au large de Toulon, a réuni simultanément cinq porte-avions et porte-aéronefs : le *Clemenceau*, le *Foch*, l'USS *Forrestal*, ainsi que les porte-aéronefs italien (*Giuseppe Garibaldi*) et espagnol (*Príncipe de Asturias*), simulant une opération de haute intensité en coalition.

Alors que les tensions s'accroissent partout dans le monde, qu'un engagement de haute intensité est possible d'ici quelques années, **ne disposer que d'un seul porte-avions, à condition évidemment qu'il ne soit pas en arrêt pour entretien susceptible de l'empêcher de prendre rapidement la mer, constitue un frein majeur à la défense de nos intérêts**, lesquels peuvent être menacés, simultanément, à plusieurs endroits. Notre pays serait ainsi obligé de faire un choix

et, ne pouvant être partout, sacrifier un intérêt ou se rallier à la position d'un allié présent sur zone. **Disposer de deux porte-avions, c'est être capable de faire face à la multiplicité des crises actuelles sans renoncer à son autonomie de décision**.

3. L'impossibilité de déploiements au long cours

La durée du déploiement du GAN est, malgré la propulsion nucléaire, nécessairement limitée. En effet, l'exemple récent du porte-avions américain *USS Abraham Lincoln* est exemplaire des problèmes, en particulier humains, qu'entraîne une très longue mission. Déployé pendant plus de dix mois sans relève ni escale, en mer de Chine puis en mer d'Oman à la suite du déclenchement de la guerre contre l'Iran, il a rencontré de nombreux et graves problèmes (qui n'ont cependant pas impacté sa capacité opérationnelle) qu'il n'a pas été possible de régler en mer (toilettes et douches hors d'usage en particulier, faute d'eau en volume suffisant) et des pénuries (produits d'hygiène, rations alimentaires…), lesquels ont contribué, avec la fatigue, le stress et l'isolement, à la détresse psychologique des marins, dont huit ont fait des tentatives de suicide.

Aujourd'hui, **le GAN a pu faire des missions de cinq mois, passant très rapidement du grand Nord à la Méditerranée puis en mer Rouge et en océan Indien, notamment lors la mission *Lafayette* qui, elle aussi, l'a conduit au large de l'Iran en 2026**. Toutefois, même si cela s'est déjà produit (mission Saphir I, 11 mois pour le *Clémenceau* ou mission Héraclès, 7 mois pour *le Charles de Gaulle*) il semble difficile, d'après les informations transmises à votre rapporteur, d'envisager des missions plus longues.

En revanche, à l'époque où la France disposait de deux porte-avions, il était possible à notre pays de conduire des opérations sur des durées très longues. Ainsi **l'opération Olifant**, entre 1982 et 1984, a vu le *Foch* et le *Clémenceau* se relayer au large du Liban, assurant une présence aéronavale permanente pour assurer l'évacuation de nos ressortissants, sécuriser la zone maritime et aérienne et soutenir les efforts pour mettre un terme à la guerre civile qui déchirait ce pays.

III. POUR UNE EVOLUTION DU PROGRAMME PA-NG : DEUXIEME PORTE-AVIONS ET MAITRISE DES CATAPULTES ELECTROMAGNETIQUES

Pour votre rapporteur, les limites du porte-avions unique, si elles étaient acceptables tant que l'environnement international était stable, ne le sont plus aujourd'hui que **la guerre est à nos frontières et que la haute mer est devenue, elle aussi, un espace de violence désinhibée où s'affirment et s'opposent les empires** qui piétinent le droit international. Dans ces conditions, il convient de réfléchir à une évolution du programme PA-ng cohérente avec les ambitions de notre pays et les menaces auxquelles il est exposé.

A. LA POSSIBILITE DE DOTER LA FRANCE D'UN DEUXIEME PORTE-AVIONS : UNE OPPORTUNITE HISTORIQUE

1. Un deuxième porte-avions : les deux possibilités

a. La prolongation du Charles de Gaulle

Admis au service actif en 2001, le *Charles de Gaulle* doit normalement être retiré du service actif en 2038, date à laquelle le *France-Libre*, après deux ans d'essais, le remplacera. Par conséquent, **pendant un peu plus de deux ans, entre 2035 et 2038, notre pays disposera de deux porte-avions avec chacun leur équipage**. L'effort en termes de ressources humaines aura donc été réalisé par la Force d'Action Navale (FAN) et la décision de se doter d'un second porte-avions reviendrait en définitive à un enjeu de fidélisation de l'équipage du *Charles de Gaulle* pour le transformer en équipage du PA n° 2 à l'arrivée de ce dernier.

La question de l'équipage étant réglée, malgré la complexité du maintien des compétences sur les deux porte-avions simultanément, une question se pose immédiatement : **ne serait-il pas possible de prolonger, au-delà de 2038, le porte-avions *Charles de Gaulle***, permettant ainsi à notre pays de retrouver, au moins pendant quelques années, la permanence de l'alerte qu'il a perdue il y a quarante ans.

Il est difficile de répondre à cette question aujourd'hui car **sa réponse exige de connaître précisément l'état de l'acier des cuves des chaufferies nucléaires** qui, subissant un flux permanent de neutrons, subit des altérations structurelles irréversibles. **Doivent également être contrôlées les structures du bateau, notamment de ses fonds**, c'est-à-dire la partie la plus basse de la cale, située juste au-dessus de la quille et s'étendant jusqu'à la ligne de flottaison. Celle-ci est en effet particulièrement exposée à l'usure et à la corrosion et son épaisseur devra être contrôlée de manière minutieuse. Comme l'a appris votre rapporteur lors des auditions, **le *Charles de Gaulle*, parce qu'il est unique, a d'ores et déjà tiré plus de coups de catapulte que le *Foch* et parcouru une plus longue distance que le *Clémenceau***.

Le troisième et dernier arrêt technique majeur (ATM) qui débutera en 2027 devrait permettre de mieux connaître l'état du porte-avions, en particulier des chaufferies, les possibilités de le prolonger et le coût d'une telle prolongation, qui impliquera, en effet, un quatrième ATM, notamment pour recharger le cœur des réacteurs nucléaires, dont **le coût est estimé à deux milliards d'euros**. Toutefois, selon les informations de votre rapporteur, **si prolongation il y a, ce ne serait que pour quelques années seulement**. À titre d'exemple, lorsque la décision a été prise de prolonger le SNA *Rubis* au-delà de 2018, en raison du retard du programme Barracuda, la prolongation n'a été que de quatre ans. Cependant, ce qui a été possible pour un sous-marin ne l'est pas forcément pour un porte-avions dont les chaufferies nucléaires sont davantage sollicitées. En tout état de cause, comme le prévoit la LPM 2024-2030 dans son rapport annexé, « *le Gouvernement remettra*

au Parlement une étude sur le coût et la viabilité du maintien en service après 2040 du porte-avions Charles de Gaulle à l'issue de son arrêt technique majeur prévu en 2028 ».

Par conséquent, **le problème de la permanence de l'alerte ne serait pas véritablement réglé par la prolongation du *Charles de Gaulle*, laquelle ne serait qu'une solution très temporaire et particulièrement coûteuse**.

b. Un « sistership » du France-Libre

Pour votre rapporteur, **seule la construction d'un *« sistership »* du *France Libre* est en mesure de permettre à notre pays, de manière pérenne, de disposer d'une permanence de l'alerte du GAN**, c'est-à-dire que notre pays serait en mesure, à tout moment, de le déployer sur un théâtre d'opérations.

Plusieurs questions se posent, auxquelles votre rapporteur s'est efforcé de répondre ou, à tout le moins, d'apporter les éléments à sa disposition.

La première concerne le coût de ce deuxième porte-avions. Logiquement, ce coût devrait être inférieur à celui du France-Libre pour deux raisons : d'une part, l'ensemble des coûts de développement du programme sont aujourd'hui supportés par ce dernier et, d'autre part, l'effet de série entraîne forcément des économies d'échelle dans la construction du deuxième exemplaire, de ses chaufferies et de ses systèmes d'armes par rapport au premier. Pour votre rapporteur, **le coût de ce dernier devrait être d'environ 30 % inférieur à celui du *France Libre* hors infrastructures**. En tout état de cause, cette question devrait être clarifiée d'ici à 2028. En effet, la LPM 2024-2030 prévoit « *des études de coûts qui permettront au Gouvernement de présenter au Parlement, en 2028, une estimation des crédits nécessaires à la conception, à la réalisation, à l'activité et à l'entretien d'un second porte-avions de nouvelle génération ainsi qu'aux infrastructures et aux dépenses de personnel liées à son fonctionnement* ».

La deuxième question est celle des délais. Lors de son déplacement à Saint-Nazaire, votre rapporteur a obtenu confirmation que la construction d'un deuxième porte-avions serait tout à fait possible pour les Chantiers de l'Atlantique. Toutefois, pour profiter à plein de l'effet de série**, il est nécessaire que le *« sistership »* soit construit à la suite du *France-Libre***. Si un paquebot devait s'intercaler, les économies d'échelle seraient forcément moindres. Dès lors, **la décision de construire le deuxième porte-avions devra être prise le plus rapidement possible**, à la fois pour réserver sa place dans le programme de production des CDA mais également pour programmer sans attendre la construction des deux nouvelles chaufferies nucléaires. Toutefois, même si la décision était prise rapidement, **il y aurait un intérêt à attendre 2029 pour lancer la construction, afin que les cycles d'entretien ne se chevauchent pas**, l'ATM de ce « *sistership »* intervenant entre deux ATM du *France Libre*.

Enfin, s'agissant de la troisième et dernière question, relative aux infrastructures, le fait doit être souligné qu'**avoir un deuxième porte-avions**

n'implique pas de disposer d'un deuxième bassin. Quant au deuxième quai, il est en partie prévu dans les travaux de Milhaud 7 puisque le dragage sera réalisé pour, le cas échéant, permettre sa construction dès les travaux initiaux comme l'a précisé votre rapporteur *supra*. Pour votre rapporteur, ce qui est aujourd'hui une possibilité doit devenir une réalité, le coût étant par ailleurs limité à quelques dizaines de millions d'euros. Ce dernier serait évidemment réduit si les travaux étaient faits concomitamment et non postérieurement aux travaux d'aménagement prévus pour le *France Libre*.

2. La permanence de l'alerte n'implique pas forcément un deuxième groupe aérien embarqué ni un deuxième groupe aéronaval

C'est un point qui fait l'objet d'une confusion entretenue par les opposants au porte-avions et plus encore à un deuxième exemplaire : le coût exorbitant que représenterait la constitution d'un deuxième groupe aéronaval, lequel implique en effet une FREMM, une FDA, un SNA, un BRF et des aéronefs embarqués.

Or, votre rapporteur rappelle qu'il y a trois moyens d'utiliser le deuxième porte-avions :

– permanence de l'alerte : un seul porte-avions est « titulaire de l'alerte » (en mer ou disponible à quai), l'autre étant « en complément », prêt à servir en cas d'indisponibilité du premier ou utilisé pour assurer la qualification des pilotes ;

– déploiement au long cours : les deux porte-avions se relaient pour assurer une présence permanente sur un même théâtre ;

– déploiement simultané : les deux porte-avions sont déployés simultanément, sur un même théâtre ou sur deux théâtres différents.

Or**, selon le niveau d'ambition opérationnelle de notre pays s'agissant de son deuxième porte-avions, les exigences en matière d'escorteurs et d'aviation embarquée seront très différentes**, le déploiement simultané sur deux théâtres impliquant par définition, la constitution de deux groupes aéronavals et de deux GAé. En revanche, si notre pays, comme le pense votre rapporteur, privilégiait une permanence de l'alerte, **l'impact capacitaire - et par conséquent le coût – serait relativement limité**, comme l'ont confirmé les différentes auditions qu'il a menées.

– si une partie du GAé pourrait indifféremment passer d'un porte-avions à l'autre (sous réserve des opérations de MCO et de la disponibilité des pilotes), **une flottille supplémentaire de douze *Rafale Marine* et l'acquisition de deux nouveaux *Hawkeyes* pourraient être nécessaires** ;

– de même, **il ne serait pas nécessaire de dupliquer l'escorte**, celle-ci pouvant être assurée au profit du deuxième porte-avions à format constant pour la flotte, à condition toutefois que les FDA bénéficient, comme les FREMM, de la

souplesse permise par le double équipage, lequel permet de dégager des marges de manœuvre opérationnelles à moindre coût.

En outre, s'agissant des escorteurs, il serait toujours possible de faire appel, même si c'est évidemment moins satisfaisant que des moyens nationaux, aux capacités de nos alliés, lesquels sont par ailleurs demandeurs d'intégration dans un groupe aéronaval.

En définitive, **la question du deuxième porte-avions est étroitement liée à celle plus générale du format de la Marine**. Compte tenu de son activité opérationnelle, celui-ci est très clairement insuffisant, comme l'a souligné à la maintes reprises tant votre rapporteur que M. Sébastien Lecornu, ancien ministre des Armées, devenu Premier ministre. **Seul un format à dix-huit frégates** permettrait la réalisation de ses missions dans des conditions compatibles avec le maintien à long terme des capacités des hommes et des matériels. Si la décision était prise de le porter à ce niveau, qui était d'ailleurs celui du Livre blanc de 2008, la question de la soutenabilité opérationnelle de la permanence de l'alerte sera résolue d'elle-même.

En conclusion, votre rapporteur considère que les menaces auxquelles est exposé notre pays, aussi graves que pendant la guerre froide, justifient la commande d'ici à 2029 d'un deuxième porte-avions afin d'assurer une permanence de l'alerte du GAN et non la permanence à la mer qui nécessiterait un troisième porte-avions. **Nécessaire à la défense de notre pays et de ses intérêts dans le monde, ce deuxième porte-avions, *« sistership »* du *France Libre*, consoliderait la première place de la Marine française en Europe**, véritable atout pour notre pays vis-à-vis de partenaires privilégiant, pour nombre d'entre eux, les armées terrestres et les armées aériennes.

B. LA QUESTION DES CATAPULES ELECTROMAGNETIQUES ET DES BRINS D'ARRET A INDUCTION

1. Une efficacité opérationnelle très supérieure aux catapultes vapeur et aux brins d'arrêt hydrauliques

a. Les limites des systèmes actuels

Le *Charles de Gaulle*, comme avant lui le *Foch* et le *Clémenceau*, utilise des catapultes à vapeur pour lancer les avions depuis leur pont, ainsi des brins d'arrêt hydrauliques pour les freiner après leur appontage. Sur le plan technique, la vapeur sous très haute pression produite par les deux chaufferies nucléaires est utilisée par deux cylindres de 75 mètres de long situés sous le pont pour entraîner un piston central qui, relié au sabot qui s'accroche sous l'avion, lui permet d'atteindre la vitesse de 250 km/h en 2 secondes. Quant au brin d'arrêt, fixé à un piston hydraulique également situé sous le pont, il attrape la crosse d'accrochage placé sous l'avion ; entraîné à 250 km/h par l'avion appontant, le piston vient

s’enfoncer dans un cylindre rempli d’huile hydraulique qui, par sa résistance, l’immobilise en seulement 90 mètres.

Cette technologie, éprouvée depuis des décennies, offre les avantages de la fiabilité et d’une relative simplicité de mise en œuvre mais présente également de quatre inconvénients majeurs.

Le premier est un maintien en condition opérationnelle difficile et permanent. En particulier, les cylindres et les pistons subissent des chocs thermiques et des pressions extrêmes ; les câbles sont soumis à des tensions considérables tandis que les brins d’arrêt s’effilochent rapidement. Les fuites de liquide sont fréquentes, salissantes et nécessitent une maintenance constante dans des zones exiguës sous le pont d’envol. **Le contrôle de l’ensemble des systèmes doit être permanent et très minutieux afin d’éviter un dysfonctionnement qui serait dramatique** pour le pilote, le personnel de pont et l’avion. Il serait aussi de nature à compromettre l’accomplissement de toute la mission. À titre d’exemple, début octobre, un avion embarqué à bord du porte-avions américain *USS Eisenhower* a fini sa course dans l’océan après la rupture d’un brin d’arrêt. Quatre marins ont été blessés et le navire a dû rentrer à Norfolk pour un contrôle complet de ses systèmes d’appontage.

Le deuxième inconvénient est l’encombrement. Par définition, la place sur un navire, fût-il un porte-avions, est comptée. Or, **un système de catapulte à vapeur, doublé d’un système de brins d’arrêt hydraulique est très encombrant** : cylindres de 75 mètres, soutes à vapeur et vaste réseau de tuyauteries occupent un volume considérable dans les ponts inférieurs du *Charles de Gaulle*. C’est autant d’espace de vie en moins pour les marins ou/et de stockage pour les munitions, les vivres et tout ce qui est nécessaire à bord.

Le troisième inconvénient est l’impact sur les aéronefs et les pilotes. Lors du catapultage, la libération instantanée de la vapeur crée un profil de poussée difficile à moduler, ce qui augmente la fatigue structurelle et l’usure prématurée de la cellule des avions. Les pistons hydrauliques, quant à eux, opposent une résistance immédiate et massive dès que le crochet de l’avion retient le câble. Cette décélération brutale fatigue énormément la cellule et le train d’atterrissage des appareils, réduisant leur durée de vie opérationnelle, tout en soumettant les pilotes à des chocs répétés.

Enfin, **le quatrième et dernier inconvénient est le manque de souplesse**. Tant les catapultes que les brins d’arrêt gèrent mal les extrêmes. Les premières peinent à propulser des drones légers ou des aéronefs lourds sans risquer des dysfonctionnements ou des surtensions mécaniques. Quant aux deuxièmes, ils ont une inertie mécanique minimale trop élevée. Si un drone de reconnaissance léger tentait de s’y accrocher, la résistance du câble serait si forte qu’elle arracherait le crochet ou briserait le drone au lieu de le freiner en douceur.

b. Les avantages des EMALS et des AAG

Les catapultes électromagnétiques (*ElectroMagnetic Aircraft Launch System* – EMALS) et les brins d'arrêt à induction (*Advanced Arresting Gear* – AAG) ont été développés par l'entreprise américaine General Atomics pour les porte-avions américains de la classe *Gerald R. Ford*. **Ils équiperont également le *France Libre*. Trois rails et trois brins d'arrêt ont en effet été acquis pour un montant d'environ 1,3 milliard d'euros**.

Sur le plan technique, contrairement aux catapultes à vapeur qui accumulent de la pression mécanique, l'EMALS accumule l'électricité fournit par les chaufferies nucléaires dans des volets d'inertie et la transforme, lors du lancement, en une impulsion électrique massive de 60 à 100 mégawatts. Celle-ci n'est toutefois pas injectée directement dans le rail mais dans un système de convertisseurs de puissance à semi-conducteurs qui adapte en temps réel l'intensité du courant, ce qui permet une accélération linéaire et fluide quel que soit le poids de l'aéronef tout au long du rail. Ce dernier, qui mesure environ 90 mètres de long, est tapissé de milliers de bobines magnétiques qui, alimentées de manière séquentielle et ultra-rapide les unes après les autres par les convertisseurs, créent un champ magnétique sur lequel le chariot retenant l'avion « glisse » à une vitesse exponentielle, poussant l'aéronef jusqu'à 300 km/h en 3 secondes.

L'AAG repose quant à lui sur le remplacement des anciens pistons hydrauliques par un système de gestion électromécanique par logiciel. Concrètement, l'avion en phase d'appontage accroche un brin d'arrêt qui est relié sous le pont à des bandes d'acier plates. Entraînées par le brin, ces bandes se déroulent et entraînent la rotation d'un arbre mécanique relié à un absorbeur d'énergie à turbine hydraulique qui absorbe l'énergie cinétique de l'avion en brassant un fluide. Couplé à l'arbre se trouve un moteur à induction électrique réversible piloté en temps réel par un logiciel. Grâce à des capteurs de tension et de vitesse, celui-ci calcule instantanément la résistance à appliquer. Le moteur électrique applique alors un couple précis pour ajuster la tension du câble, garantissant une décélération fluide et constante quel que soit le poids de l'appareil.

Les avantages de ces deux systèmes par rapport aux catapultes électromagnétiques et aux brins d'arrêt hydrauliques sont les suivants, qui recoupent exactement les inconvénients précités de ces derniers.

Le premier avantage est une maintenance plus facile. L'absence dans les EMALS de cylindres à haute pression, de pistons géants, de soupapes complexes et de joints d'étanchéité soumis à la vapeur corrosive supprime de nombreuses sources d'usure propres aux catapultes à vapeur. De même, alors que les brins d'arrêt hydraulique reposent sur des pistons massifs, des valves complexes à régler manuellement et de grandes quantités de fluides sous pression sujets aux fuites, l'AAG réduit l'utilisation de ces composants mécaniques lourds tout en s'ajustant automatiquement par logiciel, éliminant les risques d'erreurs humaines et l'usure mécanique liée aux vannes d'ajustement. La maintenance est également facilitée

par les multiples capteurs qui, à chaque catapultage et appontage, mesurent en temps réel les pressions, les températures, les courants électriques et les forces de tension, permettant une maintenance prédictive. Toutefois, la complexité de l'électronique et des logiciels nécessite l'intervention de spécialistes hautement qualifiés pour résoudre certains bugs complexes, contrastant avec la rusticité des catapultes à vapeur.

Le deuxième est un moindre encombrement. Débarrassés des multiples conduites de vapeur qui courent à travers le *Charles de Gaulle* de la tranche énergie jusqu'aux catapultes, moitié moins lourds, les deux systèmes prennent bien moins de place sous le pont d'envol, tout en nécessitant moins de personnel pour leur maintenance et leur mise en œuvre.

Le troisième avantage découle de la fluidité des catapultages et des appontages gérés par logiciel. Parce que l'accélération comme la décélération sont parfaitement fluides, les pics de contrainte mécanique sur le train d'atterrissage et la structure des avions sont fortement réduits, ce qui augmente la disponibilité opérationnelle et la durée de vie des aéronefs, sans parler d'un impact moindre sur le corps des pilotes.

Enfin, dernier avantage, parce que la poussée électromagnétique permet une maîtrise très fine de la puissance et de l'accélération, contrairement à la vapeur, **elle permet de catapulter des chasseurs lourds armés, bien au-delà de ce que ces dernières autorisent (jusqu'à 40 tonnes) mais aussi, à puissance très réduite, des drones légers**.

Par ailleurs, bien que les EMALS du *France Libre* seront nettement plus longues que celles du *Charles de Gaulle*, grâce au gabarit supérieur du futur porte-avions, **il sera en principe possible d'effectuer simultanément des catapultages et appontages**, puisque la catapulte latérale (tribord) ne déborde pas sur la piste oblique, comme c'est le cas actuellement. En tout état de cause, le duo EMALS / AAG permettra une cadence opérationnelle accrue en raison d'un temps de recharge des accumulateurs d'énergie très rapide (60 secondes) et une reconfiguration logicielle instantanée de l'AAG. Ce dernier peut freiner un drone très léger, puis se reconfigurer immédiatement pour accueillir un chasseur lourd de 40 tonnes.

Enfin, **s'il est vrai que la mise en service des EMALS sur le porte-avions *Gerald R. Ford* a été compliquée, entre pannes fréquentes et fiabilité en deçà des objectifs, ces problèmes appartiennent largement au passé**, même s'ils ont pu justifier la volonté du président Trump de revenir aux catapultes vapeur (voir *infra*). Comme l'a rappelé le chef d'état-major de la Marine lors de son audition par la commission de la défense le 14 octobre dernier, ces catapultes ont **tiré 40 000 coups avec un taux de disponibilité de 98 %.** Par ailleurs, aucune panne de celles-ci n'a été signalée lors du dernier déploiement du porte-avions *Gerald R. Ford*.

2. Une dépendance acceptée qu'il est néanmoins possible de limiter

a. Une dépendance acceptée aux technologies américaines

Comme indiqué *supra*, la France a fait le choix, pour les catapultes et les brins d'arrêt du *France Libre*, de s'appuyer sur les produits développés par l'entreprise américaine General Atomics. Ce choix est d'ailleurs dans la droite ligne de celui fait pour le *Charles de Gaulle* qui, lui aussi, repose sur des technologies américaines, tandis que le *Foch* et le *Clémenceau* utilisaient des catapultes d'origine britannique. **Le programme PA-ng, de ce point de vue, ne change donc rien à une dépendance acceptée depuis les années cinquante**.

Toutefois, **cette dépendance apparaît plus structurante pour les EMALS et les AAG qu'elle ne l'est pour les catapultes à vapeur et les brins d'arrêt hydrauliques**. En effet, ces matériels sont bien plus rustiques, maîtrisés depuis des décennies et, finalement, bien que de conception étrangère, largement appropriés par les marins et les entreprises chargées de leur maintenance. En revanche, avec les EMALS et les AAG, qui sont des produits nouveaux, complexes et de haute technologie, la dépendance change de nature : l'électronique et les logiciels concentrent une partie significative de la valeur et exigent, pour leur maintenance et leur évolution, des compétences très spécialisées qui ne sont pas aisément appropriables par les utilisateurs.

Le choix a pourtant été fait de cette dépendance car notre pays trouve dans ces matériels, achetés « sur étagère », de nombreux avantages :

– développer une filière française de catapultes électromagnétiques pour seulement un porte-avions – contre dix pour le programme américain, aurait coûté extrêmement cher ;

– en s'appuyant sur les EMALS, la France ne supportera qu'une part très limitée des coûts de développement et, surtout, disposera en 2038 d'une technologie mature dont la pleine capacité opérationnelle a été très longue et compliquée à atteindre ;

– refuser les EMALS pour conserver les catapultes vapeur aurait privé la France des avantages de ceux-ci, sans résoudre le problème de la dépendance, notre pays n'ayant jamais développé de filière de catapultes vapeur. Quant à s'appuyer sur une technologie dépassée et délaissée et par nos alliés et par nos compétiteurs, ce ne serait pas forcément un choix judicieux.

Cette dépendance fait néanmoins l'objet de critiques en lien avec la distance prise par les États-Unis vis-à-vis de leurs alliés, aux menaces dont certains, comme le Danemark, ont pu faire l'objet, pointant **le risque que les Américains pourraient, à l'avenir, exercer des pressions sur la France en refusant, par exemple, d'assurer la maintenance des EMALS et des AAG ou la fourniture des pièces détachées**.

Toutefois, votre rapporteur rappelle que **les catapultes et brins d'arrêt du *Charles de Gaulle* sont déjà d'origine américaine, ce qui n'a jamais posé de difficultés**, même pendant la deuxième guerre du Golfe en 2003, lorsque les tensions entre la France et les États-Unis étaient maximales. De plus, comme l'a rappelé l'une des personnalités auditionnées, il ne faut donc pas confondre l'achat d'un équipement reposant sur une technologie que nous pourrions, avec du temps et de l'argent, nous approprier avec, comme c'est le cas pour le F-35, un système d'armes très complexe et intégré, grâce auquel les Américains contrôlent jusqu'à la préparation de mission. Dans le cas des EMALS et des AAG, la France conserve son autonomie opérationnelle, contrairement aux pays qui ont opté pour le F-35.

L'autre risque, alimenté par la récente décision du président Trump sur un retour aux catapultes à vapeur, serait que les Américains abandonnent cette technologie, laissant la France sans solution et dans l'incapacité de maintenir en condition opérationnelle ses catapultes électromagnétiques. Toutefois, votre rapporteur souligne que, pour le moment, aucune décision n'a été prise quant à l'abandon des EMALS. Irait-elle dans ce sens que **les quatre premiers porte-avions de la classe *Gerald R. Ford*, dont trois en cours de construction, resteraient équipés de cette technologie, soit un total de 16 catapultes, auxquelles s'ajouteraient les trois du *France Libre*, soit 19 catapultes. C'est largement suffisant pour assurer la pérennité de cette filière pour les décennies à venir**.

En tout état de cause, le choix a été fait et il est structurant. **Il est difficilement envisageable, aujourd'hui, de changer les catapultes et les brins d'arrêt du *France Libre***, notamment pour revenir à la vapeur. Une telle décision, outre le coût de la rupture du contrat avec General Atomics, obligerait à revoir toute l'architecture du navire et des chaufferies. La décision du président Trump d'abandonner les EMALS pour la vapeur, de ce point de vue, apparaît absurde, remettant en cause le budget, et les délais du programme de porte-avions, pour le plus grand bénéfice du compétiteur chinois.

b. Les voies possibles pour limiter cette dépendance

Bien que le risque de cette dépendance pour notre pays apparaisse limité, il ne peut être totalement exclu, raison pour laquelle votre rapporteur a souhaité éclairer nos possibilités de le maîtriser.

La première possibilité est celle de développer, afin de pallier une éventuelle défaillance du fournisseur américain dictée par des raisons politiques, une filière souveraine de catapultes électromagnétiques. Sur ce point, un amendement de votre rapporteur, adopté dans le rapport annexé à la loi actualisant la LPM 2024-2030, a demandé au gouvernement, « *en vue de la réalisation du porte-avions France libre, une étude de faisabilité portant sur les modalités de développement d'un système de catapultes électromagnétiques souverain* ».

Les auditions réalisées dans le cadre du présent rapport ont permis d'éclairer les différentes conditions du développement d'une telle filière souveraine de catapultes électromagnétiques. **Votre rapporteur a la conviction que notre pays, s'il devait être contraint de relever ce défi par les circonstances, aurait la capacité de développer et de construire de tels matériels**. S'il n'y a pas aujourd'hui d'entreprises françaises produisant des catapultes électromagnétiques et des brins d'arrêt, les compétences existent au sein d'un certain nombre d'entreprises bien identifiées par la DGA. Ainsi en est-il d'Alstom qui a confirmé disposer des ressources humaines nécessaires à la maîtrise des moteurs linéaires utilisés les catapultes ainsi que de l'électronique de puissance ou des volets d'inertie, autant de technologies qui sont utilisés dans le domaine ferroviaire.

Toutefois, **si cette capacité pourrait être développée de manière souveraine, il n'en reste pas moins qu'elle est contrainte par le coût – estimé à 5 milliards d'euros – et, surtout, par les délais**. Si la contrainte du coût pourrait être surmontée par un effort supplémentaire de la Nation, les délais de recherche et développement, d'essais et de production, sont eux largement incompressibles. D'après les informations communiquées à votre rapporteur pendant les auditions, **ils pourraient atteindre vingt ans**, ce qui est incompatible avec le calendrier du *France Libre* mais aussi celui d'un éventuel *« sistership »*.

C'est pourquoi votre rapporteur juge préférable d'agir pour limiter notre dépendance dans une autre direction qui est celle de **l'appropriation nationale du maintien en condition opérationnelle des catapultes et des brins d'arrêt**.

L'idée est de reproduire pour ces matériels ce que les marins et les ingénieurs et techniciens de Naval Group ont réussi pour les catapultes vapeur et les brins d'arrêt hydrauliques **: être en mesure, hors les cas de grosses réparations et entretiens généralement liés à un IEI ou un ATM, d'entretenir et de réparer les catapultes et les brins d'arrêt eux-mêmes, sans l'aide des Américains**. Trois voies seront poursuivies à cette fin :

– acquérir la compétence directement auprès des Américains, *via* des formations aux États-Unis auxquelles participeront des marins français du SSF ;

– obtenir que des entreprises françaises soient sous-traitantes de General Atomics pour le MCO de ces matériels. Les Américains pourraient d'ailleurs y voir leur intérêt : disposer de capacités de réparation en Europe en cas d'avaries sur leurs propres porte-avions déployés loin de leur base, notamment en Méditerranée ;

– acquérir autant de pièces de rechange que possible afin d'avoir les stocks nécessaires en cas d'interruption, pour quelques raisons que ce soient, de la coopération avec les États-Unis.

Chacune de ces voies débouche sur une appropriation de la technologie des EMALS et des AAG par notre pays qui, à défaut de pouvoir les produire lui-même, sera en mesure, dans la plupart des cas, de les entretenir, de les réparer et de les mettre en œuvre de manière souveraine.

TRAVAUX DE LA COMMISSION

1. Audition de l'amiral Christophe Cluzel, chef d'état-major de la Marine

La commission a entendu l'amiral Christophe Cluzel, chef d'état-major de la Marine, sur le projet de loi de finances, au cours de sa réunion du mercredi 14 octobre 2026.

M. le président Jean-Michel Jacques. Mes chers collègues, nous poursuivons nos auditions sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 par l'audition du chef d'état-major de la Marine, l'amiral Christophe Cluzel.

Amiral, vous avez pris vos fonctions cet été, après une carrière qui vous a vu exercer plusieurs fonctions de premier plan au sein de la Marine, à la tête des forces d'action navale ou de la force aéromaritime de réaction rapide, et commandé plusieurs bâtiments, frégates de défense aérienne (FDA), Aviso et patrouilleurs. Sous votre autorité, notre groupe aéronaval (GAN) a été déployé lors des grandes crises de ces dernières années, face aux tensions avec la Russie en Méditerranée, avec les Houthis en mer Rouge, et dernièrement au large du détroit d'Ormuz, dans le cadre du conflit iranien.

Ces déploiements ont montré à nos alliés comme à nos compétiteurs l'excellente disponibilité de notre Marine, fruit de l'engagement constant des équipages, de leur soutien opérationnel civil et militaire, et de l'ensemble des entreprises de la base industrielle et technologique de défense (BITD), indispensables pour permettre à notre flotte de prendre la mer. Ces défis vous ont permis de déployer notre Marine à 80 %, ce qui est tout à fait remarquable. En 2027, l'augmentation de 5 % des crédits de la Marine dans le programme 178 participe à cet effort indispensable.

Néanmoins, les défis sont nombreux. J'en distingue trois principaux : les incertitudes entourant certains programmes majeurs, comme le remplacement de l'Atlantique 2 ou la guerre des mines ; la préservation de l'attractivité du métier de marin dans un contexte de déclin démographique annoncé ; et enfin, la transformation en cours du combat naval à travers la dronisation et le rôle majeur de l'intelligence artificielle, qui oblige à repenser nos matériels et la formation de nos marins.

Avant de vous céder la parole, je ne peux m'empêcher de féliciter l'ensemble de nos marins, et particulièrement nos sous-mariniers, pour le tir réussi du M51.3, notre missile nucléaire, depuis le sous-marin nucléaire lanceur d'engin (SNLE) *Le Vigilant*.

M. l'amiral Christophe Cluzel, chef d'état-major de la Marine. Je suis très heureux d'être devant vous tous aujourd'hui pour cette première audition depuis

ma prise de fonction. Je souhaite placer cette audition sous le regard des marins qui sont engagés aujourd'hui en mer, sous la mer, sur terre et dans les airs. Actuellement, 4 800 marins sont en posture opérationnelle et près de 40 bâtiments sont à la mer.

Ces marins remplissent leurs missions avec abnégation dans un environnement qui est de plus en plus dur. Ils sont fiers de protéger la France, les Français et leurs intérêts, et ils prennent souvent des risques à cet effet. Le contexte stratégique met en exergue les savoir-faire et la force morale de nos équipages, qui se distinguent sur tous les théâtres d'opérations. Il souligne également les défis qui nous attendent pour préserver notre supériorité opérationnelle. Dans ce contexte, l'actualisation de la loi de programmation militaire, qui est déclinée dans ce projet de loi de finances 2027, renforce la Marine et permet de poursuivre sa transformation.

Au cours de cette intervention, j'ai l'intention de revenir sur l'engagement opérationnel soutenu de la Marine au cours de l'année écoulée, d'en tirer les premiers enseignements pour adapter la Marine à la réalité des opérations actuelles, et de montrer comment ce projet de loi de finances conforte la cohérence, la résilience et la létalité de la Marine, tout en lui permettant de poursuivre sa transformation en un modèle hybride, une hybridation aussi bien capacitaire que RH.

La mer, qui était lorsque je suis rentré dans la Marine, un espace de liberté, est devenue aujourd'hui un nouveau champ de conflictualité, littéralement. Les conflits débordent tous en mer, marqués par un emploi de plus en plus désinhibé de la violence, que ce soit en mer Noire, dans le détroit d'Ormuz, mais également dans et autour du détroit de Bab-el-Mandeb. Partout, ces conflits impactent les flux maritimes, qui représentent l'essentiel de nos approvisionnements. L'impact économique est évidemment majeur.

Le droit international, et plus particulièrement le droit de la mer, se délite. Nous l'avons vu en mer de Chine méridionale ou encore en Méditerranée. Aujourd'hui, le détroit d'Ormuz pourrait créer un précédent majeur. La dynamique sidérante de réarmement se maintient dans le domaine naval, dans le monde entier. Au-delà de la dynamique chinoise que vous connaissez bien, les exemples de la Corée du Sud, de l'Inde ou du Japon sont assez frappants. La Corée du Sud a vu ses tonnages augmenter de plus de 100 % lors des vingt dernières années, de plus de 40 % pour l'Inde et de 25 % pour le Japon.

Partout, notre supériorité est donc susceptible d'être contestée. Aujourd'hui, avant de produire des effets en mer ou à partir de la mer, nous devrons sécuriser ou reconquérir la supériorité aéromaritime *a minima* locale. La mer est par ailleurs utilisée pour toutes les activités illicites qui pullulent, les migrations clandestines, le narcotrafic, la pêche illégale. Elle est également largement employée pour la mise en œuvre de stratégies hybrides qui sont difficilement attribuables, loin des yeux et souvent dans l'opacité.

Sur toutes les mers, la Marine agit, fidèle à son double ADN, marine de guerre et marine de l'action de l'État en mer, pour protéger les Français. J'ai choisi d'illustrer cette activité en développant trois de nos axes d'efforts : les actions que nous menons pour contenir la menace russe, les actions qui ont été conduites au Proche et au Moyen-Orient, et enfin nos missions d'action de l'État en mer.

Nos sous-marins, nos frégates et leurs hélicoptères, nos avions de patrouille maritime sont largement et durablement déployés en Atlantique Nord et en Baltique, qui forment un espace continu de tensions avec la Russie. Sur cette surface de contact, où nous sommes très régulièrement testés, la Marine contribue à la surveillance des activités sous-marines russes et patrouille pour empêcher les actions hybrides, dans le cadre notamment de la mission de l'Otan, Baltic Sentry.

La Marine est par ailleurs leader au sein de l'Union européenne et de l'Otan pour fédérer un engagement large dans la lutte contre les bâtiments qui détournent le droit international, la « flotte fantôme », les navires sous sanction de l'Union européenne. Nous en avons arraisonné six en un an, dont un très récemment encore, le DF-Peak, à près de 1 000 kilomètres de la Réunion. Aujourd'hui, l'arsenal législatif nous permet des réponses judiciaires fermes pour lutter contre cette menace et, de fait, l'effet d'entraînement est réel. Nos partenaires européens, avec lesquels nous en parlons très régulièrement, nous suivent, à l'instar des Britanniques, des Belges, des Danois ou des Suédois.

En mer Noire, la Marine continue de mener des missions plus ponctuelles, de coopération dans le domaine de la guerre des mines, mais également de surveillance au travers de missions de patrouille maritime menées par nos Atlantique 2 ou des vols réalisés encore dernièrement pendant le déploiement de la mission La Fayette 26.

Au Proche et Moyen-Orient, la Marine a démontré aux côtés des autres armées sa réactivité et sa fiabilité pour défendre les intérêts de la France, protéger nos ressortissants ainsi que nos partenaires. Le groupe aéronaval a bien évidemment joué un rôle majeur, mais il n'a pas été le seul. Aujourd'hui, nous maintenons un dispositif composé d'une quasi-permanence de frégates en Méditerranée orientale, de frégates et de moyens de guerre des mines en mer Rouge et dans le golfe d'Oman.

Nous contribuons à la mission Aspides de protection du trafic maritime dans le détroit de Bab-el-Mandeb, dans un contexte qui s'est récemment durci. Enfin, nous nous préparons à participer à une coalition indépendante et multinationale pour restaurer la liberté de navigation dans le détroit d'Ormuz.

Dans le domaine de l'action de l'État en mer, nous poursuivons nos missions quotidiennes dans nos approches métropolitaines et en outre-mer, particulièrement la lutte contre les trafics illicites. Ainsi, près de 40 tonnes de drogues ont été interceptées depuis le début de l'année. Nous continuons aussi à protéger notre souveraineté et nos zones économiques exclusives (ZEE) contre la pêche illégale. Cette année, 128 tonnes de pêche ont été saisies et 190 kilomètres de

filets dérivants ont été récupérés. Enfin, nous intervenons pour sauver des vies humaines, particulièrement en Manche-mer du Nord. Depuis le début de l'année, plus de 3 500 personnes ont été secourues à l'occasion de nos missions de secours à la vie humaine et 155 ont été hélitreuillées par hélicoptère.

L'augmentation continue du budget des armées depuis dix ans porte ses fruits dans les crises actuelles. Notre modèle et notre écosystème de maintien en condition opérationnelle (MCO) sont cohérents et complets. Il associe nos infrastructures ; nos industriels, étatiques ou privés ; nos équipages, largement investis dans la maintenance corrective et préventive de leurs équipements ; et le service de soutien de la flotte (SSF), une véritable pépite.

Cet écosystème a fait l'objet d'un financement continu et il permet de générer une forte disponibilité et une excellente réactivité. La disponibilité de nos forces de surface est aujourd'hui de l'ordre de 80 %, contre 72 % pour nos sous-marins. Celle de notre aéronautique navale est également en progression significative, même si l'entretien de flottes vieillissantes reste compliqué. Je pense notamment à l'entretien de l'Atlantique 2, une composante dont le renouvellement devient crucial.

Cependant, ce résultat n'est pas une rente, mais le fruit d'un engagement financier continu et nous devons en prendre soin. L'engagement opérationnel dense de l'année écoulée a constitué un point d'attention pour éviter la surchauffe. Nous avons annulé de fait un grand nombre d'activités qui ne nous semblaient pas essentielles pour regagner des marges de manœuvre et être capables de nous concentrer sur notre engagement opérationnel. Nous avons pu décaler des périodes d'entretien lorsque nous estimions que cela était réalisable et lorsqu'au contraire, notre analyse nous poussait à préserver ces périodes d'entretien pour préparer l'avenir, nous les avons maintenues.

Le désordre stratégique ne cesse de s'accroître, sans que nous soyons capables d'imaginer le point d'équilibre final, aujourd'hui. Ce contexte renforce la pertinence des outils de puissance de la Marine que sont le groupe aéronaval et nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

À ce titre, je me félicite comme vous du succès collectif du tir M51.3, qui illustre la crédibilité de notre dissuasion. Les lancements des programmes SNLE de troisième génération et du *France libre* garantissent sur le long terme notre autonomie stratégique et notre liberté d'action dans un contexte qui reste incertain.

Si un choc devait survenir, nous y ferions face en coalition. Je me suis attaché, je m'attacherai comme mon prédécesseur à développer nos partenariats qui sont indispensables. Ils nous confèrent de la résilience, comme l'a confirmé l'escorte du GAN au cours du déploiement de la mission La Fayette 26, qui a intégré des bâtiments néerlandais, espagnols, italiens, britanniques et grecs. Ces partenariats nous permettent de répartir l'effort lorsque cela s'avère nécessaire.

La lutte contre la flotte fantôme en constitue un bon exemple. Nous avons mené avec la Belgique une opération de coopération et, dernièrement, l'état-major commandé par un amiral français a pris le commandement de la force permanente numéro 1 de l'Otan, force qui opère en Atlantique. Cet état-major a été embarqué sur un bâtiment canadien avant de passer sur un bâtiment allemand.

Les partenariats accroissent également notre agilité. Vous avez tous relevé qu'un ravitailleur espagnol a contribué à la bascule d'efforts magistrale du groupe aéronaval lorsque le président l'a réorienté vers la Méditerranée orientale.

Enfin, le durcissement et l'élargissement du spectre de menaces auxquelles nous sommes confrontés nous imposent d'être capables d'intégrer plus rapidement l'innovation. Ils nous imposent également de gagner en profondeur dans nos dispositifs, dans notre appréciation de la situation tactique pour être capables de comprendre plus rapidement, de décider plus vite que l'adversaire et donc, finalement, de lui imposer notre tempo. Ils nous obligent enfin à développer la résilience de notre autodéfense en repoussant nos seuils de saturation, et notre létalité offensive, de manière à pouvoir affirmer notre volonté. Nous y parviendrons, notamment en poursuivant l'hybridation raisonnée de nos composantes.

L'actualisation de la LPM et ce projet de loi de finances prennent en compte la gravité des enjeux et permettent de consolider la cohérence de la Marine, afin de pouvoir faire face aux défis de demain.

D'un point de vue capacitaire, tout d'abord, je pense au renouvellement des composantes et des infrastructures qui sont associées, qui accroît constamment notre valeur opérationnelle. Dans deux jours, le *Rubis*, le cinquième sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) de type Barracuda, sera transféré hors de son hall de construction. L'*Amiral Ronarc'h*, notre première frégate de défense et d'intervention (FDI), sera admise au service actif dans les mois qui viennent. Le déploiement des programmes *France libre* et SNLE 3G, que j'ai déjà évoqués, se poursuivent.

Nous devons également nous engager sur le programme de la patrouille maritime du futur, au cours de l'année 2027. Je vous rappelle en effet que l'Atlantique 2 aura quarante ans en 2035. Les premiers Albatros, les Falcon de surveillance maritime, ont été livrés, et j'ai pu effectuer un vol dans cet appareil qui est remarquable.

Dans le domaine de la guerre des mines, l'incrément numéro 2 du programme de système de lutte anti-mines marines futur (SLAMF) a été notifié par la ministre. Pour nos patrouilleurs outre-mer (POM), les patrouilleurs numéro 5 et numéro 6 rejoindront en 2027 leur port d'attache. Le bâtiment ravitailleur de force numéro 3 fera sa première sortie à la mer début 2027.

En 2027, nous allons également notifier le contrat de notre capacité hydrographique et océanographique future. Sur les programmes d'infrastructure, les programmes d'infrastructure du porte-avions de nouvelle génération et le

programme d'infrastructure de la dissuasion à Brest, seront traités dans ce projet de loi de finances.

D'un point de vue capacitaire, il faut également relever la montée en puissance de nos capacités de maîtrise des fonds marins, avec une ambition qui reste fixée à 6 000 mètres, avec les livraisons à partir de 2027-2028, de nos premiers véhicules sous-marins autonomes (AUV), soit nos drones sous-marins ; et de robots submersibles commandés à distance (ROV), dans le cadre du plan France 2030. À l'horizon 2033, nous disposerons ainsi de quatre AUV et de quatre ROV.

Il faut également relever un effort indispensable et important sur les munitions, avec une relance de la production, le rehaussement de nos stocks, de l'ordre de 45 % à 210 %, selon les munitions ; mais également une amélioration du cycle de maintien en condition opérationnelle, notamment par la volonté de réinternalisation de certaines maintenances, qui nous fera gagner du temps.

Mais notre supériorité opérationnelle reposera autant demain sur la valeur de nos plateformes, sur la valeur de nos senseurs et sur la valeur de nos armes, que sur notre capacité à intégrer rapidement l'innovation. Nous allons continuer à accélérer le déploiement du numérique, en visant des architectures ouvertes et protégées, et en systématisant l'usage de l'intelligence artificielle (IA) pour traiter la donnée. Dans ce domaine, nous avons obtenu des retours d'expérience (Retex) extrêmement intéressants du déploiement de nos réservistes du numérique pendant la mission La Fayette 26.

Nous redoublons d'efforts sur la dronisation, avec des systèmes qui sont nativement ouverts et modulaires, et qui permettent d'intégrer les innovations et le progrès technologique. Tel est le cas de la composante de guerre des mines. Mais nous progressons également en multimilieux, grâce à du *leasing* de drones de surface, avec la poursuite du programme *Unmanned Combat Underwater Vehicle* (Ucuv) dans le domaine sous-marin, et le programme Drone de surface autonome naval avec capacité d'armement embarqué (Danae). Cette montée en puissance de la dronisation sera accompagnée d'un changement d'état d'esprit, avec la création prochaine d'unités de drones, dans la composante de l'aéronautique navale ou dans la force d'action navale.

Nous continuons de renforcer la résilience et la létalité de nos unités grâce au mix *high-low*, reposant sur l'équilibre entre d'une part des armes de décision coûteuses, mais nécessaires pour faire face aux menaces les plus sophistiquées ; d'autre part, des armes d'usure, accessibles en grande quantité et moins coûteuses, qui nous permettent de repousser les seuils de saturation ou de produire des effets sur des cibles moins protégées.

En complément du changement des conduites de tir de nos frégates multimissions (Fremm) par des conduites de tir plus efficaces qui renforceront la précision de notre artillerie principale, en complément de l'installation de missiles

de très courte portée supplémentaires à bord de nos frégates, les Simbad-RC, qui recréeront la troisième couche de défense de nos bâtiments de premier rang.

Je note par ailleurs la montée en puissance de l'emploi de munitions téléopérées de courte portée. Je pense à la munition téléopérée Damoclès, mais également à la munition développée par Adroha, une petite entreprise varoise de La Garde, ou encore à la munition téléopérée artisanale développée par nos forces, que nous avons appelée « munition téléopérée 400 », en hommage aux 400 ans de la Marine.

Nous développons les expérimentations sur des munitions téléopérées de moyenne et de longue portée. Nous continuons de développer et d'expérimenter également l'emploi de brouilleurs dans la lutte antidrones (LAD). Nous avons déjà plusieurs brouilleurs Majes de la société MC2 Technologies à bord de nos bâtiments, et nous venons récemment d'expérimenter le brouilleur Blast redoutablement efficace. Nous avons enfin débuté des expérimentations de drones intercepteurs de drones, pendant l'exercice Wildfire, qui a eu lieu il y a deux semaines au large de Toulon, avec des résultats qui sont très prometteurs.

Je souhaite d'ailleurs continuer à encourager et accélérer l'innovation et les expérimentations au plus près de nos forces, qui arrivent à identifier les besoins les plus urgents. À cet effet, la subsidiarité financière permise par l'actualisation de la loi de programmation militaire conférera une plus grande liberté de manœuvre aux autorités locales et aux centres experts. J'en attends un gain d'efficacité opérationnelle.

Enfin, nous tirerons bénéfice des partenariats capacitaires qui se renforcent. Nous avons créé le « Club des FDI » avec nos partenaires grec et suédois, des perspectives de coopération trilatérale avec la Belgique et les Pays-Bas sont explorées dans le domaine de la guerre des mines.

Nos marins, sur lesquels reposent bien évidemment avant tout les succès de la Marine, ont développé de très nombreux domaines d'excellence, mais ils réussissent également parce qu'ils entretiennent leur esprit d'équipage et parce qu'ils ont développé leur force morale, celle qui permet de tenir dans l'adversité. Je m'engage à poursuivre les efforts pour maintenir la bonne santé RH de la Marine.

Aujourd'hui, nous atteignons tous nos objectifs en termes de recrutement et nous fidélisons mieux qu'auparavant. Cet enjeu demeurera évidemment un défi permanent au regard de la diminution du taux de natalité et donc du vivier de recrutement à l'horizon 2045. Néanmoins, j'ai personnellement confiance dans la jeunesse et la rencontre des premiers appelés du service national que j'ai pu voir notamment à Houilles me conforte dans cette opinion. Nos premiers appelés ont rejoint leurs affectations dans trois grands domaines maritimes, techniques ou militaires pour la protection de défense. Parmi les appelés que j'ai rencontrés, plus de 80 % veulent s'engager dans l'armée à l'issue de ce service.

Je veux ensuite adapter notre modèle pour pouvoir optimiser l'emploi de chacun et aller chercher les compétences très spécifiques dont nous aurons besoin, par exemple dans le domaine de la data ou de l'intelligence artificielle. Ce modèle intégrera l'hybridité croissante de nos ressources humaines, grâce à la montée en puissance de la réserve : d'ici 2035, il y aura 18 000 réservistes dans la Marine.

Il s'agit, pour la Marine et pour les armées de manière générale, d'une opportunité remarquable à saisir, et je tiens à approfondir l'articulation de l'emploi de ces réservistes et de ces appelés du service national avec les militaires d'actifs et les civils de la défense servant dans la Marine. Ce modèle devra inspirer confiance, une des conditions de la fidélité de nos marins.

S'agissant de ressources humaines, un dernier point d'attention majeur porte sur le rythme des évolutions technologiques, qui transforme l'action militaire mais qui doit également nous imposer de revoir nos cycles de formation. Nous avions l'habitude, dans la Marine, de générer des compétences avec un pas de cinq ans, mais il va nous falloir accélérer ce cycle. De nombreuses réflexions sont menées au sein de mon état-major et de la direction du personnel de la Marine pour nous donner les moyens de disposer en permanence de marins disposant de bonnes compétences.

Il s'agit par exemple des formations professionnelles internes telles que les bachelors universitaires de technologie (BUT) ou les brevets de technicien supérieur (BTS) dans le domaine du nucléaire, du numérique ou des énergies navales. Je pense également au développement de formations plus modulaires au sein de nos flottilles de perfectionnement, qui se consacreront à l'adaptation à l'emploi quand les écoles demeureront sur des formations plus génériques. Nous développerons également des micro-certifications plus réactives pour nous adapter à des besoins émergents.

En conclusion, nos succès d'aujourd'hui, dont j'hérite en tant que chef d'état-major de la Marine, sont fondés sur les investissements d'hier. Nous devons continuer à investir pour l'avenir et l'actualisation de la LPM nous fournit les moyens du renforcement nécessaire de notre Marine. Je vous remercie pour votre soutien.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je cède la parole aux orateurs de groupe.

Mme Nadine Lechon (RN). Amiral, permettez-moi avant tout de féliciter au nom de mon groupe et de ma présidente la Marine nationale, qui mène avec excellence ses missions sur de multiples théâtres d'opérations. Le lancement d'un missile M51 depuis le SNLE *Le Vigilan*t, le 6 octobre dernier, constitue un autre marqueur d'excellence. Vos réussites résonnent d'autant plus alors que nous fêtons les 400 ans de la création de la Royale.

Votre armée assure la sécurité de notre nation au quotidien et sur toutes les mers du globe. Cette action est d'autant plus importante que les espaces sont

disputés et les crises multiples : pêche illicite en Polynésie et Guyane, contestation de territoires, crise migratoire ravageant Mayotte, action contre les câbles sous-marins.

Marine Le Pen a toujours démontré son attachement et son intérêt pour assurer la sécurité de nos territoires partout dans le monde. Nous pensons en particulier aux outre-mer et à la protection de notre zone économique exclusive (ZEE). L'assurance de cette souveraineté passe par la Marine nationale. Cette dernière doit assurer ses missions, alors même que son format reste limité à une centaine de navires.

Malgré le recours à des solutions de contournement pertinentes, comme la dronisation, l'adéquation entre les objectifs du contrat opérationnel et la capacité reste un défi. La Marine peut intervenir sur trois théâtres d'opérations simultanés, alors qu'il faudrait aujourd'hui pouvoir en couvrir un quatrième.

Lors de l'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM), nous avons défendu une augmentation du format, avec trois frégates du premier rang – une promesse non tenue des gouvernements macronistes successifs. Amiral, compte tenu de la multiplication des défis et d'un contrat opérationnel très largement dépassé, nous savons que la LPM en cours est déjà contrainte. Malgré ce PLF, quel segment reste-t-il le plus en souffrance ? Où devront se situer les enjeux budgétaires dans les prochaines années ?

M. l'amiral Christophe Cluzel. Un marin, lorsqu'il regarde la carte du monde, sait bien que la France est bien davantage qu'un hexagone, mais un archipel mondial. La protection des outre-mer fait donc naturellement partie des missions auxquelles contribue la Marine nationale. Les deux derniers POM, le *Philippe Bernardino* et le *Félix Éboué*, rejoindront prochainement leurs ports d'attache respectifs à Tahiti et à La Réunion. Avec ces ralliements, nous mettrons un terme à la rupture temporaire de capacité outre-mer que nous connaissions depuis le désarmement des patrouilleurs de 400 tonnes.

D'un point de vue qualitatif, les patrouilleurs aujourd'hui déployés outre-mer surpassent très largement ceux qu'ils remplacent. Il en va de même pour les bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer, dont le potentiel opérationnel est remarquable. Il nous restera ensuite à remplacer les frégates de surveillance, programme déjà prévu dans le cadre de la prochaine LPM. Leur remplacement par les futures corvettes hauturières s'échelonnera sur une période de trois à quatre années à compter de 2034. Ces corvettes hauturières représenteront, là encore, une avancée majeure. Dépassant les frégates de surveillance dans l'ensemble des domaines d'emploi, elles ont été conçues pour répondre au durcissement des menaces et disposeront de capacités accrues de détection et d'action dans tous les milieux.

Ensuite, la Marine nationale doit disposer aujourd'hui de quinze frégates de premier rang et nous attendons, au début de l'année 2027, l'admission au service

actif de la frégate de défense et d'intervention *Amiral Ronarc'h*, qui constituera un renfort particulièrement bienvenu. Avec quinze frégates, la Marine est aujourd'hui capable de maintenir une présence permanente sur trois théâtres d'opérations tout en assurant, depuis la métropole, les alertes et les missions indispensables à la protection de nos intérêts.

En revanche, si la France souhaitait être durablement et continuellement présente sur un quatrième théâtre d'opérations, il serait effectivement nécessaire de faire évoluer le format de la composante frégate pour le porter à dix-huit unités. Cette hypothèse fait partie des réflexions actuellement conduites dans le cadre de la préparation de la prochaine LPM.

M. Christophe Blanchet (Dem). Amiral, vous avez rappelé l'objectif de la loi de programmation militaire, que le groupe Les Démocrates soutient sans aucune réserve, de passer à l'objectif de 18 000 réservistes à l'horizon 2035. Quelle part des crédits 2027 de la réserve sera-t-elle consacrée à la Marine ?

Ensuite, vous avez rappelé que vos marins prenaient des risques pour secourir des personnes en mer, soit 3 500 personnes secourues, notamment dans la Manche-mer du Nord. À quelle distance des côtes ces secours ont-ils eu lieu ? Je vous pose cette question à dessein. Sur la plage où ont débarqué le commandant Kieffer et ses 177 fusiliers marins le 6 juin 1944, nous avons vu pour la première fois il y a quelques semaines, des migrants s'entasser sur une embarcation de fortune totalement inadaptée à leur espoir de vie future, puis longer la côte pendant près de dix heures dans la zone des 300 mètres.

Afin d'assurer la sécurité des marins qui doivent intervenir, mais aussi celles de ces migrants livrés à eux-mêmes, ne serait-il pas opportun de modifier la doctrine et d'autoriser les interceptions dans la zone des 300 mètres ? Cela permettrait de sauver plus de vies plutôt que d'attendre qu'ils soient au large. Face à ces situations humaines catastrophiques, cette modification permettrait également d'adresser un message aux passeurs et aux mafias ?

M. l'amiral Christophe Cluzel. Les crédits consacrés à la réserve permettent effectivement d'accompagner la montée en puissance du nombre de réservistes au sein de chaque armée. Dans la Marine nationale, nous comptons aujourd'hui environ 7 000 réservistes, l'objectif consistant à atteindre 18 000 réservistes à l'horizon 2035. Les moyens financiers nécessaires sont prévus afin de soutenir cette progression.

Cette montée en puissance est d'ailleurs relativement simple à mettre en œuvre grâce à la création des flottilles de réserve maritime. Celles-ci nous ont permis de recruter ce que nous appelons des réservistes *ab initio*, avec des résultats particulièrement remarquables. Il ne s'agit pas seulement d'étudiants à la recherche d'une expérience temporaire ni de personnels saisonniers. J'ai par exemple rencontré une cuisinière de 61 ans qui avait toujours rêvé du porte-avions *Charles de Gaulle* et du Rafale. Une fois à la retraite, elle a frappé à la porte d'une flottille

de réserve pour embarquer à bord du porte-avions pendant trois semaines de préparation opérationnelle au large de Toulon. Des exemples comparables existent dans toutes les composantes.

Nos flottilles de réserve spécialisées démontrent également une remarquable efficacité. Je pense notamment à la réserve dédiée au numérique. Lorsqu'un spécialiste de la donnée ou de l'intelligence artificielle rejoint pendant trois semaines ou un mois nos équipes opérationnelles, il apporte une expertise immédiatement mobilisable. Travaillant en mode intensif, ces réservistes contribuent rapidement au développement d'applications utiles au combat naval et viennent enrichir nos capacités opérationnelles.

S'agissant de votre question relative à la sauvegarde de la vie humaine, la Marine nationale intervient naturellement pour porter assistance aux naufragés lorsqu'elle se trouve au contact de ceux-ci, quelle que soit la distance de la côte. Je comprends toutefois le sens plus large de votre interrogation. Vous avez constaté comme moi l'évolution récente des modes d'action mis en œuvre contre les *taxi boats*. Les dispositifs d'interception ont été renforcés et se traduisent désormais par un plus grand nombre de saisies ainsi que par l'interpellation de nombreux passeurs. Ces opérations produisent des effets concrets, puisqu'elles donnent lieu à des poursuites judiciaires.

M. Yannick Chenevard (EPR). La situation internationale continue à se dégrader. Dans cet environnement, la place de notre Marine est essentielle, en premier lieu parce qu'elle assure la défense de nos intérêts partout dans le monde. Elle participe à la dissuasion nucléaire et assure aussi la protection de nos approvisionnements, c'est-à-dire ce que nous trouvons dans nos réfrigérateurs chaque fois que nous rentrons à la maison.

Le taux de disponibilité de notre Marine est l'un des plus élevés du monde, se situant à 80 %. Nous le devons évidemment à nos marins, à leurs familles, à tous ceux qui concourent au maintien en condition opérationnel avec le SSF et la BITD. Cependant, cela ne doit pas nous faire oublier les efforts budgétaires qu'il convient de maintenir. Vous le savez mieux que quiconque : une Marine se construit dans le temps. Le temps long est nécessaire pour assurer le renouvellement d'un certain nombre de nos bâtiments.

Ma première question porte sur la guerre des mines. J'avais eu l'occasion l'année dernière d'évoquer le programme des bâtiments de guerre des mines (BGDM). Pourriez-vous nous fournir un état des lieux actualisé ?

S'agissant des outre-mer, pourriez-vous apporter des précisions concernant le remplacement des frégates de surveillance ?

Dans le domaine de la coopération avec les Marines européennes, vous avez également souligné que le groupe aéronaval a, par exemple, bénéficié d'un ravitaillement par un pétrolier espagnol. Quel regard portez-vous sur ces

coopérations européennes, et notamment avec certains pays, qu'il conviendrait de développer davantage ?

M. l'amiral Christophe Cluzel. Les coopérations européennes me tiennent particulièrement à cœur. Depuis trois mois, j'ai d'ailleurs rencontré un nombre significatif de mes homologues et peux assurer que le développement de nos coopérations demeure un axe majeur.

Mon prédécesseur avait fait le choix de développer l'axe « Europe du Nord ». Ce choix s'est révélé particulièrement judicieux ; les coopérations avec la Norvège, la Suède, le Danemark et les Pays-Bas se sont considérablement développées. Ces nations disposent de Marines extrêmement fiables, avec lesquelles nous entretenons une véritable intimité stratégique. Elles possèdent une expérience opérationnelle proche de la nôtre, même si certaines d'entre elles sont davantage spécialisées dans des domaines de niche. Nous poursuivrons donc le développement de ces coopérations, tant sur le plan opérationnel que capacitaire, notamment depuis la décision de la Suède d'acquérir des frégates de défense et d'intervention.

Nous devons également maintenir nos coopérations historiques avec l'axe méditerranéen, c'est-à-dire avec l'Espagne, l'Italie et la Grèce. Ces partenariats produisent des résultats concrets, en particulier sur les théâtres opérationnels où nous sommes régulièrement engagés ensemble. Avec la Grèce, notamment, nous avons développé un partenariat stratégique qui s'exprime aussi à travers une coopération capacitaire de premier plan.

À cela s'ajoutent deux partenaires stratégiques majeurs : les États-Unis et le Royaume-Uni. J'ai rencontré à plusieurs reprises mes homologues américain et britannique. Je me rendrai la semaine prochaine à Washington pour rencontrer l'amiral Caudle et je me suis déjà déplacé à Londres pour échanger avec le général Jenkins.

L'objectif vise à maintenir un niveau élevé d'interopérabilité entre nos Marines, un enjeu essentiel. Le rythme du progrès technologique et de l'innovation s'accélère considérablement. Chaque Marine développe ses propres solutions, ses propres doctrines et ses propres outils. Nous devons donc veiller à préserver notre capacité à agir ensemble et à converger suffisamment pour garantir cette interopérabilité. Cette exigence vaut à l'échelle interarmées et, plus encore, au niveau interalliés.

S'agissant des corvettes hauturières, les contrats ne sont pas encore signés et plusieurs paramètres demeurent ouverts. Nous avons besoin de bâtiments capables de faire face à l'ensemble des menaces contemporaines : menaces aériennes, sous-marines ou de surface. Telle est précisément la vocation de ces futurs bâtiments. Je serai également extrêmement vigilant quant à leur endurance, compte tenu des distances considérables auxquelles nous sommes habitués, notamment outre-mer.

Concernant la guerre des mines, la ministre a validé à la mi-juillet l'incrément 2 du programme SLAM-F. Il comprend notamment les bâtiments bases de plongeurs démineurs ainsi que de nouvelles capacités dronisées de lutte contre les mines. D'ici la fin de l'année, nous disposerons pratiquement de trois modules de lutte contre les mines dronisées, dont certaines capacités sont déjà engagées en opérations aujourd'hui. Les perspectives fixées sont de six modules à l'horizon 2030, puis de huit modules en 2036.

S'agissant des bâtiments de guerre des mines dont le renouvellement a été décalé de quelques années, l'objectif demeure inchangé : quatre bâtiments à l'horizon 2030 et six en 2036. Afin de prendre en compte ce décalage, l'incrément 2 prévoit également la commande de deux bâtiments dits « *gap fillers* ». Il s'agit de bâtiments de soutien, capables d'embarquer les modules de lutte contre les mines et de leur offrir une plus grande élongation opérationnelle. Concrètement, ils permettront à nos capacités dronisées d'être projetées plus loin et d'intervenir dans des zones que les seuls drones de surface ne peuvent atteindre. Ces bâtiments de soutien seront livrés en 2027 et en 2028.

M. Aurélien Saintoul (LFI). Compte tenu de l'engagement spécifique et très exigeant de la Marine ces dernières semaines, je tiens, au nom de mon groupe, à présenter nos remerciements, notre gratitude et nos encouragements à nos marins, qui effectuent un travail remarquable.

La capacité de guerre contre les mines est sous le feu de l'actualité. Mais elle constitue également un levier de coopération, par exemple avec Singapour. Je souhaite vous interroger sur le développement de l'incrément de système de lutte antimines navales futur (Slam-F), précurseur de la dronisation plus globale des armées. Sans doute aurions-nous pu aller plus loin dans ce domaine lors de l'ajustement annuel de la programmation militaire (A2PM).

Lors de votre intervention, vous avez mentionné l'hybridation du modèle. Quel est l'état de votre réflexion concernant la dronisation sous-marine ? Je retiens de votre intervention liminaire qu'il s'agit surtout de dronisation de surface. Or, ayant rendu il y a quelques années un rapport sur la maîtrise des fonds marins, il me semble que le format des AUV et des trois ROV sous-marins est sans doute sous-dimensionné et qu'il sera nécessaire de continuer à investir davantage.

M. l'amiral Christophe Cluzel. J'ai déjà apporté un certain nombre d'éléments concernant l'incrément 2 du programme Slam-F. Nous avons parallèlement développé des capacités de guerre des mines plus agiles, mises en œuvre notamment par nos plongeurs démineurs. Ces capacités nous permettent d'agir avec une efficacité réelle, même si elles ne couvrent évidemment pas l'ensemble du spectre de la menace, pour lutter contre les mines.

Je me suis rendu à Singapour il y a quelques mois à l'invitation de l'actuel chef d'état-major de la Marine singapourienne, afin d'effectuer un travail de comparaison sur les drones et plus particulièrement sur les drones de surface. La

Marine de Singapour contrôle en effet le détroit de Singapour depuis plusieurs décennies, et désormais grâce à ce type de moyens. J'ai été particulièrement intéressé par son mode d'organisation et de gestion des ressources humaines, notamment la manière dont elle arme ses centres d'opérations dédiés aux drones en s'appuyant largement sur les appelés du service national. Grâce à des formations très concentrées, ils parviennent à atteindre une efficacité remarquable.

Concernant l'hybridation raisonnée, je suis convaincu que nous devons compléter le format actuel de la Marine nationale par des drones dans tous les milieux. L'objectif premier consiste à gagner en profondeur dans l'établissement de la situation tactique, à travers les missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR), qui contribuent directement à la connaissance de l'environnement opérationnel.

Mais les évolutions récentes montrent que les usages vont désormais bien au-delà. Vous avez certainement vu les images assez troublantes du premier véritable combat naval entre drones en mer Noire, lorsqu'un drone ukrainien a neutralisé un drone de surveillance russe. Nous savions que ce moment arriverait ; mais il survient très rapidement. Il est donc indispensable que notre Marine développe également des savoir-faire dans ce domaine.

La dronisation constitue ainsi, dans tous les milieux, un moyen rapide et soutenable de renforcer notre létalité offensive. Je pense notamment aux drones suicides. Nous avons déjà conduit à plusieurs reprises des expérimentations contre des cibles au large de Toulon, avec des résultats particulièrement satisfaisants. Cette capacité doit désormais être développée plus rapidement, car elle présente l'avantage d'être relativement peu coûteuse. Nous travaillons sur ce sujet avec l'appui du centre expert référent du drone naval de la DGA dans le cadre d'un projet appelé Smoker. D'autres moyens peuvent également renforcer notre capacité offensive, notamment les munitions téléopérées (MTO), dont le développement progresse très rapidement en coordination étroite avec la DGA.

Dans le domaine de l'autodéfense, la problématique est différente. Protéger un bâtiment d'un drone de surface n'est pas une tâche simple : ces engins sont très bas sur l'eau et parfois difficiles à détecter ou à engager avec les systèmes d'armes conventionnels. Le moyen le plus efficace pour lutter contre eux consiste souvent à prendre de la hauteur. Nous avons donc fait évoluer les capacités de nos hélicoptères afin qu'ils participent à cette lutte. Nous développons également des munitions téléopérées de très courte portée capables de décoller dès qu'une menace est identifiée et de venir fondre sur le drone assaillant avec une grande efficacité.

S'agissant des drones sous-marins, au-delà du programme Ucuv particulièrement emblématique, nous avons déjà acquis des *gliders* qui contribuent à l'établissement de la situation tactique sous-marine. Enfin, dans le cadre de la future capacité hydrographique et océanographique future, nous poursuivrons également le développement d'un ensemble de capacités fortement dronisées.

Mme Isabelle Santiago (SOC). Je salue à mon tour au nom de mon groupe l'excellence de notre Marine et adresse des encouragements à nos marins, qui sont particulièrement sollicités.

La mer est redevenue un espace de confrontation. De la mer Rouge à la Baltique, des fonds marins à l'Indopacifique, la liberté de navigation et nos infrastructures stratégiques sont directement menacées. Représentant le deuxième espace maritime mondial, nos outre-mer figurent au cœur de notre souveraineté. Je souhaite vous interroger sur cette conflictualité maritime, qui ne se joue pas seulement à la surface, mais également sur les fonds marins, où transitent notamment des câbles essentiels. Dans un domaine affecté par des ruptures technologiques, la Marine dispose-t-elle des moyens pour répondre aux enjeux des fonds marins ?

Enfin, ma dernière question concerne l'enjeu de la fidélisation de nos jeunes marins et les difficultés du recrutement. Comment mieux adapter le plan « famille » à nos marins qui subissent des contraintes de vie embarquée très particulières ?

M. l'amiral Christophe Cluzel. La frégate de défense et d'intervention a parfois fait l'objet de critiques, généralement de la part de concurrents industriels. Pour ma part, je considère que la FDI tient aujourd'hui pleinement ses promesses. C'est un bâtiment particulièrement réussi, extrêmement manœuvrant et très stable contrairement à ce que certains commentaires ont pu laisser entendre.

Ses senseurs sont également d'un niveau de performance exceptionnel. Je pense notamment au radar de nouvelle génération qui l'équipe. Bien qu'il soit installé plus bas sur l'eau que celui de nos frégates de défense aérienne, il atteint des performances au moins équivalentes. Les capacités de détection sonar sont également remarquables. La FDI intègre dès sa conception l'ensemble des traitements numériques les plus avancés, ce qui offre un gain majeur en matière de détection. Dans le domaine de la guerre électronique, le constat est identique : l'intégration native du traitement numérique permet d'améliorer très sensiblement les performances opérationnelles.

La FDI contribuera donc de manière extrêmement efficace au renforcement de nos groupes aéronavals. Sa létalité sera en outre accrue dans le cadre de l'actualisation de la LPM. Elle est actuellement équipée de seize missiles antiaériens et dispose dès l'origine de la capacité d'en embarquer seize supplémentaires. Cette possibilité sera désormais mise en œuvre, ce qui renforcera considérablement ses capacités.

S'agissant ensuite de la stratégie des fonds marins, nous mettons déjà en œuvre un certain nombre de capacités au travers d'une unité remarquable que je vous invite à découvrir, le Centre d'expertise de la plongée humaine et de l'intervention sous la mer (Cephismer), basé à Toulon. Nous y développons progressivement les compétences humaines nécessaires pour exploiter au mieux les

ROV, les robots sous-marins, et les AUV, les drones sous-marins, qui nous seront livrés dans les années à venir.

Plusieurs officiers mariniers sont actuellement détachés auprès d'industriels spécialisés dans la conception de ces systèmes. J'attends beaucoup de cette démarche pour accélérer la montée en puissance de cette composante. Nous travaillons également en coopération très étroite avec l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et le service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom), qui disposent déjà d'une partie de ces capacités.

Ensemble, nous conduisons régulièrement des missions communes, dont les missions Calliope, qui nous ont permis de localiser des épaves historiques, mais également de retrouver des torpilles d'exercice reposant sur les fonds marins. L'objectif des 6 000 mètres demeure complexe à atteindre, raison pour laquelle nous allons chercher une partie des compétences dans le secteur civil, qui possède aujourd'hui une expertise particulièrement avancée dans les interventions à très grande profondeur.

Enfin, concernant la fidélisation de nos marins, les résultats sont aujourd'hui encourageants. Nous analysons cette situation à travers le volume des départs annuels, qui représente approximativement 3 500 marins par an. Nous nous situons actuellement dans la partie basse de ce flux, ce qui traduit une amélioration.

Plusieurs facteurs y concourent, dont la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) et la revalorisation des grilles indiciaires. Mais le sens de la mission joue également un rôle essentiel. Les marins comprennent l'importance des missions auxquelles ils participent ; ils voient concrètement l'utilité de leur engagement. La clarté croissante des parcours professionnels et la confiance qu'ils accordent aux directions du personnel contribuent également à renforcer leur attachement à l'institution.

À cela s'ajoutent les effets positifs du plan « famille » et du plan « Fidélisation 360 ». Ces dispositifs abordent concrètement les questions du logement, de l'emploi du conjoint ou encore de la garde des enfants. Ils intègrent également de manière beaucoup plus explicite les contraintes liées à l'activité opérationnelle. Ces dispositifs contribuent à entretenir la confiance de nos marins.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Amiral, le pays entier est fier de notre Marine et de son taux élevé de disponibilité, notamment lors de cette bascule d'efforts vers le Proche et le Moyen-Orient. Dans le cadre d'une mission qui m'a été confiée par la ministre des armées sur Héphaïstos, j'ai pu observer l'engagement de la Marine sur le territoire national, à travers les flottilles de réserves côtières impliquées pour la première fois, et qui ont fait preuve de leur efficacité.

Ma question portera sur les coopérations, au premier rang desquelles figure celle avec l'Otan. À l'heure où certains envisagent de sortir du commandement intégré, pouvez-vous nous rappeler comment fonctionne cette coopération avec

l'Otan ? Selon vous, quelles seraient les conséquences d'une sortie du commandement intégré ?

M. l'amiral Christophe Cluzel. Les escouades de réserve côtière sont très récentes et leur réactivité a été remarquable. Les voir contribuer, depuis la mer et à bord d'embarcations relativement légères, à l'évacuation de nos ressortissants ou à la sécurisation des ports du bassin d'Arcachon a constitué une expérience particulièrement marquante.

Vous évoquez ensuite la coopération avec l'Otan et la question du commandement et du contrôle, qui demeure une notion parfois complexe, même pour les militaires. Je voudrais simplement rappeler un principe fondamental : notre chef d'état-major des armées conserve et conservera toujours le commandement opérationnel de nos forces. Lorsque nous engageons des forces françaises dans un cadre multinational, la question porte principalement sur le contrôle opérationnel. Autrement dit, il s'agit de déterminer les modalités selon lesquelles des moyens sont mis à disposition pour exécuter une mission définie à un niveau supérieur. La décision d'engager les armées françaises dans telle ou telle mission relève toujours de notre chef d'état-major des armées.

Ensuite, le commandement intégré prépare aujourd'hui les forces de l'Alliance atlantique aux chocs qui s'annoncent. Il repose sur le partage d'appréciation de situation et de renseignement entre Alliés, sur la planification des réponses collectives que l'Otan pourrait mettre en œuvre en cas de crise, sur la réflexion prospective ainsi que sur la préparation opérationnelle collective.

Dans ce cadre, la place de la France est importante. La parole de la France est écoutée et son expérience opérationnelle est reconnue, notamment dans les domaines de la planification, de la prospective, du retour d'expérience opérationnel et des réflexions capacitaires. Enfin, le retour de la France dans le commandement intégré rassure également nombre de nos partenaires européens.

M. Damien Girard (EcoS). Notre Marine est confrontée à des défis géopolitiques croissants. Je profite de l'occasion pour remercier au nom de mon groupe l'ensemble des marins engagés dans différentes opérations. Hier, encore, la Marine a intercepté et dérouté vers La Réunion un pétrolier battant pavillon béninois, le DF Peak, inscrit sur la liste des sanctions européennes et soupçonné d'appartenir à la flotte fantôme russe.

Alors que les États-Unis de Donald Trump lèvent leurs sanctions sur le pétrole russe, la France et l'Europe doivent, au contraire, renforcer leurs actions pour assécher le financement de la guerre pour Moscou. Mais au-delà de cette flotte fantôme, notre Marine doit aussi lutter contre le narcotrafic et la pêche illégale, et assurer notre présence sur toutes les mers du globe. Face à ces menaces grandissantes, a-t-elle réellement les moyens de ses ambitions ?

Je voudrais vous interroger en premier lieu sur les capacités de notre flotte. L'actualisation de la programmation militaire reporte une nouvelle fois à 2035 la

cible des corvettes hauturières. Cela impose de prolonger les frégates de surveillance entrées en service dès 1992. Comment expliquer ces retards et quelles conséquences engendrent-ils sur nos capacités opérationnelles ?

Ensuite, disposer de navires ne suffit pas, encore faut-il pouvoir les faire naviguer, assurer des patrouilles et maintenir une présence effective en mer. Les budgets de fonctionnement sont-ils suffisants pour remplir ces missions, notamment face à l'augmentation des coûts de carburant ?

Enfin, je souhaite évoquer la lutte contre la flotte fantôme. L'interception réalisée hier montre que nous pouvons agir, mais ces opérations doivent pouvoir se multiplier si nous voulons réellement peser sur les capacités de financement de la Russie. Dans ce contexte, avons-nous réellement les moyens matériels et juridiques nécessaires pour intensifier ces interventions ? Quels sont aujourd'hui les principaux obstacles à leur multiplication ?

M. l'amiral Christophe Cluzel. Monsieur le député, vous avez relevé la prolongation de la durée de vie des frégates de surveillance, des bâtiments sur lesquels j'ai servi et sur lesquels j'ai récemment encore pu embarquer lors de mes précédentes fonctions. Ces bâtiments vieillissent bien, se distinguent aujourd'hui dans un nombre conséquent d'opérations, et ne sont pas écartés de toutes les innovations. Ainsi, les réflexions mentionnées sur la dronisation dans tous les milieux concernent également nos frégates de surveillance, qui peuvent être conduites à mettre en œuvre ce type de drone.

Vous avez également parlé de notre engagement contre la flotte fantôme. Je me félicite comme vous de l'interception du DF Peak, qui marque notre détermination jusque dans le Grand Sud, au large de la Réunion, zones dans lesquelles l'état de la mer est souvent difficile. Nous continuons à engager nos alliés européens pour partager le fardeau, pour accroître le nombre d'interventions que nous menons contre cette flotte fantôme. Comme je l'ai indiqué, nos partenaires danois, suédois, belges et britanniques nous ont rejoints. Les discussions se poursuivent avec eux, afin que cet engagement puisse s'inscrire dans la durée et produire les effets que nous escomptons.

M. Mathieu Bloch (UDR). « *Honneur, patrie, valeur, discipline* ». Amiral, vous et vos hommes avez grandement fait honneur à votre devise lors des engagements divers sur les terrains d'opération sur lesquels vous avez été déployé ces derniers mois. Je tenais à vous en remercier vivement, au nom du groupe UDR.

Par son rôle éminent dans notre situation, la Marine représente un levier fondamental de notre puissance. Ainsi, nous nous réjouissons du succès du premier tir d'essai du nouveau missile M51-3 depuis le SNLE *Le Vigilan*t. Mais la dissuasion ne fait pas tout. Face aux guerres d'attrition, nous devons évoluer sur plusieurs tableaux, en alliant technologie et masse ; qualité et quantité.

Amiral, mes questions portent sur les munitions et le rôle des enveloppes de subsidiarité. La ministre a annoncé le déploiement de 4 milliards d'euros pour les

munitions en 2027. L'actualisation prévoit des efforts conséquents pour les systèmes complexes, notamment une hausse de 100 % sur les missiles Exocet et de plus de 230 % pour notre stock de torpilles. Cependant, la crise au Moyen-Orient a révélé un besoin criant de munitions téléopérées à bas coût, notamment pour intercepter les drones Shahed. Pouvez-vous affirmer que l'effort de 2027 sur les munitions contribuera efficacement à la reconstitution des stocks ? Les délais de livraison sont-ils compatibles avec le choc de haute intensité annoncé à l'horizon 2030 ?

Aussi, les enveloppes de subsidiarité offriront une plus grande agilité opérationnelle aux unités sur le terrain. La Marine bénéficiera d'enveloppes respectives de 35 millions d'euros et de 14 millions d'euros dans le cadre des programmes 146 et 178. Pourriez-vous apporter des précisions quant au fonctionnement de ces enveloppes, la manière dont seront attribués les fonds et les critères retenus ?

Dans un contexte de crise où nos armées sont engagées en mer Rouge, peut-on anticiper que ces enveloppes contribuent à l'acquisition de drones intercepteurs, alors que les Houthis menacent toujours le terminal de Yanbu ?

M. l'amiral Christophe Cluzel. Je retiens avant tout l'effort considérable consenti au cours des dernières années en matière de munitions. Le PLF pour 2027 consacre à lui seul 4 milliards d'euros à cet objectif, après déjà 2,4 milliards d'euros en 2026. À cela s'ajoutent les munitions qui seront livrées en 2027 à la suite de commandes passées antérieurement. Nous sommes donc dans une logique d'effort continu, marqué par une accélération particulièrement significative des commandes.

Il est nécessaire de combiner différentes catégories de munitions, afin de renforcer notre efficacité opérationnelle. L'objectif consiste à préserver l'emploi des armements les plus sophistiqués et les plus coûteux, tout en créant des effets de saturation face à un adversaire. Cette logique vaut également pour notre autodéfense. Nous articulons ainsi les armes de décision et les armes d'usure, afin de repousser les seuils de saturation des attaques auxquelles nous pourrions être confrontés. Les armes d'usure présentent d'ailleurs l'avantage d'être acquises rapidement. Tel est notamment le cas de nombreuses munitions téléopérées qui ont déjà été livrées et dont les livraisons se poursuivront en 2027.

Vous avez également évoqué les drones intercepteurs de drones. Nous poursuivons plusieurs expérimentations avec différents industriels. Les essais récemment conduits lors de l'exercice Wildfire, au large de Toulon, ont produit des résultats extrêmement encourageants : des drones ont été capables d'intercepter efficacement des drones assaillants depuis un bâtiment de guerre.

S'agissant de la subsidiarité, je rappelle les montants retenus : 50 millions d'euros au total, dont 15 millions d'euros sur le programme 178 et 35 millions d'euros sur le programme 146. Ces crédits pourront être utilisés par un nombre important d'autorités signataires : j'ai souhaité qu'ils soient délégués aux

commandants de force, aux autorités militaires territoriales, aux centres d'expérimentation, aux grandes écoles ainsi qu'aux bases navales outre-mer. L'objectif consiste notamment à accélérer les capacités d'approvisionnement, en particulier dans nos territoires ultramarins.

Ces moyens permettront de financer des achats rapides, souvent réalisés sur étagère ou en petites séries, avec des besoins d'intégration limités. Ils répondront ainsi à des besoins opérationnels urgents. Je suis convaincu que les commandants de force et les autorités militaires territoriales s'en saisiront pour accélérer l'expérimentation, renforcer les capacités de lutte antidrones ou acquérir rapidement de nouveaux équipements. Une partie de ces crédits sera également consacrée au développement de la dorsale numérique de la Marine et à la généralisation de l'intelligence artificielle grâce à la multiplication des *data hubs* embarqués à bord de nos bâtiments.

Enfin, les procédures d'acquisition demeurent diversifiées. Nous pouvons nous appuyer sur les structures traditionnelles de la DGA, sur ses centres experts référents, notamment dans l'écosystème toulonnais. Les autorités signataires pourront également recourir à d'autres canaux d'approvisionnement, notamment au travers du SSF, de la direction de la maintenance aéronautique (DMAé) ou encore du service du commissariat des armées, avec les directions du commissariat outre-mer (Dicom) et les plateformes commissariat (PFC) en métropole.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons maintenant à une séquence de questions individuelles complémentaires.

M. Daniel Grenon (RN). La France ne dispose aujourd'hui que d'un seul porte-avions, le *Charles-de-Gaulle*. À chaque grande période de maintenance, nous perdons temporairement nos capacités de projection aéronavale embarquées. Dans le contexte international actuel, est-il encore raisonnable de ne disposer que d'un seul porte-avions ? Ne faudrait-il pas que la France se donne les moyens de disposer de deux porte-avions capables d'opérer simultanément, notamment en cas de conflit de haute intensité ?

J'aimerais également connaître votre avis sur une solution complémentaire. Serait-il pertinent que la France développe à terme ses propres avions de combat à décollage court et à atterrissage vertical sur le modèle des capacités offertes par le F-35 B américain ? Une telle technologie permettrait-elle, après les adaptations nécessaires, d'utiliser nos trois porte-hélicoptères amphibies comme plateformes aéronavales complémentaires et ainsi de multiplier nos capacités de projection ?

Enfin, le *Charles-de-Gaulle* doit rester en service jusqu'à l'arrivée de son successeur prévu en 2038. Quel est son état opérationnel aujourd'hui ? Les modernisations prévues permettront-elles de le maintenir pleinement compétitif face aux nouvelles menaces jusqu'à son remplacement ?

Mme Laure Lavalette (RN). Dans le cadre de l'examen du PLF pour 2027, je souhaite vous interroger sur nos coopérations européennes. Nous ne sommes

évidemment pas opposés par principe à ces coopérations, dès lors qu'elles répondent à des besoins opérationnels concrets et renforcent les capacités de notre Marine. En revanche, nous refusons qu'elles deviennent un projet idéologique au détriment de notre souveraineté, de notre industrie de défense ou de notre liberté d'action.

Nous devons rester particulièrement vigilants face aux risques de dépendance technologique et industrielle, mais aussi face aux difficultés que peuvent entraîner des exigences divergentes entre partenaires. Il faut aussi souligner que nos partenaires nous apportent une aide précieuse et bienvenue quand ils sécurisent le GAN, quand ils fournissent du renseignement ou passent commande à notre BITD, dont le modèle dépend de l'export.

Dans cette perspective, quels partenaires vous paraissent-ils les plus prometteurs pour approfondir ces coopérations ? Comment veillez-vous afin que le renforcement de l'interopérabilité ne se traduise pas par une perte d'autonomie et de souveraineté ?

Mme Catherine Rimbert (RN). Amiral, en tant que députée de Provence-Alpes-Côte d'Azur, j'accorde une attention particulière au chantier de construction du porte-avions nouvelle génération.

Les répercussions économiques de ce chantier sont indéniables pour l'ensemble de notre région et du territoire national, en contribuant à l'activité directe ou indirecte de centaines d'entreprises. Je souhaite toutefois soulever un point de vigilance quant aux fournisseurs étrangers de composants critiques. En effet, les catapultes électromagnétiques et le système d'appontage sont acquis auprès de l'industriel américain General Atomics.

Les États-Unis eux-mêmes, par mémorandum présidentiel du 13 août 2026, ont lancé une étude évaluant la possibilité d'un retour aux catapultes vapeur pour leurs futurs porte-avions. La France se situe donc dans une situation paradoxale où son futur porte-avions, symbole affiché de notre autonomie stratégique, repose sur une technologie américaine que notre principal allié envisage lui-même d'abandonner. Amiral, quelles sont donc aujourd'hui les dispositions prises par la Marine nationale pour réduire cette dépendance afin de sécuriser la disponibilité, le maintien en condition opérationnelle et les évolutions du système de catapultage ?

M. l'amiral Christophe Cluzel. Monsieur le député Grenon, votre question portait sur l'intérêt de disposer à terme de deux porte-avions. Entre 2036 et 2038, la Marine nationale disposera effectivement de deux porte-avions en service simultanément, puisque le *France Libre* et le *Charles de Gaulle* navigueront de concert. Cette situation résulte d'une nécessité opérationnelle très claire : le remplacement d'une capacité aussi complexe ne peut se faire avec rupture. Le biseau de transition doit permettre de préserver les compétences acquises et d'éviter une perte de savoir-faire qui exigerait ensuite de nombreuses années pour être reconstituée.

Nous disposerons donc, durant cette période, de deux équipages de porte-avions. La question de savoir si le *Charles de Gaulle* pourra être prolongé au-delà de 2038 demeure ouverte. Des études approfondies sont actuellement conduites dans la perspective du prochain arrêt technique majeur du bâtiment. Les conclusions sont attendues au début de l'année 2029 et constitueront un véritable juge de paix.

Elles ne portent pas uniquement sur l'usure des cœurs nucléaires et sur la capacité à conserver le combustible plus longtemps à bord, mais concernent également l'ensemble des systèmes du navire. Un porte-avions a, en quelque sorte, l'âge de ses artères. Il ne faudrait pas que sa disponibilité future soit limitée par la défaillance d'un équipement auxiliaire indispensable. À l'issue de ces travaux, nous saurons si le *Charles de Gaulle*, dont le retrait du service actif est aujourd'hui prévu à l'horizon 2038, peut être maintenu plus longtemps.

Deux porte-avions permettent de maintenir une alerte crédible depuis Toulon. En revanche, pour assurer une permanence permanente à la mer, il faudrait disposer de trois bâtiments. La question du maintien de deux porte-avions relève donc avant tout d'une ambition politique ; ce n'est pas à moi d'en juger la pertinence.

Je demeure en revanche beaucoup plus réservé sur les concepts de porte-aéronefs. Ces solutions ont été largement étudiées avant le lancement du programme *France Libre*. Toutes les analyses convergent vers la même conclusion : pour être réellement efficaces et produire davantage d'effets que de vulnérabilités, ces bâtiments doivent disposer d'une capacité d'emport suffisante. Les appareils à décollage court et à appontage vertical imposent nécessairement des compromis. Soit ils réduisent leur charge militaire pour emporter davantage de carburant, soit ils augmentent leur armement au prix d'une diminution de leur allonge.

C'est précisément ce qui a conduit au choix d'un porte-avions à propulsion nucléaire équipé de catapultes et de brins d'arrêt. Un tel bâtiment constitue un véritable porte-avions de supériorité, soit exactement ce dont nous avons besoin. Lors de chaque opération future, la première étape consistera à reconquérir une supériorité aéromaritime locale. Qu'il s'agisse de protéger nos lignes d'approvisionnement ou de conduire une opération militaire, cette capacité est indispensable.

Madame Lavalette, derrière chacune des coopérations, j'identifie un état final recherché, en tant que chef d'état-major de la Marine. Chaque partenariat poursuit un objectif précis, souvent d'ordre opérationnel. Nous n'imaginons jamais une coopération sans nous interroger sur le théâtre d'opérations sur lequel elle pourra produire des effets et sur les modalités selon lesquelles nous pourrons agir avec nos partenaires.

Certaines coopérations ont une finalité plus organique : elles permettent de mutualiser des efforts de formation, de maintenance ou de soutien logistique.

Lorsqu'une communauté de matériels existe avec un partenaire, nous pouvons également nous appuyer sur ses stocks de pièces de rechange en cas de besoin. Nous entretenons ainsi des partenariats historiques en Méditerranée avec l'Espagne, l'Italie, la Grèce et Chypre. Nous développons également des coopérations avec des Marines situées beaucoup plus loin, notamment Singapour ou l'Inde. Enfin, l'un des axes majeurs portés par mon prédécesseur concerne l'Europe du Nord, avec la Suède, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark et la Norvège.

Madame Rimbert, vous avez soulevé la question de notre dépendance à l'égard des catapultes électromagnétiques américaines. La décision américaine concernant l'avenir de cette technologie n'est pas prise. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'en discuter prochainement avec mon homologue américain. Aujourd'hui, la catapulte électromagnétique présente des performances exceptionnelles. Les États-Unis ont déjà réalisé près de 40 000 lancements avec un taux de disponibilité voisin de 98% Elle offre une souplesse d'emploi remarquable, permettant aussi bien la mise en œuvre d'avions lourds que celle de drones.

Les Américains disposent déjà de trois porte-avions nucléaires à catapultes et brins d'arrêt électromagnétiques. Une chaîne de production existe, tout comme une chaîne de MCO. À ce stade, je ne considère donc pas notre contrat comme menacé. Une étude inscrite dans l'actualisation de la LPM doit néanmoins analyser les capacités françaises à développer un système équivalent ainsi que les coûts et délais correspondants. Nous aurions probablement la capacité technique de réaliser un tel équipement, mais certainement dans des délais incompatibles avec le calendrier du *France Libre* et pour un coût significativement supérieur.

Nous poursuivons donc le programme retenu. Comme nous l'avions fait pour les catapultes à vapeur du *Charles de Gaulle*, nous cherchons dès maintenant à limiter les dépendances futures. Des marins seront déployés aux États-Unis afin d'acquérir les compétences techniques nécessaires. Nous constituerons également, dès l'origine, des stocks de pièces de rechange importants afin de garantir notre autonomie dans la maintenance et la réparation. Enfin, nous développerons progressivement notre expertise nationale en maintien en condition opérationnelle. Avec les catapultes à vapeur, nous sommes aujourd'hui capables d'assurer presque toutes les opérations de soutien. Nous nous attacherons à atteindre le même niveau de maîtrise avec les catapultes électromagnétiques, dans les meilleurs délais possibles.

M. Catherine Hervieu (EcoS). En tant que rapporteure de la mission sur les drones et la lutte antidrones, je mesure bien les enjeux concernant l'adéquation entre nos outils budgétaires et les objectifs de massification. Les drones sont multiplicateurs de force. Les drones aériens embarqués, les drones de surface ou les drones sous-marins permettent d'agir sur un spectre très large de missions et d'opérations.

Vous nous avez exposé les usages de différents types de drones par la Marine. Plus précisément, comment percevez-vous les évolutions technologiques

très rapides dans ce domaine, dans l'objectif d'assurer une efficacité opérationnelle permanente en regard des moyens financiers dédiés, sur lesquels nous discutons actuellement ?

Un autre sujet stratégique concerne la résilience des infrastructures critiques comme les câbles sous-marins. Je salue à cette occasion l'inventivité des marins dans le domaine cyber et en tant que rapporteur du titre I du projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques, j'interpelle sur l'urgence de s'y préparer alors que nous assistons à l'hybridation des conflits. Amiral, de quelle manière la militarisation de la marine marchande répondrait-elle à cet objectif ?

M. Romain Tonussi (RN). Le PLF pour 2027 fait apparaître une trajectoire préoccupante du coût du maintien en conditions opérationnelles navales, soit 89 000 euros par jour de disponibilité en 2026 contre 115 000 euros attendus en 2028, c'est-à-dire une augmentation de près de 30 % en deux ans. Cette hausse s'explique pour une part par la concentration de grandes opérations d'entretien, mais aussi par une augmentation structurelle des coûts de soutien. Dans le même temps, notre Marine fait face depuis plusieurs années à une multiplication des engagements opérationnels, tout en continuant de s'appuyer sur un nombre de bâtiments contraints.

Ma question est donc double. Voyez-vous peser dans cette inflation du MCO le risque d'une diminution de la disponibilité réelle de nos bâtiments et donc d'une difficulté à répondre à un contrat opérationnel toujours plus consommateur ? Surtout, notre outil industriel, notamment en matière d'infrastructures et de ressources humaines, est-il aujourd'hui suffisamment dimensionné pour absorber cette concentration d'opérations d'entretien sans un allongement des immobilisations ?

Mme Geneviève Darrieussecq (Dem). Vous connaissez mon attachement aux hommes et aux femmes de nos armées. Où en est-on de la formation, au-delà de l'école des mousses et des écoles de maistrance ? En effet, les technologies évoluent à grande vitesse.

Arrivez-vous facilement à passer des partenariats avec des établissements publics, des BTS ou des IUT, des formations d'ingénieurs, afin de pouvoir répondre précisément aux besoins d'excellence technologique de notre Marine ?

M. l'amiral Christophe Cluzel. Madame Hervieu, les systèmes de drones constituent à mes yeux de véritables multiplicateurs de forces. Leur principal intérêt réside dans le fait qu'ils sont à la fois relativement peu coûteux et conçus dès l'origine comme des systèmes ouverts. Cette caractéristique leur permet d'intégrer très rapidement l'innovation et les évolutions technologiques. Il s'agit là d'un point essentiel : je suis convaincu que la valeur opérationnelle de nos forces et la supériorité de nos Marines reposeront largement demain sur cette capacité d'adaptation.

Vous avez également évoqué la menace cyber. J'y suis extrêmement attentif compte tenu de la numérisation croissante de nos unités et du durcissement constant des menaces dans ce domaine. Nous conduisons des exercices particulièrement réguliers afin de permettre à nos équipages de réagir efficacement face à ce type de menace. Nous avons considérablement renforcé nos capacités de surveillance des réseaux. L'un des avantages de nos unités opérationnelles tient au fait qu'elles disposent d'une surface de contact relativement faible avec Internet. Malgré cela, nous devons demeurer extrêmement vigilants.

Monsieur Tonussi, vous avez évoqué l'augmentation du coût du maintien en condition opérationnelle ainsi que nos vulnérabilités futures dans ce domaine. Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs : les évolutions économiques générales, mais aussi la sophistication croissante de nos équipements. Les matériels modernes sont plus performants, mais ils exigent également davantage d'entretien. Une autre explication importante réside dans l'effort significatif réalisé sur les stocks de rechange. Nous avons volontairement augmenté les commandes afin de réduire nos vulnérabilités et de gagner en réactivité dans les opérations de maintenance corrective.

Je demeure néanmoins confiant, car nous disposons d'un écosystème industriel particulièrement fiable et précieux. Cet écosystème contribue à maintenir un niveau de disponibilité remarquable de nos bâtiments. Dans notre manière de programmer l'activité des bâtiments, les périodes de maintenance lourde restent un point d'entrée incontournable. Nous ne renoncerons jamais à ces arrêts majeurs, car ils conditionnent directement la durabilité et la disponibilité de nos moyens navals. Si certaines échéances peuvent être ajustées de quelques semaines ou de quelques mois sans risque, nous le ferons. En revanche, nous ne sacrifierons jamais l'entretien indispensable de nos matériels.

Enfin, madame la ministre, vous m'avez interrogé sur la formation de nos marins. Vous avez parfaitement raison de souligner les efforts accomplis : nous avons considérablement développé les BTS, les BUT, ainsi que les écoles d'apprentis. Ces dispositifs nous permettent de recruter, des jeunes orientés vers les métiers d'avenir dont la Marine a besoin.

Je pense, par exemple, au domaine nucléaire. J'invite ainsi chacun à visiter l'École d'application des métiers de l'énergie atomique à Cherbourg, un établissement remarquable qui a su demeurer agile pour augmenter sa capacité de recrutement. Cette adaptation est essentielle pour faire face aux défis qui nous attendent, notamment avec les périodes de transition liées au renouvellement de nos porte-avions et de nos SNLE. Ces évolutions impliquent une augmentation significative du nombre d'atomiciens nécessaires au sein de nos forces.

Mais cet effort ne concerne pas uniquement la filière nucléaire. Nous développons également des formations destinées aux électriciens, aux mécaniciens spécialisés et aux mécatroniciens.

Mme Michèle Martinez (RN). Amiral, si votre armée remplit ses objectifs annuels de recrutement, la question du niveau et des qualifications requises sur la large palette de métiers proposés par la Marine est centrale. La réponse ne passe pas seulement par la formation au lycée militaire ou à l'école navale. Chez les atomiciens, par exemple, le BTS spécialisé de Cherbourg est réputé pour son excellence.

De fait, le développement de BTS spécialisés semble constituer un levier pour répondre aux défis des compétences dans le cyber ou la guerre électronique, par exemple. Dans ce contexte, quels métiers sont les plus en tension en termes de ressources qualifiées et nécessitent une accélération dans le domaine de la formation ?

Par ailleurs, quel est votre premier retour d'expérience sur les volontaires du service national en la matière ? La motivation de ces jeunes est admirable. Leur parcours scolaire leur donne-t-il le potentiel pour être les marins de demain, dans des métiers techniques rigoureux et exigeants ?

M. Sébastien Saint-Pasteur (SOC). Lors de l'examen de la proposition de loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes (VSS), nous avons débattu à l'article 46 d'une autorisation d'absence pour les victimes. Alors que la commission avait intégré les militaires au dispositif, un amendement gouvernemental a supprimé les dispositions les concernant pour des raisons présentées comme juridiques.

Nous pouvons l'entendre en partie, tout en observant que cette question des VSS est prégnante. La Marine peut sembler particulièrement exposée du fait des opérations en mer, de l'éloignement, des problématiques d'accès aux soins. Quelles sont les actions mises en œuvre par la Marine nationale dans ce domaine ?

M. Julien Limongi (RN). Amiral, vous avez fait de la dronisation de la Marine une priorité. C'était aussi le mantra de votre prédécesseur, dans l'objectif de développer les capacités sans équipage partout où cela était possible, tout en préservant les moyens habités lorsque cela reste nécessaire.

Nous avons évoqué brièvement les récents développements du projet Danae, notamment destiné à protéger les bases navales et à accompagner les navires, avec la sélection de trois drones de surface. L'enjeu consiste désormais de passer de l'expérimentation à une capacité opérationnelle réelle, grâce à des systèmes suffisamment robustes, disponibles et produits en nombre pour répondre aux besoins de la Marine.

Quel calendrier et quel volume envisagez-vous pour le déploiement de ces drones de surface ? Plus largement, comment comptez-vous accélérer cette dronisation et atteindre la masse ?

M. Moerani Frébault (EPR). Je salue l'arrivée en Polynésie française du troisième Falcon 50 et celle, prévue en 2027, du patrouilleur *Philippe Bernardino*. Dans une zone Pacifique où les rivalités de puissance s'intensifient, la Polynésie

représente un point d'appui stratégique majeur pour la France. Sur près de cinq millions de kilomètres carrés, nous devons combattre les trafics, protéger nos ressources et nos fonds marins, secourir nos populations face aux catastrophes climatiques et nous préparer aux crises.

Or, la frégate *Prairial* sert depuis 1992 et le calendrier des corvettes hauturières est repoussé. Ainsi, seules trois des six frégates de surveillance doivent apparemment être remplacées d'ici 2035. Pourtant, la protection des Polynésiens exige une présence navale forte et durable.

Le *Prairial* sera-t-il remplacé en priorité ? Par quel bâtiment et à quelle date ? Quels moyens garantiront-ils d'ici là l'absence de ruptures capacitaires en Polynésie ?

M. l'amiral Christophe Cluzel. Nous sommes effectivement confrontés aux mêmes difficultés RH que celles rencontrées dans le secteur civil. Les principales tensions concernent d'abord le domaine du nucléaire, qui recrute massivement. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons créé des diplômes BTS et BUT, à Cherbourg, à l'École des applications militaires de l'énergie atomique. Nous rencontrons également des difficultés dans le domaine des électriciens, qui demeure particulièrement concurrentiel. Enfin, la restauration constitue un autre secteur sous tension.

Dans ce domaine, nous nous appuyons largement sur la réserve *ab initio*. Comme dans le secteur de la restauration civile, nous pouvons accueillir temporairement des personnels, des « saisonniers » à bord de nos unités. Nous le faisons déjà quotidiennement avec l'appui des flottilles de réserve. Elles entretiennent des partenariats très développés avec les lycées hôteliers afin d'accueillir les élèves en BTS hôtellerie-restauration qui recherchent des stages et des immersions professionnelles.

Le retour d'expérience sur les appelés du service national est particulièrement remarquable. Il est même assez revigorant d'aller au contact de jeunes appelés particulièrement enthousiastes à l'idée de servir la France et de rejoindre la Marine. La majorité d'entre eux exprime le souhait de s'engager à l'issue de leur service national, ce qui constitue évidemment une excellente nouvelle pour nous.

Concernant les parcours scolaires, je ne nourris aucune inquiétude. La Marine constitue en soi une véritable grande école ; nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie à l'accompagnement et à la formation de nos marins.

Vous avez également évoqué la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qui constitue une priorité forte du ministère et particulièrement de la Marine. Nos équipages vivent dans une promiscuité permanente. Cette promiscuité doit demeurer une force, car elle est le fondement même de l'esprit d'équipage. Elle ne doit jamais devenir une vulnérabilité, raison pour laquelle nous avons considérablement renforcé nos réseaux mixité, leur visibilité et la formation de leurs

référents. Nous avons également renforcé la sensibilisation réalisée dans les écoles afin d'expliquer très clairement aux jeunes qui rejoignent la Marine ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas dans les relations entre marins. Cette politique nous permet aujourd'hui de détecter beaucoup plus précocement les signaux faibles et les comportements inappropriés, avant qu'ils ne dégénèrent en situations plus graves.

Comme mon prédécesseur a déjà eu l'occasion de le rappeler, lorsque des faits de harcèlement ou de violence sont caractérisés, nous plaçons systématiquement la victime au cœur de notre démarche. Sa protection constitue notre priorité absolue. Les marins responsables de tels comportements sont suspendus puis sanctionnés avec la plus grande fermeté et dans une totale intransigeance. Il est cependant également essentiel d'être capable de réhabiliter ceux qui auraient été accusés à tort. Nous y veillons avec la même détermination et nous nous attachons à restaurer pleinement la situation des marins concernés lorsque cela est nécessaire.

Enfin, la dronisation représente un complément aux capacités existantes et non un substitut. Il existe aujourd'hui beaucoup de fantasmes autour du « tout dronisé », mais je n'y crois pas. Le tout dronisé ne résiste pas à l'épreuve de la mer, ni aux exigences liées à l'entretien de systèmes d'armes et de senseurs particulièrement sophistiqués. Lorsque je vois les dizaines, parfois les centaines de marins nécessaires au MCO de nos systèmes les plus performants, je reste convaincu que l'avenir repose sur une hybridation raisonnée. Les moyens existent déjà. Il y a bien sûr les programmes en cours, mais aussi le PEM Drone Naval, qui bénéficie de crédits en augmentation constante dans le cadre de l'actualisation de la loi de programmation militaire.

Enfin, concernant la corvette hauturière, de mémoire, le remplacement du *Prairial* devrait intervenir à l'horizon 2035. Ce programme répond directement au durcissement des menaces et à la nécessité de doter les successeurs des frégates de surveillance de capacités accrues de détection ainsi que de capacités d'action dans l'ensemble des milieux d'engagement.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vous remercie.

2. Examen des crédits

La commission a examiné, pour avis, sur le rapport de ***M. Yannick Chenevard,*** *les crédits relatifs à la « Préparation et à l'emploi des forces : Marine » de la mission « Défense » pour 2027, au cours de sa réunion du mercredi 21 octobre 2026.*

M. Yannick Chenevard, rapporteur pour avis. Je voudrais évidemment aussi m'associer aux pensées pour les familles et les frères d'armes des aviateurs qui ont malheureusement subi un crash cette nuit.

« *De tous les héritages, la mer est celui sur lequel les souverains prétendent le plus de parts. Et cependant, c'est celui sur lequel les droits de chacun sont les moins éclairés* ». Ce sont les mots du cardinal de Richelieu, une conviction qu'il allait traduire en actes lorsqu'en octobre 1626, Louis XIII lui confia la direction de la navigation et du commerce de France, posant ainsi les fondements d'une marine d'État permanente.

En ce mois d'octobre 2026, qui marque les 400 ans de notre marine, il est utile de rappeler quelques vérités que les siècles n'ont pas démenties. La mer demeure un espace de rivalité permanente où s'affrontent les ambitions et les intérêts des puissances. La liberté de navigation conditionne le commerce, qui constitue le fondement de la prospérité des nations. La prospérité permet la puissance navale, indispensable pour garantir cette liberté et préserver notre souveraineté.

La France compte aujourd'hui parmi les grandes puissances navales. Pour autant, la maîtrise des mers n'est jamais définitivement acquise. Elle exige une vigilance, des efforts et des moyens constants. Le cardinal nous avertissait : « *L'empire de cet élément n'est jamais assuré à personne. Il ne s'abandonne qu'à celui qui se tient en état de le posséder par la violence* ».

Rapporteur du budget de la marine depuis cinq ans, je me suis attaché à examiner les enjeux budgétaires, mais également dans la partie thématique de mes rapports. L'Indopacifique, au cœur des rivalités entre puissances, en 2022 ; le canal du Mozambique, dont l'importance a été confirmée par la crise en mer Rouge, en 2023 ; les détroits stratégiques et les menaces pesant sur la liberté de navigation, en 2024 ; le format de notre marine face au réarmement naval en 2025 ; et cette année, les porte-avions et la permanence de l'alerte d'un groupe aéronaval. Enfin, j'ai consacré une mission gouvernementale à la réévaluation du dispositif de flotte stratégique. Je salue d'ailleurs les dernières avancées portées par le ministre Tabarot, qui présentait la semaine dernière un projet de décret au Conseil supérieur de la marine marchande sur ce sujet.

Aujourd'hui, le centre de gravité de l'économie mondiale s'est déplacé de l'Europe vers l'Asie, zone qui produit et exporte le plus au monde. Ainsi, la

mondialisation des échanges, la spécialisation internationale des économies et la fragmentation des chaînes de production ont fait des espaces maritimes des infrastructures essentielles à l'économie mondiale. Cela constitue un enjeu majeur.

Les équilibres géopolitiques qui garantissaient la sécurité de ces échanges craquent de toutes parts, laissant entrevoir l'effondrement de l'ordre sur lequel ils reposaient. La vulnérabilité de ces approvisionnements ne constitue donc pas une simple difficulté économique. Elle devient une question de sécurité, de politique industrielle et plus largement de souveraineté. Alors que la puissance navale du XIX^e^ siècle recherchait principalement la maîtrise militaire des mers, les stratégies contemporaines tendent davantage à perturber les flux logistiques, énergétiques, numériques qui les traversent.

Les attaques dirigées contre les navires marchands, les infrastructures portuaires ou les câbles sous-marins illustrent cette évolution. Cependant, le combat pour la maîtrise des flux passe aussi par la puissance navale et la présence à haute mer. Il s'agit désormais de disposer de ces deux capacités en y ajoutant l'espace, où se jouent déjà les guerres du moment. Une marine moderne ne saurait s'en passer.

Nous avons le devoir de continuer à nous doter de cette puissance navale qui s'exerce dans les airs, sur la mer et sous la mer, afin de permettre à notre marine de poursuivre sa remontée en puissance dans un contexte de réarmement naval mondial. La France dispose d'une marine moderne dont le renouvellement sera bientôt intégral. Il a heureusement commencé il y a dix ans et doit se poursuivre encore de nombreuses années.

Notre marine devra augmenter son nombre de bâtiments de combat. Les ressources qui lui sont affectées augmentent de 4,8 % en AE et de 5,1 % en CP par rapport à la loi de finances initiale pour 2026, poursuivant la remontée en puissance entamée sous la précédente LPM. En cinq ans, les crédits de la marine ont fortement progressé, de 38 % en AE et de 27 % en CP, avec des évolutions très significatives s'agissant du MCO et des infrastructures maritimes, en rupture avec les années précédentes qui les avaient largement sacrifiés.

Ainsi, les bâtiments ravitailleurs de force, les frégates de défense et d'intervention (FDI), les patrouilleurs hauturiers ou d'outre-mer, les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de deuxième génération, le porte-avions *France Libre* ou les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) de troisième génération constituent les marqueurs forts d'une marine qui se renouvelle, qui regarde vers l'avenir.

L'accélération de l'histoire nous contraint à imaginer l'augmentation du nombre de bâtiments dans certains segments. Tel est le cas en ce qui concerne la permanence de l'alerte d'un porte-avions dont nous faisons la démonstration qu'elle n'est possible qu'avec un deuxième bâtiment et une flottille de rafales supplémentaires. Tel est le cas pour les frégates de premier rang, dont le nombre est devenu clairement insuffisant. Il conviendrait au minimum de passer de quinze à

dix-huit à l'occasion de la prochaine LPM. Je l'écrivais déjà dans mon rapport en 2022. Tel est le cas également pour la guerre des mines. Il ne faut plus subir de retard dans la construction des bâtiments de guerre des mines (BGDM), notamment pour bénéficier d'un effet de série, dans le prolongement des navires belges et néerlandais.

Outre-mer, le renforcement de nos forces prépositionnées est en cours avec les patrouilleurs d'outre-mer, les bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM). Il convient cependant de planifier le remplacement des frégates de surveillance, dont la durée de service a été prolongée de quelques années. Enfin, la dronisation est partout en marche.

Mes chers collègues, la construction d'une puissance navale est un processus qui s'étale sur de nombreuses décennies, des siècles parfois. Pour y parvenir, il faut une industrie navale souveraine, ce qui nécessite des savoir-faire parfois rarissimes, acquis au fil des ans et transmis de génération en génération. Il faut disposer d'infrastructures entretenues.

Cela nécessite aussi de la constance dans l'investissement. Cette ambition repose avant tout sur les femmes et les hommes, des marins compétents, formés, entraînés, fidèles aux traditions de notre marine, dépositaires de savoir-faire qu'ils ont à cœur de transmettre.

Je veux rendre un hommage appuyé aux officiers, officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins, ainsi qu'à leurs familles, dont le soutien est essentiel à leur engagement. La grandeur d'une marine tient autant à la qualité de ses équipages qu'à celle de ses bateaux. Cette grandeur engage également ceux qui décident de ses moyens, de son emploi. Le général de Gaulle l'exprimait avec force dans ses *Mémoires de guerre* : « *La France sans une grande marine ne saurait rester la France. Mais cette marine doit être sienne. Il appartient au pouvoir de la former, de l'inspirer, de l'employer comme un instrument de l'intérêt national* ».

J'émets donc un avis favorable à l'examen de ces crédits.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Je vous remercie pour ce travail, que vous effectuez depuis la cinquième année consécutive, avec un grand sérieux réel et une connaissance réelle des dossiers.

Dans la partie thématique de votre rapport, vous traitez du sujet de la permanence de l'alerte d'un groupe aéronaval et abordez notamment le sujet des catapultes électromagnétiques EMALS pour le futur porte-avions de nouvelle génération (Pang), le *France Libre*. Il s'agit d'une rupture technologique majeure par rapport aux catapultes à vapeur du *Charles de Gaulle*, dont sont attendus des gains en matière de disponibilité, de cadence de lancement et en matière de diversité des aéronefs projetés.

Mais cette technologie est aujourd'hui américaine et place donc une capacité absolument critique du porte-avions nouvelle génération dans une situation

de dépendance extérieure. Quel est précisément le degré de dépendance de la France envers les États-Unis pour l'acquisition, l'intégration, la maintenance opérationnelle de ces catapultes ? Quelles garanties avons-nous obtenues en matière de transfert de compétences, d'accès aux pièces et aux données techniques afin de garantir notre autonomie d'emploi sur toute la durée de vie du Pang ? Est-il possible, dans les temps requis, de développer une alternative française ?

Mme Corinne Vignon (EPR). Monsieur le rapporteur, vous soulignez régulièrement l'insuffisance du nombre de frégates de premier rang de la marine nationale au regard de la dégradation du contexte stratégique international et de la multiplication de nos engagements opérationnels.

La LPM, actualisée en 2026, maintient pourtant le format de la marine à quinze frégates de premier rang à l'horizon 2035, huit frégates multimissions (Fremm), deux frégates de défense aérienne (FDA) et cinq FDI. Le PLF pour 2027 poursuit, quant à lui, des programmes de renouvellement et de renforcement de la flotte sans engager à ce stade d'augmentation. Dans ce contexte, quel format de flotte vous semblerait-il nécessaire pour répondre à nos ambitions opérationnelles et selon quel calendrier pouvons-nous l'atteindre ? Pour augmenter nos capacités, quel type de navires faudrait-il privilégier ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur pour avis. Plusieurs questions soulevées me paraissent fondamentales. La première concerne les catapultes. Il est utile de rappeler que les catapultes du *Foch* et du *Clémenceau* étaient britanniques, tandis que celles du *Charles de Gaulle* sont américaines, sans que cette situation n'ait jamais entraîné la moindre entrave au fonctionnement de nos porte-avions.

Le second élément est celui que vous avez très justement rappelé : la maîtrise des catapultes électromagnétiques est aujourd'hui américaine, mais également chinoise. Le troisième porte-avions chinois, le *Fujian*, achève actuellement ses essais. En règle générale, il faut entre quinze et vingt ans pour atteindre un tel niveau de maîtrise. Nous pourrions l'acquérir, mais sans certitude de pouvoir y parvenir à temps pour la construction du *France Libre*, dont l'échéance est désormais relativement proche. Peut-être pourrait-elle être acquise pour la construction d'un *sister-ship*, mais encore faudrait-il déterminer les moyens à engager.

Les Américains ont consacré des milliards de dollars à cet effort. Pour les Chinois, il est impossible de disposer d'une estimation fiable. Dans le rapport, nous évaluons entre 3 et 5 milliards d'euros le coût d'un développement national entièrement autonome. J'ajoute qu'à l'occasion de l'actualisation de la LPM, j'avais déposé un amendement visant précisément à évaluer cette capacité à faire. Aujourd'hui, je me limite donc à présenter des hypothèses de travail qui devront être confirmées ou infirmées par les industriels. En résumé, nous pouvons le faire, très clairement, mais pas immédiatement.

Existe-t-il pour autant une dépendance ? J'ai rappelé les précédents du *Foch*, du *Clémenceau* et du *Charles de Gaulle*. Nos marins, dont certains partiront prochainement aux États-Unis afin de se familiariser avec ces systèmes, sauront les mettre en œuvre. L'intérêt opérationnel des catapultes électromagnétiques est considérable. Catapulter des appareils de quarante tonnes n'a rien de comparable avec le lancement de modèles plus légers. Demain, avec des avions de combat de sixième génération, puis des drones embarqués, il faudra pouvoir adapter instantanément la puissance de lancement. C'est précisément ce que permet la technologie électromagnétique, contrairement à la vapeur.

Un autre avantage réside dans l'encombrement. Les systèmes à vapeur occupent une place considérable à bord. La catapulte électromagnétique permet au contraire un lancement rapide, souple et adaptable. Elle réduit également les contraintes appliquées au train avant des aéronefs. Les brins d'appontage associés offrent eux aussi davantage de souplesse au moment de la récupération des appareils. L'ensemble de ces éléments plaident naturellement en faveur de cette technologie pour le plus grand bâtiment de combat européen.

J'en viens ensuite à la question des frégates de premier rang. Je suppose que chacun partage ici un constat simple : nous ne sommes plus en 2013. Le Livre blanc de cette époque reposait sur le principe du trois pour un. Pour tenir une zone de conflit, trois bâtiments étaient nécessaires : un en opération, un à l'entraînement et un en entretien. Dès lors que les zones d'intérêt augmentent, le calcul devient extrêmement rapide. Avec cinq espaces de crise potentiels, quinze bâtiments sont déjà mobilisés. Il n'existe plus aucune marge. Il faudra donc passer à dix-huit frégates au minimum, peut-être davantage.

Reste à déterminer le rythme et la nature de l'effort. FDI actuellement construites à Lorient doivent être livrées jusqu'en 2032. Même si le choix d'un passage à 18 frégates était pris lors de la prochaine LPM, il faudrait respecter les capacités industrielles disponibles. Quant au type de navire nécessaire, cette réponse appartient avant tout à l'état-major. Faut-il poursuivre avec des FDI, revenir vers des FREMM ou FDA, ou encore développer des bâtiments plus imposants ? Les Italiens s'orientent déjà vers des navires DDX de douze à treize mille tonnes.

Cette réflexion est directement liée à la dronisation croissante des opérations navales. Les drones, qu'ils soient aériens, navals ou hélicoptères autonomes, occupent de l'espace. Or la place demeure la ressource la plus rare sur un bâtiment de combat. Accueillir des systèmes de drones de grande dimension exige des volumes supplémentaires.

Je n'ai pas la réponse définitive à cette interrogation. Une conclusion demeure néanmoins incontestable et figure noir sur blanc dans le rapport : la marine devra, au minimum, porter son format à dix-huit frégates de premier rang.

M. Benoit Gilhet (RN). L'ancien marsouin que je suis est sensible à la protection de nos forces navales. Ma question concernera la dronisation de nos

forces. Dans le détroit d'Ormuz, des navires marchands ont été encore frappés par des drones iraniens la semaine dernière. En décembre 2023, en mer Rouge, la frégate *Languedoc* a dû abattre deux drones houthis valant moins de 50 000 euros l'unité avec des missiles Aster, à plus d'un million d'euros pièce.

Nos marins font leur devoir. Toutefois, cette équation ne peut pas tenir dans la durée. L'actualisation de la LPM a porté l'effort sur les drones à plus de 8 milliards d'euros d'ici 2030, mais une demande s'exprime pour accélérer la manœuvre de dronisation. Le chef d'état-major de la marine la porte et la partage chaque armée. Ce sujet sera traité dans une prochaine LPM, mais en attendant, quelle précision pouvez-vous nous apporter sur ce segment dans le contenu du PLF pour 2027 ?

Mme Sophie Errante (NI). Dans votre rapport, vous soulignez l'importance du rôle diplomatique du groupe aéronaval. Quel regard portez-vous sur la coopération avec les marines européennes ? Ensuite, avez-vous une idée sur la prolongation de sa mise à disposition du *Charles de Gaulle* ? Enfin, une autre option envisagée pourrait se fonder sur une coopération industrielle européenne. Qu'en pensez-vous, même si nous avons connu des échecs récemment avec certains de nos partenaires ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur pour avis. La dernière fois qu'un missile *Aster* a été employé pour détruire un drone remonte à décembre 2023, au début des attaques houthies menées en mer Rouge. À cette époque, il fallait avant tout assurer immédiatement la protection du bâtiment et les enseignements liés à la montée en puissance du phénomène drone n'avaient pas encore été pleinement intégrés à bord. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Un exemple particulièrement révélateur s'est produit dans la nuit du 1er au 2 octobre, lorsque la frégate *Languedoc* a neutralisé un drone qui survolait un convoi maritime. Cette action s'inscrivait dans le cadre de la mission *Aspides*, dont l'objet est d'assurer la protection des navires marchands transitant dans cette zone stratégique. Dans ce cas précis, le drone n'a pas été détruit par missile mais au canon, selon une combinaison hélicoptère et canon. Cette solution est beaucoup moins coûteuse et correspond à un retour à des fondamentaux tactiques particulièrement efficaces.

Le drone concerné avait notamment survolé un navire de la CMA CGM, le *Champs-Élysées*, transportant 23 000 conteneurs. Ses marchandises sont celles que nous retrouvons quotidiennement dans nos commerces et nos supermarchés. Il importe de rappeler cette réalité. Nos marins accomplissent aujourd'hui des missions très éloignées du territoire national et nous ne percevons pas toujours à quel point ils contribuent concrètement à la continuité de notre vie quotidienne. Lorsque nous nous approvisionnons ou ouvrons simplement notre réfrigérateur, nous oublions souvent que des militaires veillent à la sécurité de ces flux commerciaux essentiels. C'est aussi pourquoi il est important de souligner le très haut niveau opérationnel de notre marine et l'engagement remarquable de ses équipages. Certaines missions s'étendent sur de longues périodes et méritent pleinement notre reconnaissance.

J’en viens à la question de notre collègue Errante concernant la coopération. Sur le plan opérationnel, celle-ci est remarquable. Lorsque le porte-avions évolue dans le Grand Nord puis doit rejoindre la Méditerranée, franchir le canal de Suez et se déployer vers la mer Rouge, son ravitaillement peut être assuré par un pétrolier militaire espagnol. Dans les zones septentrionales, il n’est pas rare de voir des bâtiments suédois ou norvégiens participer à la défense du groupe aéronaval. Le porte-avions agit comme un véritable agrégateur de capacités opérationnelles. Pour les marines qui n’en possèdent pas, l’intégration à un groupe aéronaval français, américain ou britannique constitue une nécessité afin de développer les capacités opérationnelles. Cette coopération démontre que les marines savent travailler ensemble avec efficacité.

La seconde question concerne la coopération industrielle autour d’un deuxième porte-avions. Comme l’indique le rapport, l’objectif consiste à garantir la permanence de l’alerte d’un porte-avions, et non une permanence à la mer qui nécessiterait trois bâtiments. La solution proposée consiste à revenir au modèle de la guerre froide avec deux porte-avions, à l’image du *Clémenceau* et du *Foch* : l’un opérationnel, l’autre complémentaire, permettant la transition des équipages et la continuité des capacités.

En revanche, cette perspective ne se prête guère à une coopération industrielle approfondie. Lorsqu’un porte-avions est doté de deux chaufferies nucléaires K22 de 220 mégawatts chacune, il embarque une capacité énergétique équivalente à celle nécessaire au fonctionnement d’une ville d’environ 50 000 habitants. Un tel niveau de technologie, de savoir-faire et d’informations sensibles constitue précisément le type de capacité stratégique que l’on ne souhaite pas partager, même avec les alliés les plus proches.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). J’aimerais avoir votre avis sur la vente en cours de l’entreprise Everllence, qui produit les moteurs de secours des sous-marins nucléaires. En effet, cette entreprise est sur le point d’être rachetée par Bain Capital, un fonds américain. Or cette opération soulève des problèmes en termes de souveraineté.

Everllence n’est pas une société française, mais une entreprise allemande. Toutefois, dans un horizon de trois ans, les emplois et le savoir-faire du site de production basé à Saint-Nazaire sont menacés.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). En premier lieu, je tiens à vous exprimer mon émotion de vous entendre rapporter les crédits de la marine depuis cinq ans. Depuis cinq ans, vous vous battez pour notre marine, pour nos marins, pour la puissance française sur les mers.

Vous avez évoqué la défense de nos outre-mer, nos patrouilleurs outre-mer (POM) et nos BSAOM. Vous connaissez également mon attachement aux bâtiments de transport léger (Batral), qui permettaient de projeter la compagnie d’intervention Guépard. Vous avez travaillé sur le canal du Mozambique, vous

connaissez les risques qui peuvent peser sur les îles Éparses. Ne serait-il pas pertinent de reconquérir cette capacité, afin de renforcer notre pouvoir dissuasif ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur pour avis. Monsieur Saintoul, je n'ai aucune information sur ce sujet, s'agissant d'une entreprise allemande rachetée par un fonds américain.

Monsieur Thiériot, je partage votre remarque sur les Batral. Tous ceux qui les ont utilisés, qu'il s'agisse de marins ou de l'infanterie de marine, savent qu'ils possèdent une capacité irremplaçable, dont les BSAOM ne disposent pas.

Vous aviez déposé, dans le cadre de la LPM, un amendement qui a été adopté et prévoyait le lancement d'études sur les Batral. Nous aurons bientôt des informations sur la nécessité de retrouver cette capacité dans l'Indopacifique, mais également dans le canal du Mozambique, compte tenu de l'agitation souterraine d'un certain nombre de puissances, qui ne sont pas nos amies.

M. Christophe Blanchet (Dem). Je me permets de rebondir sur la question de notre collègue Thiériot sur les îles Éparses. Depuis cinq ans, j'évoque sans relâche au sein de notre commission la nécessaire vigilance que nous devons accorder à ce territoire. En effet, ses fonds marins contiennent de très grandes richesses hydrocarbures que nous nous sommes interdit d'exploiter. En revanche, elles sont susceptibles de susciter des vocations chez certains de nos « partenaires ».

Que se passe-t-il aujourd'hui là-bas ? Pouvez-vous nous fournir de plus amples détails à ce sujet ? Que se passera-t-il quand un de nos compétiteurs arrivera appuyé par une armada et commencera à évoquer l'installation de ses premières plateformes pétrolières ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur pour avis. Je ne suis pas agent de renseignement, mais nous connaissons tous l'importance stratégique du canal du Mozambique et des îles Éparses, qu'il s'agisse d'Europa, de Juan de Nova ou encore de Bassas da India. Ces territoires sont situés sur une route maritime majeure, entre Madagascar et les Comores, avec, d'un côté, La Réunion et, de l'autre, Mayotte. Force est de constater que ces espaces suscitent régulièrement des tentatives d'influence ou de déstabilisation menées par certaines puissances, notamment russe ou chinoise, visant à contester la présence française dans cette zone. Il convient pourtant de rappeler que la France est une nation de l'océan Indien et une nation de l'Indopacifique.

Cette réalité ne concerne d'ailleurs pas uniquement cette région du monde. Nous l'avons observé récemment en Nouvelle-Calédonie. Cela pourrait également concerner la Polynésie française. Des tentatives ont déjà existé, y compris à travers des opérations économiques parfois présentées comme anodines. Je pense notamment à certains projets d'investissements chinois dans des activités liées à l'aquaculture, notamment à Hao.

Partout où la France dispose d'intérêts et de territoires, elle peut être confrontée à des menaces ou à des tentatives de contestation de sa présence. Cela signifie qu'il ne faut faire preuve d'aucun angélisme. Cela signifie également qu'il faut poursuivre l'effort engagé en faveur du renforcement du prépositionnement de nos forces militaires. Vous savez qu'il a déjà connu une montée en puissance significative. Les effectifs augmentent, tout comme les capacités déployées sur le terrain. Cet effort concerne l'ensemble des armées et s'observe dans la plupart des territoires ultramarins.

Il faut poursuivre ce renforcement, parce que la France est une nation monde. À ce titre, elle est jalousée.

*

* *

La commission en vient maintenant aux interventions des groupes politiques.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous reprenons cet après-midi l'examen des missions « Défense », « Monde combattant, mémoire et lien avec la nation » et « Sécurités », avec les prises de parole des orateurs des onze groupes, puis l'examen des amendements déposés devant notre commission et le vote sur les crédits des trois missions dont nous nous sommes saisis.

M. José Gonzalez (RN). Permettez-moi tout d'abord de remercier nos pompiers de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et du bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM), ainsi que nos gendarmes. Ces derniers jours encore, ils ont fait preuve d'un courage admirable face aux insultes, aux violences et aux humiliations de la racaille d'une extrême gauche représentée ici même et qui ose prétendre, après cela, se soucier de nos militaires. Ceux qui servent la France méritent le respect de la nation et celui-ci passe par des moyens pour remplir leur mission.

Certes, le budget des armées augmente, conformément à l'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM), mais j'invite les députés macronistes à éviter tout triomphalisme. Tout d'abord, parce que nous revenons de très loin, après des décennies de restrictions imposées par la gauche, la droite et le centre, dont nos armées subissent encore les conséquences. Votre idéologie européiste nous a embourbés dans des programmes comme le système de combat aérien du futur (SCAF) et le système principal de combat terrestre (MGCS), dont plus personne ne veut. Ensuite, parce que la France n'est pas une île : les dépenses militaires explosent en Europe et ailleurs, et nos propres besoins sont immenses. On pense évidemment aux 140 milliards d'euros de l'Allemagne pour l'an prochain. Du côté de notre industrie de défense, malgré certains succès à l'exportation, le segment terrestre reste fragmenté, tandis que certains voudraient continuer à le vendre à la découpe à une Allemagne qui, elle, sait défendre ses intérêts nationaux. Une hausse présentée comme une « surmarche budgétaire » ressemble plus à un pas de fourmi. Même l'ordre de 4,1 milliards d'euros sur le segment des munitions laisse subsister des manques majeurs dans la recomplétion des stocks.

Depuis quatre ans, le groupe Rassemblement national ne cesse d'alerter sur nos failles capacitaires. Je vais vous en rappeler quelques exemples. Sur le manque de moyens de frappe dans la profondeur pour l'armée de terre, vous avez tergiversé pendant des années avant d'acter une solution souveraine que nous défendions dès la LPM initiale. Nous ne cessons pas non plus d'alerter sur le format insuffisant de notre flotte de surface ; les trois frégates supplémentaires promises par Sébastien Lecornu ne figurent toujours pas dans ce budget. Ensuite, nous pourrions évoquer l'aviation de chasse, dont le format demeure difficilement compatible avec un engagement majeur. Enfin, pensons à nos gendarmes, qui manquent encore d'équipements de protection et d'intervention face aux violences des enragés, qui s'intensifient de semaine en semaine. Dans les trois armées, les contrats

opérationnels sont très largement dépassés, alors que nos militaires accomplissent leur mission avec exemplarité, et surtout avec les moyens qu'on leur donne.

Concernant les anciens combattants, que dire du gel indécent du point de pension militaire d'invalidité (PMI) ? Ces pensions ont perdu près de 6 % de pouvoir d'achat en cinq ans. Lors de l'actualisation de la LPM, nous avions pourtant obtenu un engagement de revalorisation. Quelques mois plus tard, il reste lettre morte, le point demeurant gelé.

Arrêtons l'hypocrisie. Ce budget reste insuffisant et la LPM actuelle est d'ores et déjà condamnée. Le prochain pouvoir issu des urnes devra en bâtir une nouvelle. Nous savons que cet exercice est vain. Comme d'habitude, le gouvernement aura recours à l'article 49.3 et nous privera d'un véritable débat sur le budget des forces armées et des anciens combattants dans l'hémicycle. Faire passer les budgets en force semble devenir une habitude en Macronie. En atteste la tentative pitoyable de conclure le paquet budgétaire européen avant l'élection présidentielle afin de tenter de lier les mains de la future cheffe de l'État. Un budget européen qui ferait verser à la France jusqu'à 24 milliards d'euros à Bruxelles pour une politique européenne de défense qu'aucun traité ne reconnaît.

Malgré ce constat, je salue le travail des rapporteurs comme Laurent Jacobelli et Julien Limongi, contraints parfois d'auditionner sur un budget dont ils ignoraient encore le contenu, car le gouvernement « tricote ». Lors de l'actualisation de la LPM, notre groupe a présenté un projet cohérent : élargir les formats, garantir des stocks suffisants et défendre notre souveraineté. Ayant conscience des ruines financières que vous laisserez comme seul héritage, nous avons fait le choix de présenter un nombre réduit d'amendements pour l'examen de ce PLF, dont les dés sont pipés par le gouvernement et ses députés. Ce que nous avons dit depuis quatre ans, nous le ferons.

Enfin, je veux remercier nos militaires et nos anciens combattants qui, dans une France en proie au chaos, incarnent le dévouement au pays et aux autres. À ceux qui servent dans nos casernes, nos bases ou en opération, je veux dire ceci : vous avez tout notre soutien. Nous savons que les mots ne valent rien sans les moyens. Nous serons prêts à vous servir.

Quant à notre position sur les crédits, comme le disait M. Jacobelli ce matin sur le manque d'ambition de la mission « Anciens combattants », notre vote sera défavorable. Pour la mission « Défense », nous nous abstiendrons, sauf évolution positive au cours de nos débats.

M. Yannick Chenevard (EPR). Nous ne pouvons ignorer la situation internationale, qui se dégrade. Au moment où nous travaillons, cet après-midi, il y a plus de 130 conflits dans le monde. Nous connaissons ceux qui se tiennent en Europe, avec l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Nous connaissons évidemment ceux du Moyen-Orient, notamment dans le détroit d'Ormuz, pour les impacts qu'ils créent sur l'économie française et jusque dans les stations-service.

Évidemment, des tentatives de déstabilisation nous touchent également. Le droit international est piétiné. Le multilatéralisme, on a le sentiment qu'il n'a jamais existé. Et puis les alliances, ces alliances que nous pensions éternelles, sont en train de se déliter. En clair, nous assistons au retour des empires. Pour illustrer ce retour des empires, nous pourrions citer la Russie, la Chine, la Turquie, les États-Unis.

Et l'Europe dans tout cela ? Elle va devoir bientôt choisir si elle veut être à la table du repas ou si elle veut être au menu. La Revue nationale stratégique (RNS) identifie un certain nombre de risques, et notamment celui de conflit de haute intensité en Europe à l'horizon 2030. La France, qui est une nation-monde, n'échappe pas à certaines formes nouvelles de guerre. Il peut s'agir de cyberattaques, de tentatives de déstabilisation par de l'ingérence, de l'espionnage, ce qui n'est pas nouveau, et puis par de la désinformation.

En dix ans, les crédits de nos armées auront doublé. Ils sont passés de 32,3 milliards d'euros à 63,4 milliards d'euros en 2027, si nous adoptons le budget. La seule place de nos munitions dans cet ensemble est significative. Le total des crédits alloués aux munitions dans la loi de programmation militaire s'élève à 26,3 milliards d'euros. L'annuité budgétaire pour nos armées en 2017 était de 32,3 milliards d'euros. Je le répète : 32,3 milliards d'euros pour l'intégralité des armées en 2017, contre 26,3 milliards d'euros pour les seules munitions dans la LPM actuelle.

Depuis plusieurs années, dans cette commission, nous travaillons au service de nos armées, de notre base industrielle et technologique de défense (BITD) et, sous la présidence de Jean-Michel Jacques, nos travaux ont toujours conservé la dignité et la hauteur qui siéent à nos responsabilités pour nos armées et pour la nation. Je le disais, le budget de nos armées pour 2027 progresse de 6,5 milliards d'euros pour atteindre 63,4 milliards d'euros. Notre responsabilité est de donner à nos armées, à la nation, les moyens de se défendre, en faisant cela pour ceux qui, parfois, servent la nation jusqu'au sacrifice ultime. Je vous remercie.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Le budget qu'on nous propose d'adopter est naturellement dans la continuité de l'actualisation de la LPM et, n'ayant pas voté celle-ci, il va de soi que nous ne voterons pas celui-là. Je m'empresse de préciser, compte tenu de ce qu'est devenu le débat public, que cela ne signifie pas que La France insoumise pense que les armées ne devraient pas avoir de budget et devraient disparaître. Je suis obligé de le dire, puisque c'est un raccourci spécieux que j'ai déjà entendu. De fait, il ne viendrait à l'idée de personne de dire que lorsque La France insoumise rejette le budget de l'éducation nationale, par exemple, c'est qu'elle souhaite qu'il n'y ait pas de budget du tout et que l'école disparaisse. Chacun comprend que c'est la pratique définitoire de l'opposition parlementaire de ne pas voter le budget, pour les raisons que j'avais présentées lors du débat sur l'actualisation de la LPM.

Ce budget a beau être en hausse, abonder, voire créer des programmes structurants, il le fait sans s'inscrire dans une réflexion d'ensemble robuste sur le

format et le contrat opérationnel des armées. La RNS a présenté un catalogue de menaces et le budget mis en face est une liste de courses. Ce n'est pas adéquat, d'autant plus que la liste de courses en question implique l'ouverture de volumes très importants d'autorisations d'engagement (AE) qui vont encore accroître l'inertie du ministère et de sa planification. Nous signalons ce problème depuis trois ans et nous pensions avoir eu gain de cause quand fut décidé le principe d'une loi d'actualisation, mais malheureusement, celle-ci ne fut pas adossée à une réflexion sur le format, comme l'a dit Mme Vautrin à de nombreuses reprises. Nous en sommes rendus à augmenter des programmes pensés et voulus dans un contexte qui a totalement changé, tant du point de vue des technologies que des relations internationales et des partenariats. La portée de la dronisation, par exemple, que nous signalions dès 2022 grâce au retour d'expérience de la guerre au Haut-Karabakh, avait été négligée en 2023. L'importance de ce que nous appelons depuis 2017 les « nouvelles frontières de l'humanité », à savoir l'espace, le cyber, les espaces marins et sous-marins, avait été également minorée. Quant à la solidité de nos partenariats, elle était louée au point que toute réserve émise à l'égard de l'impérialisme des États-Unis et de l'hégémonisme allemand suscitait des cris d'orfraie et des récriminations moralisatrices. On voit ce qu'il en est advenu. Les programmes Scaf, MGCS, système de patrouille maritime (Maws), infrastructure de résilience et d'interconnexion sécurisée par satellite (Iris^2), etc., se heurtent les uns après les autres au mur de la réalité et de la stratégie allemande qui consiste à être le cheval de Troie de Washington dans l'Union pour garantir sa propre prééminence sur le Vieux Continent.

Ces choses hautement prévisibles et désormais largement admises, comme l'a montré notamment l'audition du chef d'état-major des armées, dont les mots ont été particulièrement forts, n'ont pourtant pas encore conduit le ministère à changer de logiciel. J'en veux pour preuve l'embarrassant cafouillage autour de l'arrêt du MGCS. Pour preuve, évidemment aussi, le résultat du sommet de l'Otan : pour contenter Donald Trump, l'homme qui rachète son pétrole à la Russie, nous acceptons un objectif de 5 % du PIB consacré aux dépenses de défense. Il est vrai que la guerre de Washington contre l'Iran a épuisé ses stocks et ne nous permet peut-être pas de bénéficier au maximum de la rente financière que nous lui avions garantie. Il n'en reste pas moins que ce budget consacre désormais 500 millions d'euros au financement de l'Otan, alliance qui ne sert plus que jamais à faire du chantage au désengagement et au rançonnement des Européens. Quant aux guerres des États-Unis et d'Israël au Liban, en Palestine occupée ou en Iran, elles ne suscitent guère de réaction, tandis que le président de la République fait dépenser 3 millions par jour pour envoyer le groupe aéronaval (GAP) à Ormuz, puis prend de court tout le monde, le Parlement et les armées, en annonçant un déploiement en Arabie saoudite dont le gouvernement ne peut débattre ni l'opportunité, ni la faisabilité, ni le coût.

Autre preuve de la nécessité d'un aggiornamento complet : la question des risques climatiques, comme la tempête Chido l'a montrée. Alors qu'en mars dernier, je vous interpellais sur la nécessité de repenser la concentration des armées, notamment face au risque incendie, je me rappelle avec amertume comment notre

rapporteur avait alors écarté l'amendement que je défendais. Quelques mois plus tard, dans son propre département, la forêt de Fontainebleau subissait une catastrophe atroce ; puis ce furent les Landes. J'espère que ces drames, dont le coût se chiffre en milliards, auront réussi à faire évoluer son point de vue. En tout état de cause, rien dans ce budget ne permet d'apporter des réponses à ces questions.

De même, l'empilement des mesures ces dernières années concernant le service national universel (SNU), le service militaire volontaire et la réserve a créé des coûts de coordination inutiles qui vont peser sur la structure du ministère. Il faut aussi redire que l'ensemble des politiques de coupes budgétaires et de casse des services publics vont continuer à gravement pénaliser les militaires, leurs familles et les anciens combattants, et que les menues avancées qui figurent dans ce budget ne compenseront pas cet état de fait.

En conclusion, il faudra donc attendre 2027 et la victoire de Jean-Luc Mélenchon pour que nous puissions remettre l'ouvrage sur le métier, produire un livre blanc et mettre en œuvre une politique qui mette la souveraineté et l'indépendance au cœur de la défense, qui conforte l'industrie et la relocalise grâce à la planification écologique, qui ne laisse pas des entreprises comme Les Forges de Tarbes en déshérence pendant des années, qui ne laisse pas Everllence être rachetée par un fonds d'investissement états-unien, qui soutienne le pouvoir d'achat de tous les agents de la fonction publique et se mette au service du droit international et de la paix.

Mme Anna Pic (SOC). Je vais débuter mon intervention par l'expression d'un agacement certain. Comme tous les mardis matin, la conférence des présidents s'est réunie et nous avons vu disparaître l'examen des missions « Défense » et « Monde combattant », qui était pourtant prévu initialement le mercredi 28 octobre ; on ne sait donc pas à quand il est repoussé. Je dois quand même dire, puisque cela n'apparaît plus, que depuis que je suis députée en 2022, c'est le cinquième projet de loi de finances depuis ma première élection, et nous n'avons jamais, jamais eu l'occasion d'aller au bout de l'examen et du vote des missions « Défense » et « Monde combattant » en séance publique. Cela pose un véritable problème démocratique lorsqu'on sait les sommes que nous y consacrons désormais. C'est un choix que nous avons fait, et je rappelle que le groupe Socialistes et apparentés a voté la loi de programmation militaire 2024-2030. J'appelle donc le gouvernement à revoir ses intentions et à permettre un examen et un vote des crédits de la défense en hémicycle. Nous parlons tout de même de plus de 60 milliards d'euros pour le prochain exercice budgétaire, dans un contexte de crise sociale profonde. Nous l'avons dit à de nombreuses reprises, cette augmentation des crédits est certes absolument nécessaire à l'adaptation de notre outil de défense dans un contexte international dégradé. Elle doit néanmoins se faire dans un cadre pédagogique, à tout le moins avec transparence, seule condition de son acceptation par le plus grand nombre.

Cette parenthèse effectuée, j'en viens désormais à mon propos sur la mission « Défense » elle-même. Quatre mois sont donc passés après l'adoption

définitive du projet de loi de sincérisation budgétaire et les crédits prévus dans ce projet de loi de finances pour 2027 sont conformes à ce que nous avons voté en juin dernier. Ces crédits profiteront principalement au recomplètement capacitaire et au renforcement de la préparation opérationnelle, à l'adaptation aux nouvelles formes de combat, puis à la consolidation de nos capacités spatiales, de nos aptitudes en matière de défense sol-air et de frappe dans la très grande profondeur. Ces domaines sont essentiels et nous nous satisfaisons que les engagements soient tenus.

Plusieurs points nous interpellent toutefois et nous les porterons par voie d'amendement dans quelques minutes. En premier lieu, nous reviendrons sur les rigidités budgétaires qui risquent de mettre en péril la soutenabilité à moyen terme de la trajectoire budgétaire. Celle-ci se traduit notamment par une hausse des AE, une hausse structurelle des restes à payer et une explosion du report de charges. À cela s'ajoutent une pratique budgétaire discutable de la réserve de précaution et une sous-estimation chronique des surcoûts.

Nous évoquerons ensuite la sanctuarisation des crédits alloués à la réserve, condition sine qua non de sa montée en puissance dans un modèle d'un militaire d'active pour un réserviste souhaité par le gouvernement lui-même d'ici à 2035.

Le soutien aux familles constituera le troisième axe de nos remarques, qu'il s'agisse du logement, de l'accompagnement des conjoints dans leur insertion et reconversion professionnelle, du soutien à la parentalité ou encore de la nécessité d'un meilleur équilibre entre rémunération indiciaire et rémunération indemnitaire.

Sur le volet européen, nous défendrons l'étude du coût pour la France d'une participation à une coalition de pays établissant une zone d'exclusion aérienne en Ukraine. Nous défendrons aussi un renforcement du nouveau plateau Europe de la direction générale de l'armement (DGA), ainsi que le soutien au développement de l'antenne européenne de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

Au regard de l'exposition de son contrat opérationnel, nous reviendrons sur le coût de la sécurisation par la marine du commerce maritime international et la nécessité de porter notre format à dix-huit frégates de premier rang.

Concernant notre armée de l'air et de l'espace, nous alertons sur la réduction du format de notre flotte d'A400M. En réduisant la cible de cinquante à quarante et un appareils, nous appellerons à la commande de Rafale supplémentaires afin d'augmenter le format de notre aviation de chasse.

Nous porterons enfin la suppression de l'article 80 de ce PLF, qui met fin au droit d'indemnisation des harkis, mesure qui aurait principalement pour conséquence de priver du droit à réparation un certain nombre de bénéficiaires potentiels.

S'agissant de la mission « Monde combattant », la question de la non-revalorisation du point de PMI reste la principale anomalie de ce projet de

budget. Il serait pourtant parfaitement temps de rattraper le retard accusé depuis vingt ans vis-à-vis de l'inflation, de l'aveu même du ministère des armées. Par ailleurs, nous rappellerons l'urgence de mettre en œuvre une fois pour toutes la mesure d'allocation unique pour les membres rapatriés des forces supplétives de droit commun.

En définitive, si les priorités du gouvernement sont bien identifiées et qu'elles sont légitimes, nous nous interrogeons légitimement sur leur soutenabilité financière d'une part et, d'autre part, sur le risque que ces efforts soient inopérants si de nouveaux efforts ne sont pas consentis vis-à-vis des hommes et des femmes qui composent nos armées, et tout cela dans un cadre de justice fiscale.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). La position de mon groupe Droite républicaine sera courte et sobre. La gravité de la situation internationale que nous connaissons, qui a été excellemment rappelée par notre collègue Chenevard, l'engagement des femmes et des hommes qui servent nos armées, engagement dont je rappelle qu'il se fait au risque de leur vie – et je pense qu'on ne peut pas avoir ce débat aujourd'hui sans penser à notre armée de l'air endeuillée par la perte d'au moins l'un de nos pilotes –, tout cela impose sans hésitation de donner à nos armées les moyens dont elles ont besoin.

Nous avons voté ici, il y a quatre mois, une actualisation de la LPM. Cette annuité budgétaire est la traduction de cette actualisation ; ne pas la voter serait absurde et incohérent. Évidemment, notre groupe la votera donc. Il veut rappeler deux éléments. Le premier, c'est que nous votons une loi de cohérence. Nous rattrapons trente ans d'illusions, de dividendes de la paix et d'un moment où on oubliait que l'histoire est tragique et que, si on veut être respecté, il faut être craint et donc il faut être fort. Nous voterons ce texte qui porte cette obligation de cohérence. Je pense aux munitions, je pense à la défense sol-air, je pense à la lutte anti-drones, je ne vais pas tout lister.

Évidemment, il faudra demain une nouvelle LPM et un nouveau livre blanc pour s'adapter aux menaces du monde. Chacun sait qu'il faudra arriver à un étiage comparable à celui de la guerre froide, c'est-à-dire 3,5 % du PIB consacré à la défense. Nous en sommes encore très loin, autour de 2,2 %. Nous avons voté dans la LPM cet objectif de 3,5 % en 2035. C'est l'objectif auquel tous les partis conscients de la menace qui pèse sur notre pays doivent aujourd'hui contribuer. Et j'espère que tous les candidats responsables qui savent ce qui se passe à l'Est, ce qui se passe dans le Golfe, les menaces sur nos outre-mer et sur notre liberté maritime, seront prêts à le porter dans le cadre du débat présidentiel.

La condition aussi que porte notre groupe, c'est que nous ayons un budget. Aujourd'hui, ne pas avoir de budget et ne pas voter ce texte signifierait un trou capacitaire pour nos armées, l'impossibilité de commander et de grandes difficultés pour les 4 000 PME et ETI de la BITD. Du vote que nous ferons aujourd'hui et de celui que nous ferons concernant le budget dépendent l'équipement de nos armées, mais aussi la survie de certaines de nos entreprises.

Enfin, puisque j'ai été mis directement en cause concernant un amendement sur la forêt de Fontainebleau – je n'ai pas tout compris, je ne sais pas de quel amendement il s'agit. Je peux vous dire simplement une chose, c'est que oui, et je le réaffirme solennellement, le rôle des armées n'est pas d'intervenir sur le territoire national, sauf dans le cadre de la règle des « quatre i », c'est-à-dire quand les moyens civils sont indisponibles, insuffisants, inexistants ou inadaptés. C'est le rôle de la sécurité civile. Et cela vaut pour la lutte contre les feux de forêt, cela vaut aussi largement pour la sécurité intérieure, et je crois que c'est plutôt une bonne nouvelle, parce que si nos armées étaient engagées contre ceux de vos amis qui, au propre, mettent le feu au pays, cela pourrait être extrêmement fâcheux pour les vôtres qui défigurent nos villes.

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Je souhaite tout d'abord, au nom du groupe Écologiste et social, apporter notre soutien au militaire décédé ce matin lors d'un exercice près de Nancy, ainsi qu'à ses proches et ses camarades. Nous espérons que les recherches pour localiser le deuxième militaire aboutiront rapidement malgré les conditions météorologiques.

Ensuite, il nous semble important de revenir sur les propos tenus par le ministre de l'intérieur hier lors des questions au gouvernement. Les forces de l'opération Sentinelle seraient mobilisées, selon ses propos, en substitution des forces de sécurité intérieure, principalement sur des missions de sécurisation statique, ceci pour dégager des policiers et des gendarmes sur des missions de maintien de l'ordre. Cette déclaration est choquante. Il n'est pas évident que des forces armées soient utilisées pour des opérations de maintien de l'ordre. Le rôle de nos armées n'est pas celui-là, d'autant plus sur notre territoire, et notre histoire nous le rappelle. Leur rôle n'est pas de constituer une force de dissuasion contre notre population. Utiliser nos forces pour démotiver les personnes qui souhaiteraient manifester est inadmissible. Cette déclaration illustre ce que serait un glissement dangereux dans l'utilisation de nos armées. Elles ne peuvent pas être le pansement de toutes les plaies de la société. Ces missions de maintien de l'ordre, il faut le rappeler, relèvent uniquement des forces de sécurité intérieure. Or on les épuise et, maintenant, on appellerait l'armée à la rescousse ? Décidément non.

Enfin, pour revenir aux questions budgétaires, l'actualisation de la LPM a décidé l'augmentation du budget de la défense. Des modifications à la marge sont prévues lors de ce projet de loi de finances pour 2027. Je vous rappelle le soutien de notre groupe à l'augmentation du budget de la défense. Nous savons également que les cartes seront en partie rebattues l'an prochain avec les élections. Nous soulignons le besoin d'augmenter les moyens pour certaines capacités. En premier lieu, je voudrais souligner la nécessaire adéquation entre nos outils budgétaires et nos objectifs, pour être le plus cohérents possible. La dronisation de nos armées est primordiale. Malgré l'augmentation prévue dans l'actualisation de la LPM, nous devons encore encourager cette montée en puissance. Par ailleurs, la LPM ne peut pas répondre seule à ces enjeux. Nous avons besoin d'imagination, de la vision la plus claire possible pour soutenir les innovations, les dronistes et nos armées dans un environnement en perpétuelle évolution. De ce point de vue, le renforcement du

principe de subsidiarité dans les armées en est un exemple pour répondre aux exigences de réactivité et d'autonomie qui justifient précisément leur création.

Ensuite, nous devons éviter une rupture capacitaire dans l'artillerie longue portée. Nous proposons de financer une acquisition transitoire de lance-roquettes unitaires sur étagère. Il existe des solutions qui sont déjà en dotation dans d'autres forces armées de nos partenaires européens, interopérables avec les systèmes alliés et compatibles avec les besoins opérationnels de l'armée de terre. Je veux aussi souligner la poursuite de la prise en considération des armes d'appui et de soutien, à l'instar du génie, de la logistique, de l'arme du train ainsi que du service de santé des armées.

D'autres enjeux sont essentiels, comme les conditions de vie et de travail de nos forces et de nos gendarmes. La question des infrastructures vétustes, indignes pour elles, est également un frein à l'attractivité de nouveaux militaires. Les familles, évidemment, sont touchées par des conditions quotidiennes intolérables. Les anciens combattants sont également mis de côté depuis trop longtemps. La reconnaissance de ces derniers est indispensable pour l'honneur de la France. J'ai une pensée particulière pour les anciens supplétifs de droit commun de la guerre d'Algérie. Je défends le versement d'une allocation dès 2027. Cette situation dure depuis trop longtemps. Il serait immoral d'attendre qu'ils disparaissent pour les considérer dignement.

Pour terminer, les budgets de la défense sont certes augmentés, mais le Parlement doit jouer son rôle, garantir une transparence de l'exécution budgétaire de la LPM. Et quelle est notre stratégie ? La RNS n'est pas suffisante. Un livre blanc est nécessaire dans ce monde qui évolue sans cesse.

Enfin, je rappelle notre soutien effectif à l'Ukraine et aux pays baltes. Nous devons contribuer davantage à la solidarité européenne, donner à l'Ukraine les moyens de poursuivre l'acquisition des équipements, des munitions et des prestations indispensables à sa défense. Il en va de la capacité de l'Europe à soutenir durablement l'Ukraine et à assumer collectivement sa propre sécurité, et donc la nôtre.

Mme Geneviève Darrieussecq (Dem). Permettez-moi tout d'abord, au nom de l'ensemble du groupe Les Démocrates, de dire toute notre tristesse pour les deux aviateurs qui ont été victimes de ce crash d'un Mirage 2000D et d'avoir une pensée émue pour leurs familles et leurs frères d'armes. Au-delà de cet accident dramatique, je veux dire toute notre considération et notre gratitude à tous nos soldats, dont l'engagement sans faille pour protéger la nation est remarquable et devrait d'ailleurs en inspirer beaucoup.

Nous avons besoin d'eux, car le monde traverse un moment de bascule historique. Certains l'ont déjà dit ici. L'ordre international bâti au lendemain de la seconde guerre mondiale sur le droit et les institutions internationales cède

progressivement la place à un désordre mondial marqué par le retour des rapports de force et de la violence.

Enfin, les révolutions technologiques, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la robotique, portées principalement par les géants de la tech américains et chinois, nous font entrer dans une ère dont nous sommes encore loin de mesurer les conséquences.

Je reprendrai les mots du président de la République : « Pour être libre, il faut être craint, et pour être craint, il faut être puissant. » C'est pourquoi, depuis 2017, sous son impulsion, nous avons fait le choix de réinvestir massivement dans notre défense, en suivant une trajectoire budgétaire à la fois ambitieuse, rigoureuse et toujours tenue dans la durée. Rappelons d'où nous partions : des armées éreintées par des années de coupes budgétaires, des matériels à bout de souffle et des effectifs sacrifiés sur l'autel des économies à court terme. Les crédits de notre défense seront donc doublés entre 2017 et 2027, avec l'objectif d'atteindre 76 milliards d'euros à l'horizon 2030. Pour cette année, la marche budgétaire supplémentaire s'élève donc à 6,5 milliards d'euros, nous le savons tous ici. C'est un effort considérable qui témoigne néanmoins de la priorité accordée à notre défense nationale. Ainsi, cette hausse vise à renforcer les stocks de munitions, à garantir la souveraineté par la modernisation de notre dissuasion nucléaire, le développement de nos capacités militaires dans le domaine spatial, la défense sol-air et les frappes à longue portée, mais aussi à nous adapter aux conflits hybrides et à continuer de développer toutes les formes de collaboration avec nos amis européens. C'est aussi un effort pour renforcer la résilience de la nation à travers nos réserves et le nouveau service national.

Mais nous devons aussi regarder avec lucidité la situation politique de la France et ses finances publiques. Chacun doit avoir conscience ici que notre souveraineté se joue aussi sur ce terrain. Notre capacité collective à adopter un budget dans les temps, notre responsabilité de parlementaires d'y parvenir, est scrutée par nos ennemis. Car celui qui, par calcul, joue la carte de la censure et du blocage doit mesurer sa responsabilité. On ne peut pas proclamer son patriotisme à la tribune et, dans le même temps, priver nos soldats et nos armées des moyens dont ils ont besoin et ainsi fragiliser notre pays.

Celui-ci a aussi besoin de force morale, et le monde combattant contribue à cultiver les esprits autour de l'amour de la nation. Nous devons respect et reconnaissance à nos anciens combattants. Nous devons attention et réparation à nos soldats blessés. Nous serons attentifs à toutes les mesures à leur égard, et notamment à l'évolution du point de PMI et au déploiement des maisons Athos en particulier.

Le groupe Les Démocrates votera naturellement ces crédits dédiés à la défense. Nous poursuivrons notre combat pour dire que nos militaires sont là pour nous défendre, que nos armées doivent continuer à se développer et à s'adapter, et que c'est l'assurance de notre indépendance dans ce monde de plus en plus difficile,

voire inquiétant. Notre souveraineté nationale est aussi un gage pour nous d'indépendance, de liberté et de poursuite dans la démocratie que nous souhaitons tous.

M. Michel Criaud (HOR). Tout d'abord, j'ai une pensée pour l'aviateur qui a perdu la vie dans la région de Nancy.

Nous examinons aujourd'hui trois budgets : la défense, la gendarmerie et le monde combattant. Trois budgets pour répondre au fond à une seule question : la nation se donne-t-elle les moyens de protéger les Français ? Pour le groupe Horizons et Indépendants, la réponse est oui.

Commençons par la défense. C'est la quatrième annuité de la LPM et le premier budget construit depuis son actualisation en août dernier. 63,4 milliards d'euros de crédits de paiement hors pensions, soit 6,5 milliards de plus qu'en 2026. Les annuités de la programmation sont respectées. Ce budget prépare nos armées au choc d'un engagement majeur : plus de 4 milliards d'euros pour les munitions, plus 14 % pour l'entretien programmé des matériels. Ce qui nous a trop longtemps manqué, c'est l'épaisseur et l'endurance. Ce budget les construit. Ce budget consolide notre souveraineté. La dissuasion disposera de près de 8 milliards d'euros. Le renseignement progresse d'un tiers. En 2027, nos armées recevront concrètement un sous-marin Barracuda, une frégate de défense et d'intervention, deux Rafale, seize canons Caesar Mk2 et une section SAMP/T NG. Ce budget engage la France aux côtés de ses alliés au sein de la provision pour opérations : 400 millions d'euros sont identifiés pour la réassurance sur le flanc est. À ceux qui voudraient le remettre en question, nous l'affirmons sans réserve : contribuer à la sécurité de l'Europe, c'est défendre les intérêts de la France. Ce budget est tenu. Il permet de respecter le plafond de report de charges. Dépenser plus pour nos armées nous oblige à dépenser mieux.

Derrière chaque équipement, il y a les femmes et les hommes : 2 150 emplois supplémentaires, 5 500 réservistes de plus, 4 000 jeunes en service militaire volontaire et une mesure de justice, l'article 79, créant un complément de pension de retraite pour les militaires. Les contraintes supportées par nos soldats seront enfin reconnues dans leur retraite. Près de 40 % des militaires pensionnés pourraient en bénéficier, y compris parmi les militaires du rang. Le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire le recommandait. C'est fait.

J'en viens à la gendarmerie et je veux d'abord avoir une pensée pour les près de 1 000 gendarmes et policiers blessés samedi en protégeant nos villes, nos commerces et nos mairies. Aucune violence contre ceux qui nous protègent ne doit rester impunie. Force armée, la gendarmerie assure la sécurité de 96 % du territoire et de la moitié de la population. Son budget atteint 12,45 milliards d'euros en AE et 11,3 milliards en crédits de paiement (CP). 235 emplois nouveaux permettront d'armer 25 brigades supplémentaires, ce qui porte à 158 le nombre d'unités créées depuis 2024. Ce maillage territorial, c'est la promesse que l'État reste présent partout. Le programme finance également la commande de 23 hélicoptères H145.

Sans elle, des bases aériennes étaient menacées de fermeture. L'opération Cap Satory est lancée avec près de 1 000 logements à rénover, 300 à construire et le GIGN agrandi. La gendarmerie, c'est aussi la protection des plus vulnérables. Rappelons qu'elle traite près de la moitié des violences sexuelles constatées dans notre pays et plus de la moitié de celles commises sur des mineurs.

Enfin, la mission « Monde combattant » : 1,6 milliard d'euros, une baisse de 7,4 % qui traduit l'évolution démographique du monde combattant. Toutefois, les droits sont intégralement maintenus. Les six maisons Athos continueront d'accueillir nos blessés physiques et l'article 80 achève la réparation due aux harkis. Plus de 33 000 indemnisations ont été accordées depuis 2022. Une date limite est fixée en 2027 et l'ensemble des demandeurs seront indemnisés d'ici la fin de l'année. Nous serons attentifs à ce que chaque famille éligible soit informée dans ce délai. La fin du dispositif ne doit laisser personne au bord du chemin.

La puissance d'un pays ne se décrète pas. Elle repose sur des équipements, sur des hommes, sur des forces morales. Et aussi sur des comptes en ordre et sur une économie solidaire.

M. Yannick Favennec-Bécot (LIOT). À mon tour, je voudrais avoir une pensée pour l'équipage du Mirage 2000D victime d'un accident hier soir. Cette pensée va à leurs proches et évidemment à leurs frères d'armes. D'une manière générale, je voudrais aussi saluer l'engagement sans faille de tous nos militaires qui, chaque jour, œuvrent pour la sécurité de chacune et de chacun d'entre nous et celle de notre pays.

Dans ce budget de 2027, presque tous les ministères et nos services publics sont appelés à se serrer la ceinture. La Défense fait figure d'exception. Ses crédits augmentent de plus de 11 % pour atteindre 63,4 milliards d'euros hors pensions. Bien entendu, cette exception est légitime au regard du contexte géopolitique actuel, mais elle nous oblige. Elle oblige le gouvernement à tenir ses engagements, à garantir l'efficacité de chaque euro dépensé et surtout à ne pas oublier les hommes et les femmes qui portent notre défense nationale. Le Parlement a pris ses responsabilités. Nous avons adopté l'actualisation de notre loi de programmation militaire pour soutenir nos militaires et notre BITD. Encore une fois, le soutien du groupe LIOT sera clair : nous voterons les crédits de ces trois missions.

Cependant, ce vote n'est pas un blanc-seing donné au gouvernement. La dernière revue stratégique a souligné plusieurs fois nos points faibles, auxquels ce budget 2027 apporte un début de réponse. L'effort consenti est réel, avec plus de 4 milliards d'euros consacrés aux munitions et 700 millions aux drones et à la robotique. Ces investissements sont indispensables. Les conflits récents, que ce soit en Ukraine ou au Moyen-Orient, nous rappellent qu'une armée doit pouvoir tenir dans la durée. Mais encore faut-il garantir notre autonomie. Les crédits ne suffiront pas si nous restons dépendants d'entreprises étrangères. À ce titre, notre groupe salue l'objectif de relancer la production nationale de munitions de petit calibre d'ici 2029. Après près de trente années d'arrêt, le savoir-faire existe toujours et nous

devons tout faire pour relocaliser intégralement cette filière sur le sol français. Concernant les drones, la France a pu rattraper une partie de son retard grâce aux crédits votés par notre Parlement ces dernières années. Aujourd'hui, l'enjeu est surtout de pouvoir produire en masse et à moindre coût, à la fois pour répondre à nos besoins en cas de menace, mais aussi pour rester compétitif.

L'efficacité de nos armées passe aussi par des conditions de logement décentes, particulièrement pour l'armée de terre, où l'hébergement en caserne joue un rôle structurant. Or, dans nos territoires, le parc immobilier reste dégradé, avec des bâtiments vétustes, parfois insalubres. Nous ne pourrons pas demander toujours davantage à nos militaires, tout en laissant leurs conditions de vie reléguées au second plan. Notre groupe regrette donc l'absence de nouvelles annonces concernant le plan Famille II. Ne faudrait-il pas ouvrir un nouveau chapitre, notamment en renforçant les partenariats avec les collectivités locales ?

Cette exigence vaut d'ailleurs tout autant pour notre gendarmerie nationale. Malgré les créations de postes annoncées, certaines unités sont mobilisées au-delà du seuil de soutenabilité. Notre groupe s'interroge sur la capacité du ministère à créer les 239 nouvelles brigades promises. J'en prends pour exemple la Mayenne où, en 2022, le président de la République annonçait la création de deux brigades. Il a fallu attendre quatre ans pour en voir seulement une, la seconde ayant été passée par pertes et profits. À cela s'ajoute une situation immobilière qui reste préoccupante. Pour stabiliser le parc, la gendarmerie a besoin de 400 millions d'euros ; ce budget n'en prévoit que 340. Quand on connaît le rôle essentiel de la gendarmerie dans nos zones rurales, nous ne pouvons pas accepter que les casernes et les conditions de travail de nos gendarmes deviennent une variable d'ajustement budgétaire.

Au-delà de ces réserves, notre groupe votera pour ces crédits.

M. Matthieu Bloch (UDR). Permettez-moi d'associer mon groupe à toute la peine et notre solidarité à l'endroit du pilote du Mirage 2000D qui s'est écrasé hier soir et de son navigateur pour lequel des recherches sont en cours.

Nous nous apprêtons à voter les crédits de notre défense et de notre gendarmerie dans un pays où, en deux jours à peine, près de 1 000 policiers et gendarmes ont été blessés et 3 000 commerces saccagés ou endommagés. À l'international, la France recule. Face à la guerre en Ukraine comme aux événements du détroit d'Ormuz, notre pays peine à peser et demeure largement impuissant. Plus grave encore, sur notre propre territoire, c'est la République qui recule. À l'intérieur comme à l'extérieur, tout ce qui incarne la France est méprisé ou attaqué : nos policiers, nos militaires et désormais jusqu'à nos monuments.

Ces deux formes d'impuissance ont une origine commune : dix ans d'irresponsabilité financière. En 2027, les seuls intérêts de notre dette publique atteindront 91 milliards d'euros. C'est plus que le budget de nos armées, plus que le budget de l'éducation nationale ou de l'intérieur. Cet argent, au lieu de protéger

les Français, d'équiper nos soldats et de garantir notre souveraineté, nous le versons à nos créanciers. Il n'y aura donc pas de redressement régalien sans redressement budgétaire.

J'en viens aux crédits de la défense. Avec 63,4 milliards d'euros, soit 6,5 milliards d'euros supplémentaires par rapport à 2026, il respecte la trajectoire de notre programmation militaire actualisée. Cet effort est évidemment nécessaire, tant les défis de transformation de nos armées sont considérables. Tout d'abord les effectifs : 5 500 réservistes supplémentaires, 4 000 appelés au service national, plus de 27 000 primo-recrutements et un schéma d'emploi de 2 090 postes supplémentaires. Ensuite, nos stocks de munitions : 4 milliards d'euros, c'est un minimum vital quand on sait que l'Allemagne y consacrait déjà 9 milliards d'euros l'année dernière. Il faut renforcer nos capacités de combat avec les frégates FDI, les Rafale et les sous-marins nucléaires d'attaque, alors que notre engagement au Moyen-Orient pourrait durer. Il faut aussi tirer les leçons de l'Ukraine : 113 millions d'euros sont prévus pour les drones de contact et les munitions téléopérées. Enfin, notre dissuasion nucléaire se modernise avec 7,9 milliards d'euros, notamment pour les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération appelés à recevoir le missile M51.4.

Soutenir le réarmement ne signifie pas signer un chèque en blanc. Le groupe UDR formule deux réserves majeures. Premièrement, les reports de charges. Ils ont plus que doublé entre 2022 et 2025. Malgré un plafond de 19 %, ils pourraient atteindre 9,1 milliards d'euros fin 2027, soit 1 milliard de plus qu'en 2025. Et qui paiera ? Nos entreprises de défense, notamment nos PME, dont la trésorerie est déjà fragile. On ne réarme pas la France en fragilisant ceux qui fabriquent ses armes. Deuxièmement, le SCAf. Pourquoi maintenir une ligne budgétaire pour ce programme alors que la France et l'Allemagne ont abandonné le développement conjoint du futur avion de combat ? Combien cet échec aura-t-il coûté aux contribuables ? Quels investissements pourront réellement être réutilisés pour bâtir une solution souveraine ? Nous attendons des réponses.

La puissance d'un pays ne se mesure pas aux annonces, mais à sa capacité réelle à protéger son peuple et à préserver son indépendance. On nous avait vendu un Mozart de la finance. Dix ans plus tard, il n'aura pas composé la symphonie du redressement ; il aura joué le requiem de la France. Voilà l'ampleur vertigineuse de la mission qui attend l'union du Rassemblement national et de l'UDR : redresser nos finances, restaurer l'autorité de l'État, réarmer notre pays et lui rendre sa souveraineté.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons maintenant à l'examen et au vote des amendements déposés devant notre commission, avant de voter sur les crédits des trois missions dont nous sommes saisis. Comme l'année dernière, pour répondre à votre demande, j'ai demandé au chef de service de privilégier un classement thématique des amendements, qui a l'avantage, par rapport au classement par l'algorithme, de donner beaucoup plus de sens et de cohérence à notre débat et d'approfondir les choses. L'ordre des missions sera celui

initialement prévu pour la séance publique, c'est-à-dire « Défense », « Monde combattant, mémoire et lien avec la nation » et « Sécurité ».

*

* *

La commission en vient à l'examen, pour avis, des crédits de la mission « Défense ».

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons maintenant à l'examen et au vote des amendements déposés devant notre commission, avant de voter sur les crédits des trois missions dont nous sommes saisis. Comme l'année dernière, pour répondre à votre demande, j'ai demandé au chef de service de privilégier un classement thématique des amendements, qui a l'avantage, par rapport au classement par l'algorithme, de donner beaucoup plus de sens et de cohérence à notre débat et d'approfondir les choses. L'ordre des missions sera celui initialement prévu pour la séance publique, c'est-à-dire « Défense », « Monde combattant, mémoire et lien avec la nation » et « Sécurité ».

Nous commençons avec l'examen des amendements et le vote sur les crédits de la mission « Défense ». Comme vous le savez, nous avons sur ce programme six rapporteurs qui se répartiront les avis à donner lors de la présentation des différents amendements.

Nous commençons par le thème de l'armée de terre. Nous avons à présent deux amendements sur le même sujet, le remplacement du char Leclerc. Ces amendements ne sont pas incompatibles entre eux. Je vous propose que chacun des auteurs des amendements les présente tour à tour, à la suite de quoi les rapporteurs donneront leur avis. Nous procèderons ensuite au vote sur chacun d'entre eux, selon l'ordre de présentation.

« Défense »

Article 58 et État B

Amendement n° DN53 de M. Jacobelli

M. Laurent Jacobelli (RN). Nous avons tous, commissaires à la défense, entendu de plusieurs sources la confirmation de ce que nous subodorions depuis longtemps : la coopération sur le char du futur, le MGCS, avec nos partenaires allemands est aujourd'hui un projet mort-né. Ce n'est pas le char du futur, c'est le char du passé. Mais il nous faut évidemment un nouveau char compatible avec les demandes de l'armée de terre. L'idée est de mettre en adéquation le budget qui nous est présenté avec la réalité. Or cela vous surprendra peut-être, mais il y a toujours une ligne MGCS dans le budget. Nous proposons de transvaser les montants qui étaient alloués à cette ligne vers une nouvelle ligne qui s'appellerait « Système de char du futur souverain ». Le nom dit lui-même quelque chose. Il entérine de fait ce que nous savons, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de char franco-allemand. Et surtout, il nous met à l'abri, lorsqu'en 2027, le projet sera officiellement abandonné par l'Allemagne, d'avoir un budget caduc de par son écriture. C'est l'objet de l'amendement que je vous présente.

Amendement n° DN17 de M. Saintoul.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il s'agit pour nous d'un amendement d'appel sur ce sujet. J'ai bien entendu notre rapporteure ce matin qui nous a expliqué que la capacité intermédiaire de KNDS, ou en tout cas que nous espérions de KNDS, est elle-même un peu compromise dans la mesure où KNDS Allemagne pourrait fournir un châssis qui pose le même problème. En tout cas, on comprend de fait désormais que dans ce budget ne figure même pas une ligne spécifique pour cette capacité intermédiaire et qu'on ait conservé l'appellation MGCS. Cela dit beaucoup, en réalité, de l'impréparation du gouvernement et du fait qu'on a mis, pour le dire crûment, tous nos œufs dans le même panier. Nous avions la possibilité de faire cet amendement au moins pour tirer la sonnette d'alarme. C'est chose faite.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons aux avis des rapporteurs budgétaires.

Mme Anna Pic (SOC). J'avais effectivement dit ce matin qu'il y avait un point de vigilance sur ce sujet, mais nous avons d'ores et déjà prévu les études et nous espérons évidemment que celles-ci se concrétiseront très rapidement. Le Leclerc ne sera retiré qu'à partir de 2037, ce qui devrait quand même nous permettre de continuer à discuter et à choisir une solution que nous espérons la plus souveraine possible. J'émets un avis défavorable sur ces deux amendements.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Je partage l'avis de ma collègue rapporteure Mme Pic et je rappelle que nous avons des crédits d'études au programme 144 et que c'est suffisant pour le système de char futur ou quel que soit son nom, en tout cas pour la capacité intermédiaire incrémentale.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vais mettre aux voix ces deux amendements dans l'ordre de leur présentation.

*La commission **rejette** les amendements n° DN53 et DN17.*

Amendement n° DN9 de M. Girard.

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Cet amendement vise à prévenir une rupture capacitaire majeure dans l'artillerie à longue portée, puisque l'armée de terre ne dispose plus que de neuf lance-roquettes unitaires. Les châssis atteindront leur limite d'obsolescence dès 2027 et les remplaçants français ne devraient pas entrer en service avant 2030. Nous risquons de traverser les trois prochaines années sans capacité suffisante de frappe dans la profondeur, alors même que la guerre en Ukraine nous montre son caractère indispensable. Nous soutenons pleinement le développement de la solution souveraine portée par MBDA et Safran, mais la souveraineté industrielle ne doit pas se construire au prix d'une rupture opérationnelle. La France ambitionne d'assumer le rôle de nation-cadre au sein d'une coalition européenne. Elle veut déployer une division pleinement opérationnelle et ne doit pas se trouver privée d'une capacité essentielle de frappe dans la profondeur. Cette lacune dégraderait notre crédibilité militaire, limiterait notre autonomie d'action et accroîtrait notre dépendance aux capacités de nos alliés. Cet amendement propose une solution transitoire sur étagère, avec des solutions qui

existent déjà en dotation chez d'autres forces armées de nos partenaires européens, interopérables avec les systèmes alliés et compatibles avec les besoins opérationnels de l'armée de terre.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Je serais presque tenté de demander à notre collègue Hervieu de quelle solution disponible sur étagère elle parle, parce que des solutions alternatives, il en existe, mais disponibles tout de suite en commande, à ma connaissance, il n'y en a pas. Il serait assez paradoxal qu'alors que notre commission et nous-mêmes, rapporteurs, nous battons pour une solution souveraine de remplacement du lance-roquettes unitaire (LRU), maintenant que nous l'avons obtenue à travers le Thundart de MBDA et Safran, nous allions dépenser 100 millions d'euros, comme si nous les avions, pour acheter quelque chose qui, par ailleurs, n'est pas disponible sur étagère. Le Himars n'est pas disponible sur étagère et le Pinaka, que nous avons fait tester, ne correspond pas à nos besoins. La solution dont vous parlez n'existe pas. J'émettrai donc malheureusement un avis défavorable.

Mme Anna Pic (SOC). Pour compléter, effectivement, les *Thundart* seront livrés entre 2029 et 2031. Actuellement, les LRU sont prolongés. Les premiers rénovés sont déjà sur le terrain et, à ce titre, on ne voit pas très bien en quoi il pourrait être utile d'avoir des dispositifs qui ne serviraient que deux ans.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Avis défavorable, pour une raison simple, qui est ce que disait notre collègue Cormier-Bouligeon. Il y a globalement trois solutions sur le marché : le Himars américain, le Chunmoo coréen ou l'israélien dont j'ai oublié le nom. J'omets le Pinaka, puisque visiblement, il ne répond pas à nos besoins. Certains pays, notamment la Pologne, sont en train de réduire leurs commandes d'Himars parce qu'ils n'arrivent pas à être livrés dans les temps. Évidemment, sur étagère, c'est impossible. Le carnet de commandes du Chunmoo est déjà plein, notamment avec la Pologne. Quant à acheter une solution israélienne, je doute que cela vous enthousiasme. Partant de ce principe, et indépendamment du fait que ces 100 millions créeraient un doublon par rapport au Thundart qui arrivera demain, je ne vois pas comment cela pourrait être une solution pratique. Avis défavorable, donc.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN9.*

Amendement n° DN 47 de M. Cormier-Bouligeon

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Je vais nous faire gagner du temps en disant que je donne un avis favorable à cet amendement, qui consiste à faire passer 30 millions d'euros d'une ligne à l'autre. Je l'ai expliqué ce matin lors de la présentation du rapport sur le programme 146 : nous manquons de crédits d'études pour les robots terrestres. Cela nous a été dit par tous les industriels et par l'état-major que nous avons auditionnés pour ce rapport. L'idée est donc de décaler 30 millions d'euros dès cette année pour les crédits d'études.

*La commission **adopte** l'amendement n° DN 47.*

Amendement n° DN55 de M. Cormier-Bouligeon

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Il s'agit du futur remplaçant du VBL, le VBAE. Je souhaite, de la même façon que sur l'amendement précédent sur les robots terrestres, permettre de disposer de crédits d'études pour développer une solution souveraine française sur le moteur du VBAE. Il s'agit de permettre à des motoristes existants aujourd'hui de travailler sur un modèle plus militaire pour répondre aux besoins des armées, c'est-à-dire John Cockerill, Arquus et KNDS France.

*La commission **adopte** l'amendement n° DN55.*

Monsieur le président Jean-Michel Jacques. Nous passons à présent au thème de la marine.

Amendement n° DN27 de M. Chenevard.

M. Yannick Chenevard (EPR). Depuis plusieurs années, cet amendement revient. Je n'ai d'ailleurs pas été le seul dans cette commission à le porter. Il s'agit de permettre aux cinq baleiniers, qui sont des officiers mariniers en Polynésie française et qui sont commissionnés, de pouvoir rester plus longtemps en service. Aujourd'hui, leur statut d'officier marinier sous contrat les oblige à quitter le service au bout de dix-sept ans. Il faut savoir que ces baleiniers sont vraiment les spécialistes qui permettent de rentrer dans les lagons, de passer les barrières de corail. Ils ont vraiment une mission importante dans un territoire où la navigation, notamment en baleinière ou avec d'autres types de bateaux, est importante. L'idée est de faire en sorte qu'ils puissent continuer au-delà de ces dix-sept ans de service. Je ne l'ai pas écrit dans l'amendement, mais pourquoi ne pas imaginer un brevet supérieur de technicien (BST) pour ces personnes ? Je donne un avis favorable.

*La commission **adopte** l'amendement n° DN27.*

Monsieur le président Jean-Michel Jacques. Nous passons à deux amendements sur le même sujet : les frégates de premier rang. Ils ne sont pas incompatibles entre eux. Je vous propose donc que chacun des auteurs des amendements les présente tour à tour.

Amendement n° DN5 de M. Girard.

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Cet amendement vise à porter de quinze à dix-huit le nombre de frégates de premier rang de la marine nationale. C'était l'une des recommandations du rapport Gassilloud-Girard qui avait été présenté l'année dernière et dont Sébastien Lecornu lui-même avait reconnu la nécessité en 2025. Avec seulement quinze frégates, la marine ne peut durablement assurer ses missions dans l'Atlantique Nord, la Méditerranée, en mer Rouge et dans les territoires ultramarins, tout en garantissant l'entretien des bâtiments et la préparation des équipages. Dans un contexte de multiplication et de simultanéité des crises, le format actuel de quinze frégates ne permet pas d'assurer durablement tous ces

déploiements, tout en garantissant la protection des approches maritimes, l'escorte des bâtiments stratégiques et les indispensables phases d'entretien et de préparation opérationnelle. Nous proposons d'acquérir trois frégates de défense et d'intervention supplémentaires. De plus, cet amendement soutiendrait l'industrie navale.

Amendement n° DN32 de Mme Pic

Mme Anna Pic (SOC). C'est un amendement d'appel qui vise à rappeler la nécessité de doter la marine nationale de dix-huit frégates de premier rang. En effet, chaque permanence dans une zone requiert trois frégates, et une alerte permanente en mobilise deux. En 2025, le plafond de nos capacités avec quinze frégates était atteint. Toute extension de la présence française, par exemple en mer Noire, ce qui pourrait nous être assez rapidement recommandé, nécessiterait trois frégates supplémentaires que nous ne possédons pas actuellement. En février 2025, cela a été rappelé par ma collègue, le ministre des armées avait ainsi admis que la marine nationale manquait de navires de premier rang et que le format était un peu juste au regard du contexte international. Nous savons que cette année 2026 a mobilisé la marine de manière absolument inédite et que, dans le contexte du Proche et du Moyen-Orient, des tensions sur l'ensemble de nos océans, il semble absolument nécessaire de rappeler la nécessité de passer à un format de dix-huit frégates de premier rang.

M. Yannick Chenevard (EPR). Ce matin, j'ai eu l'occasion de rappeler ce que les auteurs des amendements ont rappelé. Lorsque, dans mon rapport en 2022, j'ai proposé de passer de quinze à dix-huit frégates avec un tempo identifié, évidemment, je n'ai pas fait recette, tout simplement parce que l'actualité internationale n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Il se trouve qu'elle nous rappelle à nos devoirs. Je parlais ce matin de la règle du « trois pour un ». Elle vaut pour un contrat opérationnel qui, pour le coup, n'est plus d'actualité, car il est fondé sur un livre blanc qui date de 2013. Très clairement, il est de toute façon prévu dans la LPM qu'il y aura un nouveau livre blanc qui nous permettra d'avoir une nouvelle programmation militaire. C'est l'esprit dans lequel je réponds sur ces deux amendements.

La cinquième et dernière FDI ne sera livrée à Lorient qu'en 2032. C'est-à-dire que, pendant que nous parlons, on construit des frégates de premier rang. Il y aura inévitablement une nouvelle LPM bien avant 2032, probablement l'année prochaine ou en 2028. Ce qui veut dire que l'idée de monter en puissance pour passer de quinze à dix-huit frégates est une idée juste, mais qui ne pourra pas être réalisée avant la prochaine LPM. C'est un peu, permettez-moi de le dire ainsi, comme l'idée que j'ai avancé ce matin dans la partie thématique de mon rapport, que la permanence de l'alerte d'un groupe aéronaval ne peut se faire qu'avec deux porte-avions. Évidemment, je n'ai pas dit qu'il fallait financer le deuxième porte-avions dans les crédits de cette année. C'est de la prospective, c'est la préparation de l'avenir et il est normal qu'ici nous le fassions. Je vous remercie

d'ailleurs de le rappeler. C'est la raison cependant pour laquelle j'émets un avis défavorable sur ces deux propositions.

M. Laurent Jacobelli (RN). Sur le principe de dire qu'il nous faudrait dix-huit plutôt que quinze frégates, le groupe Rassemblement National est d'accord. Juste pour être un peu taquin, je vois qu'un amendement est gagé à hauteur de 3 euros, l'autre à 1 euro. J'ai l'impression qu'il y a une compétition pour savoir quel amendement passera. C'est très gênant. Je n'ai pas vraiment envie de choisir entre les écologistes et les socialistes. Je trouve ce genre de méthode un peu étonnante et j'espère que nous n'y serons pas confrontés à nouveau. Nous nous abstiendrons sur les deux.

*La commission **rejette** les amendements n° DN5 et n° DN32.*

Amendement n° DN16 de M. Saintoul.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il s'agit, bien entendu, d'un amendement d'appel de 1 euro, qui vise à sensibiliser nos collègues à l'importance de la dronisation navale. C'est un sujet que j'ai eu l'occasion d'aborder avec le chef d'état-major de la marine. La marine nationale le prend évidemment en compte, notamment à travers le développement du Smoker, comme l'a évoqué devant nous l'amiral Cluzel. Je crois néanmoins qu'en ce qui concerne la maîtrise des fonds marins, nous demeurons en deçà de ce qui est nécessaire. Il faudra probablement adopter une approche plus internationale sur ce format. Tel est le sens de mon amendement.

M. Yannick Chenevard (EPR). Sur le fond, il est en effet intéressant de rappeler la place qu'occupe aujourd'hui la dronisation dans le combat, qu'il soit naval, mais aussi aérien, sous-marin, de surface ou terrestre. Lorsque nous l'avons auditionné, le chef d'état-major de la marine a précisé qu'il s'agissait de l'une de ses grandes priorités. Des drones sont aujourd'hui embarqués sur les bâtiments de la marine nationale ; celle-ci est donc déjà dronisée. Certes, elle ne l'est pas dans les proportions que l'on pourrait espérer, mais le processus est clairement engagé. C'est la raison pour laquelle, bien qu'il s'agisse d'un amendement d'appel, j'émets un avis défavorable.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Lorsque l'amiral Cluzel a présenté ses priorités, l'une des trois était l'hybridation. Cet amendement est donc, par nature, satisfait. Je ne vois pas comment nous pourrions donner un avis favorable à ce qui n'est qu'une redondance bavarde.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je ne voudrais pas me livrer à une « redondance bavarde », pour reprendre l'expression de M. Thiériot. Il se trouve que les réponses de l'amiral Cluzel portaient effectivement sur un objectif de dronisation qui me paraît intéressant, même si je ne suis pas certain que le terme soit le meilleur. En revanche, s'agissant spécifiquement des commandes sur la dronisation sous-marine, je me dois d'attirer votre attention : le volume n'y est pas. À l'avenir, nous pourrions avoir un réveil douloureux, ce que je n'espère pas.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN16.*

Amendement n° DN74 de M. Cormier-Bouligeon

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Je propose d'attirer l'attention du gouvernement sur l'ATL2. Aujourd'hui, 2,7 milliards d'euros sont inscrits pour le SCAF. Dans le même temps, nous avons un besoin capacitaire urgent qui n'est pas satisfait. Les Atlantique 2 de la marine nationale arriveront en fin de vie en 2040 et vous savez tous combien la patrouille maritime est indispensable à la protection de nos approches, à la sûreté de la force océanique stratégique et donc à la crédibilité de notre dissuasion. Le programme Patmar est aujourd'hui bloqué, comme nous en avons parlé ce matin. J'ai indiqué que j'étais agnostique entre les deux solutions, Dassault et Airbus, mais quoi qu'il arrive, je pense que, même après négociation, en tenant compte des dépenses non récurrentes, le coût dépassera probablement les 6 milliards d'euros annoncés au départ. Je propose donc d'attirer l'attention du gouvernement sur la possibilité de transférer des crédits d'une ligne à l'autre pour pouvoir financer ce programme urgent.

*La commission **adopte** l'amendement n° DN74.*

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons au thème de l'armée de l'air et de l'espace. Nous avons de nouveau deux amendements sur le même sujet, à savoir le successeur du Rafale.

Amendement n° DN48 de M. Jacobelli

M. Laurent Jacobelli (RN). Il s'agit d'un amendement de sincérité. En effet, il est désormais officiel que le SCAf a été abandonné par nos « partenaires » allemands. Il faut donc que les 2,7 milliards d'euros prévus ne soient plus alloués à un fantôme, mais à un projet réel qui pourrait s'appeler « avion de combat du futur ». Il s'agit simplement d'aligner le budget sur la réalité. Qui pourrait comprendre que notre budget comporte encore des scories du passé ? Je pense que ce serait perçu comme un budget approximatif et mal préparé, ce dont on ne peut évidemment pas accuser le gouvernement, j'imagine. Tel est l'objet de cet amendement.

Amendement n° DN21 de M. Saintoul

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il s'agit d'un amendement d'appel qui poursuit le même objet. Comme tout le monde, nous avons constaté l'existence d'une ligne budgétaire Scaf. Nous ne doutons pas que nous aurons besoin d'un avion de combat dans le futur, mais nous avons du mal à savoir ce que recouvrent exactement ces crédits. Il nous paraissait donc nécessaire de soulever ce sujet à cet instant. Évidemment, s'il ne s'agit que de changer le nom, il nous faudra plus de précisions, mais il nous paraît nécessaire, à tout le moins, que les rapporteurs puissent nous éclairer sur le contenu de cette ligne budgétaire.

M. Julien Limongi (RN). Ces deux amendements visent à affecter les crédits consacrés à l'avion de combat du futur au développement d'une solution souveraine sous maîtrise d'œuvre française, afin de garantir la maîtrise nationale des technologies critiques ainsi que notre liberté d'emploi et d'exportation. Cela va dans le bon sens. Je donne un avis favorable à l'amendement de M. Laurent Jacobelli. Je demande le retrait de l'amendement d'appel, puisqu'on peut se permettre en l'occurrence de prendre des crédits pour les affecter à cet avion du futur souverain.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Nous constatons tous qu'il y a une interrogation à ce sujet. J'ai été raisonnable en présentant un amendement d'appel au gouvernement pour les Patmar. Ici, il s'agit de détricoter le budget et de décaler 2,7 milliards d'euros. Je propose que nous nous y opposions et que nous rejetions cet amendement.

Concernant l'amendement d'appel, pourquoi pas un avis favorable, puisqu'il est plutôt raisonnable.

*La commission **rejette** les amendements n° DN48 et DN21.*

Amendement n° DN46 de Mme Récalde

Mme Anna Pic (SOC). Cet amendement d'appel vise à ouvrir au sein de la mission « Défense » les AE nécessaires à la commande de Rafale supplémentaires, afin d'augmenter le format de la trame chasse. La loi de programmation militaire fixe un parc de 178 Rafale à fin 2030 et de 225 à fin 2035, dont 185 pour l'armée de l'air et de l'espace. Or le format actuel ne permet plus de tenir les engagements opérationnels de l'armée de l'air et de l'espace sans puiser dans le potentiel des flottes. Le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace a indiqué devant les parlementaires, le 14 octobre, devoir surutiliser ses Rafale à hauteur de 15 % pour tenir son contrat opérationnel. À cette pression s'ajoute un véritable sujet de capacité de projection, qui conjugue les postures permanentes de sûreté aérienne et des forces aériennes stratégiques, les opérations extérieures et les besoins d'entraînement. Le parc disponible pour se projeter en cas d'engagement majeur sur le théâtre européen est ainsi réduit à sa portion congrue, alors que c'est précisément l'hypothèse d'engagement de haute intensité qui fonde l'actualisation de la LPM.

M. Julien Limongi (RN). Il est tout de même dommage que, lors de l'actualisation de la LPM, nous n'ayons pas voté de tels amendements pour permettre de prélever des crédits, notamment sur d'autres postes de la défense, afin de financer des avions de chasse supplémentaires. Nous nous retrouvons avec un amendement d'appel, même si, sur le fond, nous sommes tous d'accord sur le format de la trame chasse pour les prochaines années. Il faut ajouter à cela l'argument selon lequel le Président a annoncé que nous aurions plus de têtes nucléaires, ce qui impliquerait un besoin accru d'avions dans une logique de forces aériennes stratégiques. Ce sera le sujet d'une prochaine LPM. En l'occurrence, sur le fond, nous sommes d'accord. J'émets un avis de sagesse, mais dans les faits, il est

regrettable de ne pas avoir profité de l'actualisation de notre loi de programmation militaire pour faire des efforts sur le format, dans les marges dont nous disposions.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Il est évident que notre collègue Anna Pic soulève un problème auquel nous adhérons tous, car nous savons que l'armée de l'air et de l'espace est contrainte de mutualiser ses moyens actuellement et qu'elle n'est donc pas dans une situation idéale. Nous avons effectivement besoin de plus de Rafale. Simplement, je fais observer que nous venons de voter une actualisation qui porte la programmation militaire à 436 milliards d'euros, ce qui est déjà exceptionnel ; je pense même que c'est sans précédent dans l'histoire de France. Or ces Rafale ne figurent pas dans cette loi de programmation militaire actualisée. Que nous en ayons besoin, tout comme des trois frégates de défense et d'intervention supplémentaires, c'est indéniable. En avons-nous les moyens à ce jour ? La réponse est non. Je serais d'avis d'émettre un avis de sagesse, car il s'agit d'un amendement d'appel à 1 euro qui attire l'attention sur ce point et qui nous permet peut-être de préparer nos travaux futurs, qui ne manqueront pas d'arriver d'ici quelques mois.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Nous sommes exactement dans le même cas de figure que pour les frégates. Je crois qu'à peu près tout le monde ici est absolument convaincu qu'il nous faut trois frégates de plus et davantage de Rafale, mais notre collègue Cormier-Bouligeon a raison : nous avons voté une actualisation de la LPM. Si nous voulons des Rafale et des frégates supplémentaires, nous n'échapperons pas à l'évaluation du besoin de financement qui avait été faite par Sébastien Lecornu lorsqu'il était ministre, c'est-à-dire 100 milliards d'euros. Je rappelle que nous sommes à 70 milliards. Notre groupe votera cet amendement parce qu'il souligne l'importance de ce sujet. Je dis simplement, et de manière un peu solennelle, que j'espère que, lorsque nous aurons demain un nouveau livre blanc et que nous aurons à voter une nouvelle LPM qui devra atteindre ces 100 milliards, tous ceux qui aujourd'hui veulent des frégates et des avions en plus voteront pour. Sinon, tout cela est incohérent et pas honnête vis-à-vis de nos militaires.

Mme Anna Pic (SOC). Il s'agit d'un amendement d'appel. Je rappelle simplement que ce n'est pas parce que nous avons voté la loi de programmation militaire que nous étions entièrement d'accord avec l'ensemble de son contenu. Nous avons dit et redit qu'il manquait un livre blanc et que nous n'aurions pas souhaité une simple actualisation de la RNS. D'ailleurs, cette dernière avait oublié un élément que nous avions pourtant souligné dans notre contribution : les risques au Proche et au Moyen-Orient. Le groupe Socialistes et apparentés avait exprimé une inquiétude sur cette zone, qui n'a pas été retenue dans la RNS, tout comme n'avait pas été retenu en 2023 le caractère dimensionnant du conflit en Ukraine. Cela fait donc deux fois que la RNS ne nous permet pas de prendre les bonnes décisions pour nos lois de programmation et leurs actualisations. Nous comptons fortement sur le livre blanc de 2027. Et nous avons répété que le format que nous avons choisi, consistant à faire un peu de tout à un très haut niveau de performance, devrait peut-être être remis en cause, à la fois pour des raisons d'intégration au niveau européen et de capacité financière à faire des choix qui ne grèvent pas

l'ensemble de notre budget. Dans le cadre qui nous a été fixé, nous considérons qu'il faudrait que la trame chasse soit plus importante. Cela ne veut pas dire qu'en 2027 nous choisirions nécessairement le même cadre.

La commission ***adopte*** *l'amendement n° DN46.*

Amendement n° DN44 de Mme Récalde

Mme Anna Pic (SOC). Cet amendement alerte sur le format de la flotte d'A400M et propose d'accélérer le développement d'une capacité de largage de munitions téléopérées depuis cette plateforme. La loi de programmation 2024-2030 a acté la réduction de la cible de cinquante à quarante et un appareils pour la flotte de transport. Nous regrettons cette diminution, car il apparaît que l'A400M peut servir à d'autres missions et qu'il aurait aujourd'hui un potentiel considérable dans le combat collaboratif. Ainsi, peut-être faudrait-il revenir sur cette diminution.

M. Julien Limongi (RN). Dans mon rapport budgétaire, je plaide pour le rehaussement de la cible d'A400M à quarante-cinq appareils, contre quarante et un avions aujourd'hui et cinquante dans la précédente LPM. Ce sera probablement un sujet pour une future LPM. Quant au Parallel Mission System (PMS) des A400M que vous mentionnez dans votre argumentaire, il permettra à terme, notamment, la gestion de drones, de bombes et des missiles qui pourraient être largués depuis la soute de l'avion. Ce système a également pour objectif de coordonner des missions avec des troupes au sol et d'autres vecteurs, tels que les hélicoptères Tigre ou Caracal et des avions de chasse. Ces nouvelles capacités sont en cours de développement. Elles seront installées à bord d'un premier appareil pour être qualifiées et certifiées d'ici fin 2028. À terme, la France prévoit la commande de six kits PMS complets, comprenant le système de mission et les capteurs, ainsi que la modification de vingt A400M. Chacun de ces kits pourra être installé indifféremment sur l'un des vingt avions modifiés pour accueillir ces capacités. Le contrat prévoit par ailleurs que les A400M de l'armée de l'air et de l'espace puissent être rétrofités par le service industriel de l'aéronautique pour optimiser et accélérer le déploiement de ces nouvelles capacités. Il me semble donc que le développement de cette capacité spécifique avance bien. Je vous demande donc le retrait de cet amendement.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Il faut souligner le succès de l'A400M et du club A400M dont je parlais ce matin lors de la présentation de mon rapport. Il est vrai que nous avons revu à la baisse la commande, pour arriver aujourd'hui à quarante et un appareils. Il est vrai aussi que l'A400M a fait la preuve de sa modularité et que c'est un très bon avion. Il est vrai également que nous avons un petit sujet industriel, puisque l'industriel nous dit que, nonobstant la remontée des commandes allemandes, il y aura un creux de production en 2029 et que ces commandes, de seize appareils supplémentaires je crois, ne rempliront qu'à 50 % les chaînes d'Airbus. Néanmoins, chers collègues, je ferais presque du Jean-Louis Thiériot si j'en avais le talent, mais si j'étais certain que vous votiez à la fin

l'ensemble du budget de la nation, je serais presque prêt à envisager favorablement votre demande. Mais j'ai bien peur que nous soyons, en commission de la défense comme dans d'autres, dans une situation où nous accumulons de façon déraisonnable le volume des crédits supplémentaires votés et qu'à la fin, ceux qui sont responsables de cette augmentation exponentielle ne votent pas les budgets. J'opte donc pour avis de sagesse, voire défavorable.

Mme Anna Pic (SOC). Je vais retirer cet amendement, puisqu'il s'agit effectivement d'un amendement d'appel. Néanmoins, je dirai que lorsqu'on veut faire voter un budget, ce n'est pas forcément en exerçant une pression qu'il faut procéder. Comme nous n'en sommes encore qu'à la première partie du projet de loi de finances, il n'est pas trop tard pour y ajouter les éléments nécessaires à la justice fiscale. Je suis sûre que vous serez tout à fait en accord avec cela.

M. le président Jean-Michel Jacques. Comme nous le savons au sein de notre commission, de la discussion jaillit la lumière.

L'amendement n° DN44 est retiré.

Amendement n° DN73 de M. Cormier-Bouligeon

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). J'ai dit précédemment à peu près tout ce que j'avais à dire, à savoir attirer l'attention du gouvernement, plus que de notre commission, sur ce sujet de la chaîne de production et des besoins que nous pourrions avoir. C'est donc simplement un amendement d'appel à 1 euro pour signaler qu'il faudrait augmenter les commandes. Je suis très raisonnable sur cette question.

M. Julien Limongi (RN). Encore une fois, je suis favorable à l'augmentation de la cible de quarante et un à quarante-cinq avions, comme je l'ai déjà dit. L'A400M est un avion exceptionnel dont le potentiel est très grand, même sur le plan capacitaire. Sa chaîne de production doit absolument être préservée, vous avez raison. Je regrette cependant que la LPM pour les années 2019 à 2025, conçue par la majorité à laquelle vous appartenez, monsieur Cormier-Bouligeon, ait choisi de considérablement réduire la cible initiale de cinquante avions, qui était celle de la précédente LPM. On a beau augmenter le budget, les formats se réduisent parfois, ce qui est très inquiétant. Quant à prélever 1 euro sur la ligne du SCAF, qui servirait à lancer la seconde phase des travaux de démonstration et à faire voler le prototype français du nouveau chasseur, ce serait une erreur. Nous n'avons que trop pris de retard dans le projet du SCAF, en raison de l'acharnement politique de l'Élysée à maintenir coûte que coûte cette coopération qui prenait l'eau de toutes parts. En l'occurrence, il nous faut un avion français. C'est pourquoi je demande le retrait de votre amendement, à défaut de quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Je remercie notre collègue Limongi de me replonger quelques années en arrière, à l'époque de mes études de sciences politiques où je m'intéressais beaucoup à l'extrême droite française. J'aimerais savoir si M. Limongi appartient au RN du Nord ou au RN du Sud,

c'est-à-dire au RN qui nous accuse de ne pas assez dépenser pour nos armées ou à celui qui nous accuse de trop creuser les déficits. À un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut. Et comme vous êtes probablement comme moi un amateur du cardinal de Retz, vous saurez qu'on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je voudrais, pour la bonne compréhension de nos débats, qu'on nous explique la différence entre l'amendement socialiste qui a été défendu il y a un instant et pour lequel notre collègue a demandé le retrait, et celui de M. Cormier-Bouligeon, puisqu'il porte exactement sur le même volume de crédits, à savoir 1 euro.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). L'exposé des motifs n'est pas le même.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Oui, l'exposé des motifs n'était pas tout à fait le même, mais il y ressemblait beaucoup. Je trouve que c'était un peu cavalier de sa part.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN73.*

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons à deux amendements qui portent sur le même sujet : les missiles aérobalistiques.

Amendement n° DN45 de Mme Récalde.

Mme Anna Pic (SOC). Cet amendement vise à ouvrir au sein de la mission « Défense » les AE nécessaires à l'élargissement au vecteur air-sol du périmètre des études relatives au segment de frappe dans la profondeur. La LPM a acté le lancement d'études dès 2026 pour le développement d'un segment de frappe dans la profondeur, afin de disposer d'un missile sol-sol balistique conventionnel d'une portée de 2 500 kilomètres avant la fin de la prochaine décennie. Au regard des enseignements tirés des conflits récents, il paraît pertinent d'élargir le périmètre de ces études à un système air-sol, en complément du vecteur sol-sol. La complémentarité des vecteurs accroît la flexibilité d'emploi, la capacité de pénétration des défenses adverses et la résilience d'ensemble du dispositif de frappe, en s'appuyant sur les plateformes aériennes existantes et sur les savoir-faire industriels nationaux. En conséquence, nous proposons d'augmenter les crédits. Il s'agit évidemment là aussi d'un amendement d'appel, mais qui vise surtout à élargir le champ de l'étude sur ce segment.

Amendement n° DN75 de M. Limongi

M. Julien Limongi (RN). Cet amendement vise à souligner la nécessité de développer un missile aérobalistique pour l'armée de l'air et de l'espace, comme nous en parlions ce matin lors de la présentation de mon rapport. C'est désormais un besoin opérationnel exprimé à la fois par nos armées et par la DGA. Nous ne sommes pas encore dotés de cette capacité de missile, qui présente pourtant de nombreux avantages opérationnels : difficulté de détection, rapidité accrue et

manœuvrabilité en course finale, entre autres. Avec un profil de vol pouvant atteindre 500 à 1 000 kilomètres, il augmenterait de manière substantielle l'allonge d'un raid aérien conventionnel. Je le proposerai également en tant que rapporteur, et je demande donc le retrait de l'amendement socialiste au profit du mien.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Je ne rendrai pas un jugement de Salomon entre ces deux amendements. Je rappellerai simplement qu'effectivement, le général Bellanger, chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace, a reconnu lors d'une récente audition qu'il nous manquait des missiles aérobalistiques. Il disait même que ces missiles sont beaucoup plus difficiles à détecter, tout en étant plus rapides. En outre, a-t-il expliqué, ils ont des capacités de manœuvre en course finale qui leur permettent de déjouer un éventuel tir de l'adversaire pour les intercepter. Ces missiles, ajoutait-il, nous manquent cruellement. En attendant, nous pouvons utiliser l'A2SM dont la portée serait augmentée à plus de 100 kilomètres. Nous pouvons le faire également avec des missiles de croisière de type SCALP-EG, mais ce n'est pas suffisant. Je suis d'avis de suivre l'avis du général Bellanger et de donner un avis favorable aux deux amendements.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Je trouve la proposition de M. François Cormier-Bouligeon extrêmement sage. Nous savons tous que la balistique est nécessaire ; c'est aujourd'hui le seul moyen de franchir avec une quasi-certitude les défenses sol-air. La rédaction de l'amendement de Mme Récalde est très claire, en ce sens qu'elle ne remet pas en cause le missile balistique terrestre. Il s'agit bien d'une étude beaucoup plus large, mais le balistique terrestre est capital pour que notre armée de terre ait une dimension stratégique dans le cadre du dialogue stratégique. Je suis donc très favorable à cet amendement. J'ai un petit doute sur l'amendement de M. Limongi, car la portée est différente : il la limite à 1 000 kilomètres, alors que nous avons besoin de frappes dans la profondeur. Mais je me fierai à la sagesse du rapporteur Cormier-Bouligeon. C'est un avis favorable pour les deux.

*La commission **adopte** les amendements n° DN45 et DN75 sont adoptés.*

Amendement n° DN24 de M. Lachaud

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il s'agit d'un amendement d'appel, qui vise à interroger la pertinence du maintien de crédits pour le programme Eurodrone, puisque la France s'est officiellement retirée du programme de drone MALE européen. Les retards accumulés et la transformation des besoins des armées en matière de drones ont également justifié le retrait français. Pourtant, les modalités pratiques de ce retrait n'ont toujours pas été actées et immobilisent manifestement d'importantes sommes au sein de la sous-action 07-62 « Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens ». Cet amendement permet au moins de lever ce lièvre, si vous me passez l'expression, et que nous soyons au clair sur les intentions du gouvernement en la matière.

M. Julien Limongi (RN). Cet amendement vise à interroger la pertinence du maintien de crédits pour le programme Eurodrone. Le rapport annexé à la LPM 2024-2030 actualisée semble ouvrir la voie à une substitution de l'Eurodrone par une capacité MALE (moyenne altitude longue endurance) de théâtre, en complément du drone Reaper. Le rapport annexé évoque la nécessité de saisir l'opportunité liée à l'émergence d'une filière de drones de théâtre souveraine et de moindre coût, le MALE européen s'avérant aujourd'hui moins adapté à la haute intensité. La mise en œuvre par la DGA d'une stratégie de subvention auprès des industriels nationaux afin de les faire monter en maturité sur les drones MALE doit faire émerger une solution souveraine, que nous proposons depuis des années, pour un drone MALE de théâtre répondant aux premiers besoins à l'horizon 2030, dans un contexte où les premières livraisons de l'EuroMALE ne sauraient intervenir avant 2034. Une fois encore, c'est un programme européen qui a échoué, ce que nous dénonçons depuis bien longtemps. Sur ce sujet, j'émets un avis de sagesse.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Le sujet est complexe, car nous sommes sur des programmes qui prennent du temps, et le temps de la maturation montre que ce que nous avions spécifié au départ ne correspond plus aux besoins finaux. C'est particulièrement vrai dans le domaine des drones. M. Saintoul a raison sur le fait que le gouvernement français a décidé de passer à une autre solution que l'Eurodrone. D'un point de vue opérationnel, vous avez raison. Là où vous n'avez pas tout à fait raison, monsieur Saintoul, c'est d'un point de vue juridique. Je pense que la France ne s'est pas encore retirée juridiquement du programme Eurodrone, et c'est probablement la raison pour laquelle le gouvernement a laissé cette ligne budgétaire, bien qu'elle soit appelée à évoluer. Je donnerais donc plutôt un avis défavorable, non pas tant sur le fond que sur la forme juridique.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN24.*

Amendement n° DN76 de M. Limongi

M. Julien Limongi (RN). Il s'agit d'un amendement d'appel, dont nous avons également parlé ce matin, qui vise à attirer l'attention du gouvernement sur la nécessaire augmentation du stock de missiles air-air Mica. La consommation massive de missiles Mica par les aviateurs français en 2025-2026 dans le cadre de nos accords de défense et de l'opération Chammal au Proche et Moyen-Orient nécessite un recomplètement rapide pour revenir à un niveau de stock permettant d'absorber de futurs chocs. Or le successeur du missile Mica, le Mica NG, a fait l'objet de deux commandes successives de la DGA. Un premier lot de 200 exemplaires a été notifié en 2018, tandis que 367 missiles supplémentaires auraient été commandés en mars 2021. D'après le projet annuel de performances de notre budget, un dernier lot de Mica NG devrait être commandé après 2027. Initialement prévue pour début 2026, la livraison de la cible totale des trois lots de Mica de nouvelle génération n'interviendra qu'après 2027 et s'échelonnera jusqu'en 2031. Le retrait de service de l'actuelle génération du Mica est prévu à l'horizon 2030. Je voulais donc, par cet amendement d'appel, insister sur ce besoin et cette nécessité d'augmenter nos stocks de missiles air-air.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Un certain nombre d'éléments concernant ce sujet sont en diffusion restreinte. On peut cependant dire certaines choses. Les missiles font l'objet d'un effort conséquent dans l'actualisation de la loi de programmation militaire. La cible des missiles de défense surface-air Aster et Mica VL augmente de 30 % d'ici 2030. La cible des missiles air-air Mica augmente de 55 %. En parallèle, et ceux qui effectuent des visites sur site peuvent s'en rendre compte, MBDA a augmenté ses cadences de production. Entre 2023 et fin 2025, la production de missiles a doublé. Une nouvelle augmentation de 40 % est prévue pour l'année 2026. Il est également prévu un doublement des investissements sur la période 2026-2030. D'ailleurs, MBDA va construire un nouveau site d'envergure au sud d'Orléans. Les efforts, en réalité, sont bien là. C'est un amendement d'appel, il est donc toujours un peu compliqué de formuler un avis. Je serais plutôt défavorable, dans la mesure où, très honnêtement, que ce soit dans la loi de programmation ou dans les faits chez l'industriel, les efforts d'augmentation de la production sont considérables.

M. Julien Limongi (RN). Vous avez parlé de la hausse de 55 % du volume de stock des missiles air-air. Si elle est réelle, on peut s'en féliciter. Il est difficile cependant d'en évaluer concrètement la pertinence sans une connaissance préalable précise de l'état du stock ni de la consommation exacte des missiles Mica au Proche et Moyen-Orient, que l'on sait très massive. Il est donc probable que cette hausse prévue par l'actualisation soit déjà obsolète et ne permette pas d'encaisser plusieurs chocs simultanés, d'où l'intérêt de cet amendement.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Je comprends parfaitement votre interrogation. Simplement, nous sommes là au cœur de sujets sur lesquels, à titre personnel, et je ne pense pas être le seul, je souhaite que nous ne donnions pas trop d'éclairages à nos compétiteurs.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN76.*

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons au thème de l'espace.

Amendement n° DN18 de M. Lachaud

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il s'agit, encore une fois, d'un amendement d'appel, car nous n'avons pas vocation à désorganiser ou déstructurer tout le budget, mais il vise à alerter sur l'avenir de la coopération avec l'Allemagne en matière d'alerte avancée. L'actualisation de la loi de programmation militaire avait acté le développement d'un programme visant à développer des capacités de détection précoce des missiles, dont le volet spatial est conduit en coopération avec l'Allemagne. Néanmoins, les retours d'expérience des coopérations récentes entre nos deux pays montrent que les divergences d'intérêts entraînent des retards, des surcoûts et surtout des blocages, débouchant sur des trous capacitaires et des dépendances non consenties. Les échecs récents du MGCS, du Scaf, du Maws, etc., l'ont à nouveau démontré. Le volet spatial de ce programme est sous maîtrise d'ouvrage de l'entreprise allemande OHB. Compte tenu du raisonnement défendu

ce matin par notre collègue Cormier-Bouligeon en faveur de ce qu'il appelait le *best athlete*, je ne suis pas certain que l'idée de confier la maîtrise d'ouvrage à OHB soit la plus pertinente. Par ailleurs, les ambitions allemandes affichées dans le domaine spatial, militaire comme civil, les moyens dont l'Allemagne dispose et sa volonté hégémonique sur le plan militaire font planer le risque d'un développement qui pourrait se faire au détriment des intérêts français, en passant ou non par un abandon du projet. C'est pour toutes ces raisons que nous avons souhaité soulever ce sujet devant vous.

M. Julien Limongi (RN). Je partage l'inquiétude exprimée sur Odin's Eye, le volet spatial du projet Jewel. Les risques de ne pas voir aboutir les programmes de coopération franco-allemands sont réels. Nous avons de nombreux exemples dans d'autres secteurs que le spatial, et surtout le passif récent sur le SCAF et le MGCS que vous avez cités. La France a longtemps été leader en Europe en matière d'alerte avancée avec le démonstrateur Spirale, constitué de deux microsatellites et de tests au sol d'une plateforme de simulation de la chaîne d'alerte. La mission s'est achevée en 2011, tandis que la LPM 2009-2014 prévoyait le développement de moyens de surveillance spatiaux géostationnaires infrarouges et annonçait un premier satellite qui ne s'est jamais matérialisé. Je regrette que la LPM 2024-2030 ne fasse aucune mention d'une capacité spatiale d'alerte avancée, alors que les menaces hypersoniques et balistiques se multiplient. L'avance technologique dont la France bénéficie encore en la matière risque d'être rattrapée par l'Allemagne, grâce à la société allemande OHB qui a pris la tête d'Odin's Eye. J'appelle à une juste représentation des entreprises et institutions françaises détentrices d'un savoir-faire reconnu en la matière : l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera), le groupe Thales, Thales Alenia Space France, Airbus Defence and Space, MBDA, entre autres. La France dispose déjà de l'ensemble des briques technologiques permettant le développement de toutes les couches d'un système d'alerte avancée souverain : le radar Nostradamus déjà existant à faire monter en puissance, le segment spatial de l'alerte avancée et la filière de radars UHF longue distance déjà développée par Thales. Je rends donc un avis de sagesse.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). C'est un sujet passionnant. Je me souviens que nous l'avions soulevé, cher collègue Saintoul, dans notre mission sur les dépendances étrangères, car aujourd'hui, la France dépend en partie des États-Unis pour son système d'alerte avancée.

Pour éclairer nos collègues, disons les choses telles qu'elles sont : le schéma français repose sur un radar transhorizon, des capteurs infrarouges spatiaux, des radars UHF alerteurs et un C2. Nous sommes souverains sur une brique, qui est le radar Nostradamus développé par l'Onera. On parle trop peu de l'Onera dans cette commission, mais c'est un outil particulièrement intéressant. Le radar Nostradamus permet de surveiller plusieurs millions de kilomètres carrés à plusieurs milliers de kilomètres sur 360 degrés, avec des zones réfléchies par l'ionosphère. Les plus scientifiques d'entre nous comprendront de quoi il s'agit. Pour la suite, nous développons en coopération européenne Jewel et Odin's Eye. Je partage le point de

vue du rapporteur Limongi sur la nécessité d'une bonne répartition des charges. Mais, cher collègue Saintoul, ce n'est pas parce que des programmes échouent que tous sont voués à l'échec. Je vous renvoie à la deuxième partie du rapport que j'ai présenté ce matin : il y a des conditions grâce auxquelles les coopérations peuvent aboutir. Soyons vigilants vis-à-vis de notre partenaire allemand ; comme vous l'avez dit, un certain nombre d'exemples peuvent nous alerter. Mais peut-être ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain et permettons à cette coopération de se développer à ce stade. Aucun des interlocuteurs auditionnés dans le cadre de mon rapport n'a fait état d'inquiétude sur ce sujet, ce qui n'était pas tout à fait le cas lors de notre mission sur les programmes MGCS et SCAF.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Cette commission est celle du bon sens ; on ne va pas jeter le bébé avec l'eau du bain ; ce n'est pas parce qu'une coopération a échoué plusieurs fois qu'elle échouera à chaque fois ; je pourrais aussi ajouter qu'on peut tromper une personne une fois, etc. Je crois que nous avons déjà été échaudés. Nous connaissons l'enjeu et l'objectif réel de la stratégie spatiale allemande. Pour les collègues qui ne l'auraient pas lue, elle est écrite noir sur blanc. Je vous invite vraiment à vous rapporter à un document comme la stratégie spatiale allemande, éditée il y a quatre ou cinq ans, qui énonce noir sur blanc que les perspectives de progrès de l'industrie spatiale allemande résident dans la conquête des marchés occupés par les Français. Je crois qu'il faut vraiment en finir avec cette naïveté.

Mme Geneviève Darrieussecq (Dem). J'ai bien compris que ce moment d'examen des amendements était en fait une occasion d'échanger sur les stratégies des uns et des autres, et à euros constants, si j'ose dire. C'est vrai que je ne prends pas souvent part au vote, car je trouve cela inutile, mais pas de discuter ; discuter est intéressant. En revanche, je suis très inquiète d'entendre de plus en plus cette petite musique anti-allemande qui vient du Rassemblement national et de La France insoumise. Cette petite musique commence à être, à mon sens, un petit peu désagréable. Je conçois que l'Allemagne ait un projet industriel et ait toujours eu des projets industriels très forts, que nous n'avons peut-être pas eus, et que nous soyons en concurrence. Mais de façon générale, je crois qu'il faut que nous chérissions l'Europe, que nous chérissions l'unité européenne, que nous restions vigilants sur les intérêts des uns et des autres, et sur la souveraineté de chacun, mais que la coopération doit toujours rester l'une de nos cibles prioritaires, notamment avec l'Allemagne, qui est, avec la France, l'un des plus importants pays d'Europe. Je crois qu'aujourd'hui, l'Europe nous protège. Donc, la petite musique un peu anti-allemande que j'entends depuis plusieurs mois, je vous le dis, me dérange beaucoup.

M. Julien Limongi (RN). Monsieur Cormier-Bouligeon, moi j'étais à Sciences Po Toulouse. Je me rappelle les années 2017, au début de la macronie, où l'on nous avait vanté les coopérations européennes qui allaient être incroyables pendant le quinquennat d'Emmanuel Macron. Force est de constater qu'après neuf ans, aujourd'hui, tout le monde réalise que toutes ces coopérations ont finalement été des échecs. Donc, pardonnez-nous d'être prudents. Regardez ce que nous a dit

le CEMA en commission, regardez ce que dit la DGA. Monsieur Cormier-Bouligeon, je pense que vous n'incarnez pas du tout la sagesse, et Mme Darrieussecq non plus. Je pense qu'il faut être méfiant, il faut être pragmatique. Vous m'avez demandé si je suis du RN du Nord ou du Sud. Je suis quelqu'un de pragmatique. C'est ce dont le pays a besoin et ce dont il aura vraiment besoin l'année prochaine quand nous arriverons au pouvoir.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Juste un mot de complément. C'est effectivement un reproche qui nous est fait depuis de nombreuses années, mais je crois que le temps nous a quand même donné raison. En 2017 ou 2018, Bastien Lachaud et Jean-Luc Mélenchon ont signé une tribune qui s'intitulait « L'Allemagne, une hégémonie complète en Europe ? ». C'était une interrogation à l'époque ; nous alertions, nous posions des questions. Pour le reste, il n'y a évidemment pas d'hostilité à l'Allemagne et *a fortiori* aux Allemands. Par exemple, si les Allemands souhaitaient tous voter comme les Berlinois de Die Linke, je crois que nous aurions des perspectives de coopération particulièrement renforcées et je m'en réjouirais beaucoup. Mais il faut parfois prendre acte du fait que les partenaires n'agissent pas dans le sens de nos intérêts.

La commission ***rejette*** *l'amendement n° DN18.*

Amendement n° DN26 de M. Lachaud

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Encore une fois, il s'agit d'un amendement d'appel qui donnera au moins lieu à une discussion. Il vise à créer un programme « Avion spatial Vortex » au sein de la mission « Défense » et à le doter de 1 euro symbolique. Il a pour but d'interroger le gouvernement sur l'absence de ce programme dans le projet de loi de finances et d'inscrire dans le budget de l'État l'objectif d'une capacité française d'avion spatial réutilisable. Le 20 juin 2025, au salon du Bourget, le ministre des armées a signé avec Dassault Aviation une convention de soutien au développement du démonstrateur Vortex D. Le 10 septembre 2026, le président de la République a annoncé le soutien de la France à ce programme. Mais, manifestement, le soutien financier à ce programme ne se traduit pas ici dans le budget. Le projet annuel de performances de la mission ne mentionne Vortex nulle part. La sous-action « Maîtrise de l'espace » du programme est entièrement concentrée sur le programme Ares. Et les études amont du programme 144 n'évoquent l'accès réactif à l'espace qu'en termes généraux, ce qui ne permet pas d'identifier les crédits alloués au démonstrateur. Nous demandons donc au gouvernement d'expliquer cette absence et de préciser sur quelle ligne et à quelle hauteur l'État finance désormais ce programme.

M. Julien Limongi (RN). Conçu par Dassault Aviation, architecte et intégrateur global de l'appareil, le Vortex est un avion spatial réutilisable adapté aux missions orbitales, civiles et militaires. Son développement se fera dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise allemande OHB. Plusieurs acteurs européens majeurs de l'aéronautique et du spatial se sont d'ores et déjà associés à ce projet : APCO Technologies, MT Aerospace, Sener, Sonaca, Space Cargo Unlimited. Lors

du sommet spatial international organisé à Paris en septembre dernier, le président Macron avait annoncé que la France allait soutenir ce projet Vortex. Le ministère des armées, le Centre national d'études spatiales (CNES) et la DGA avaient sécurisé 30 millions d'euros de fonds publics pour lancer le démonstrateur Vortex D. Le coût total de ce démonstrateur est estimé à près de 70 millions d'euros, Dassault Aviation en assumant la part majoritaire sur ses fonds propres. L'objectif actuel est d'appuyer l'adoption du Vortex par l'Agence spatiale européenne, en partenariat avec l'industrie allemande OHB. L'objectif est d'ouvrir la voie à des financements multilatéraux à plus grande échelle. Voilà où nous en sommes sur cet avion. J'émettrai un avis de sagesse sur ce sujet où nous accusons du retard.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). J'émettrai un avis défavorable à l'amendement, mais évidemment pas un avis défavorable sur Vortex. La réponse du gouvernement est que le financement du projet d'avion spatial est passé de la mission « Défense » à la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Cette évolution nous permet de mettre en lumière la valeur duale du projet et de recevoir des financements dans le cadre de France 2030.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). La réponse du rapporteur m'alarme un peu. Alors que l'ensemble des budgets de l'État sont en décroissance et subissent des coupes, imputer un programme essentiellement de défense à l'enseignement supérieur et à la recherche pour 30 millions d'euros me paraît quelque peu problématique. J'aurais préféré qu'il figure sur le budget de la défense. Cela me donne aussi l'occasion de souligner qu'il s'agit de fait d'un projet franco-allemand, puisque OHB y est associé, mais au moins dans une configuration qui respecte vos propres réquisits, monsieur le rapporteur, puisqu'en l'occurrence, Dassault est bien entendu le mieux placé pour être maître d'ouvrage en la matière. Donc, quand les choses sont bien calibrées, nous n'avons pas de problème.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN26.*

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons au thème « condition de vie ».

Amendement n° DN30 de Mme Santiago

Mme Anna Pic (SOC). Cet amendement vise à renforcer l'offre de logement familial des armées en réaffectant 10 millions d'euros en AE et 5 millions d'euros en CP au financement de la construction et de la rénovation de logements familiaux à proximité des zones d'implantation militaires, en complément du contrat Ambition Logement. Comme vous le savez, les rapports s'accumulent et soulignent à quel point la question du logement est extrêmement importante pour la fidélisation de nos militaires. À ce titre, il convient d'accélérer les efforts, notamment si nous devons en accueillir davantage.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Le rapport de Bastien Lachaud approfondit la question du logement familial. Il met en exergue le fort dynamisme des crédits engagés sur ce poste de dépenses et montre surtout que nous sommes

encore au début de l'opération Ambition Logement, lancée en 2023 et qui doit s'étaler sur trente-cinq ans. Le concessionnaire Nové est encore engagé dans la phase des travaux initiaux, puisqu'il a prévu de terminer environ 80 % des logements neufs et rénovés d'ici fin 2027. En conséquence, l'amendement proposé paraît s'inscrire en décalage avec cette programmation. Bastien Lachaud suggère d'attendre la fin de cette première phase de travaux pour dresser un bilan des besoins non couverts, car l'indisponibilité technique des logements est aujourd'hui à son apogée et fausse l'appréciation de la situation. Ensuite, la décision d'engager des crédits nouveaux pourra être prise. Enfin, l'enjeu semble plutôt se porter aujourd'hui sur la vacance des logements et sur la promotion et l'utilisation du parc existant par les ressortissants du ministère des armées, comme le rapporte l'avis budgétaire. Bastien Lachaud se prononce donc pour le retrait ou, à défaut, un avis défavorable.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN30.*

Amendement n° DN22 de M. Lachaud

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). C'est un amendement d'appel qui vise à questionner la réalité de l'augmentation des pensions de retraite censée être permise par la prise en compte de l'indemnité de sujétion spéciale de défense dans leur calcul, prévue à l'article 79 du PLF pour 2027. La rémunération des militaires est en grande partie constituée d'indemnités et de primes non comprises dans la constitution et la liquidation des droits à pension. De ce fait, les pensions des militaires sont relativement basses par rapport au niveau de rémunération perçu en activité. Le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire recommande ainsi depuis plusieurs années d'intégrer les indemnités dans l'assiette de calcul des pensions. C'était au rapport de Bastien Lachaud en 2020. C'est également une promesse du gouvernement, annoncée dès 2024 et jusqu'ici jamais appliquée, ce qui remet en cause la crédibilité des engagements ministériels en matière de condition militaire. Or l'article 79 du PLF n'intègre pas d'indemnité existante, mais en crée une nouvelle, dont le montant sera déterminé ultérieurement par décret. Les auditions préliminaires à l'examen du PLF n'ont pas permis de définir avec précision l'impact réel qu'aura cette mesure sur les pensions. Il a simplement été mentionné que cette nouvelle indemnité disposerait d'une enveloppe de 60 millions d'euros et serait accessible au bout de sept années de service, excluant de fait une grande partie des militaires du rang, dont la durée moyenne d'engagement est de cinq ans et demi. Au vu des renoncements récurrents du gouvernement et de sa volonté permanente de réaliser des économies au détriment du monde de la défense, comme l'illustre le gel du point de pension militaire d'invalidité prévu dans le PLF malgré l'engagement pris lors de l'actualisation, rien ne permet de dire, en l'absence d'engagement chiffré, que cette mesure permettra de compenser effectivement les pertes de pouvoir d'achat des militaires après leur départ de l'institution. Afin de manifester votre préoccupation, nous vous invitons à voter cet amendement.

Mme Anna Pic (SOC). Je viens en appui de cet amendement. Nous avions formulé la demande d'intégrer une partie indemnitaire de la solde dans le calcul des

pensions au sein de la contribution de notre groupe au cycle sur la condition militaire. C'était un engagement qui avait été formulé en 2024 par le gouvernement et qui n'a pas été tenu depuis. Nous avons quelques inquiétudes sur la réalité des promesses faites.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN22.*

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons au thème des technologies innovantes et de la recherche.

Amendement n° DN51 de Mme Hervieu

Mme Catherine Hervieu (EcoS). C'est un amendement qui fait écho aux échanges que nous venons d'avoir sur la question de la recherche, puisqu'il vise à préserver la continuité, la diversité et la visibilité de la recherche stratégique française, et à augmenter ses moyens à hauteur de 2 millions d'euros. Ce n'est pas un amendement d'appel. La recherche stratégique française, adossée à un réseau pluraliste d'universitaires, de centres de recherche et d'officiers, offre une vision équilibrée et autonome des questions de défense. Elle permet d'éviter une dépendance intellectuelle excessive vis-à-vis des modèles états-uniens de sécurité ou de planification, souvent fondés sur des intérêts et des conceptions du monde qui ne recoupent pas toujours les priorités nationales. Les financements de la recherche stratégique sont souvent modestes, mais ils sont pourtant essentiels pour former une nouvelle génération d'experts français et européens. Les réseaux soutenus par le ministère des armées, comme l'IRSEM, les laboratoires universitaires partenaires ou les chaires grande stratégie, constituent des instruments d'influence intellectuelle et diplomatique. Pour tout cela, il leur faut des moyens à la hauteur des enjeux que nous connaissons.

Mme Isabelle Rauch (HOR). Sur cet amendement, j'annonce tout de suite la couleur : j'émettrai un avis défavorable, non pas parce que je ne partage pas le constat, bien au contraire. Effectivement, la recherche stratégique en matière d'anticipation et de menaces émergentes est nécessaire et indispensable. Mais au vu des différentes auditions que j'ai pu mener, il s'avère que les crédits apparaissent suffisants. Je rappelle que, pour le PLF 2027, l'action « Recherche stratégique » a vu ses crédits augmenter de près de 4 millions d'euros en AE et de 1 million d'euros en CP. C'est pour cette raison que j'émettrai un avis défavorable, non pas en raison d'un désaccord sur l'intérêt de la mission, mais parce que les besoins semblent satisfaits.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN51.*

Amendement n° DN34 de Mme Pic

Mme Anna Pic (SOC). Cet amendement vise à soutenir le développement de l'antenne européenne de l'IRSEM, qui a été inaugurée en 2024. On a inauguré une antenne européenne, mais les chercheurs français sont encore trop souvent absents de certains forums sur les questions de défense par manque de moyens. Les

crédits alloués l'IRSEM stagnent sur le papier et baissent donc en valeur réelle, au regard de l'inflation. L'IRSEM Europe doit pourtant devenir un acteur incontournable pour faire rayonner à l'échelle européenne les réflexions stratégiques et les travaux des chercheurs français spécialisés sur les questions stratégiques et de défense, et pour favoriser leurs échanges avec les chercheurs de différentes nationalités. Cet amendement, qui ne demande que 70 000 euros en AE et en CP, permettrait à nos chercheurs de se déplacer, de se faire connaître et d'accroître l'influence de la France dans la réflexion stratégique.

Mme Isabelle Rauch (HOR). Je voulais rassurer notre collègue sur le fait qu'il n'y a pas un manque de financement, mais un financement réparti sur deux actions. En effet, l'IRSEM est financé par la sous-action 7.1 « Recherche stratégique », tandis que l'IRSEM Europe l'est par l'action 8 « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144, dont les crédits atteignent au total plus de 97 millions d'euros en AE et en CP dans le PLF pour 2027. J'émettrai donc un avis défavorable, car il paraît opportun de conserver la répartition actuelle des crédits, qui correspond aux besoins exprimés par la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), que j'ai auditionnée.

Mme Anna Pic (SOC). Lorsque les chercheurs nous disent qu'ils n'ont pas de crédits pour se déplacer, nous devons donc supposer que l'IRSEM ne souhaite pas qu'ils se déplacent.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN34.*

Amendement n° DN14 de M. Saintoul

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il s'agit encore d'un amendement d'appel pour 1 euro, évidemment. Il vise à souligner la nécessité de soutenir la recherche publique dans le développement des technologies quantiques. J'ai bien entendu notre rapporteure nous dire ce matin que nous étions à l'heure sur ces sujets. Je crois effectivement que nous ne sommes pas, en tout cas, trop en retard. La question qui se pose est en réalité celle du modèle de financement de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Je voulais partager avec vous une réflexion plus générale. Dans le domaine de la recherche scientifique, la politique d'Emmanuel Macron a poursuivi la logique de ses prédécesseurs, qui repose sur la contractualisation de la recherche, le sous-financement des établissements publics et des universités, et la généralisation du modèle de subvention à des acteurs privés qui captent les bénéfices des technologies développées sur fonds publics. Le programme Proxima, concrétisation de la stratégie nationale quantique à vocation aussi bien civile que militaire, illustre parfaitement les limites de ce modèle. Éminemment stratégique, le pilotage de ce programme a été confié à la seule agence étatique encore capable de suivre de près des projets de recherche ambitieux, c'est-à-dire la DGA. Cette architecture montre que le principe d'un pilotage public de la recherche, lorsqu'elle touche à des

domaines stratégiques, est partagé par tous. Néanmoins, l'éjection de l'entreprise Pasqal en 2026 montre aussi les limites du modèle de recherche privée habituellement vanté par l'exécutif. À vouloir encourager la création de start-up au détriment de la recherche au sein d'établissements publics, la France s'expose à ce que ces groupes privilégient les intérêts de leurs investisseurs ou leur agenda commercial au détriment de l'intérêt général, fragilisant ainsi l'indépendance scientifique de notre pays et sa capacité à maîtriser les technologies stratégiques. Un autre modèle de recherche, fondé sur des établissements publics, un pilotage étatique, stratégique et des financements pérennes, est possible. En réalité, il a existé et a permis le développement de la dissuasion nucléaire, pour ne citer que cet exemple. Il mériterait donc d'être soutenu.

Mme Isabelle Rauch (HOR). Tout à l'heure, vous ne m'avez pas laissé répondre sur le précédent amendement, et j'aurais répondu bien volontiers à Mme Pic, que je ne souhaitais pas commenter ce qu'avaient pu dire les chercheurs ; je me faisais simplement l'écho des auditions que j'avais pu mener et du programme que je rapportais.

Concernant l'amendement qui nous occupe actuellement, qui est un amendement d'appel, je demanderai son retrait, comme pour tout amendement de ce type. Il a cependant le mérite de susciter le débat. Effectivement, la recherche publique est indispensable. Je l'ai dit ce matin, et j'aurais même aimé avoir un peu plus de questions à ce sujet pour que nous puissions approfondir la discussion. J'ai bien mentionné qu'il fallait aussi que nous passions de la recherche à l'industrialisation, avec des capacités de financement incluant tous les acteurs, publics ou privés, et notamment la commande publique. Sur le fond, je suis convaincue, et vous l'avez bien compris, de la nécessité de développer la recherche, notamment dans le domaine du quantique où, comme je l'ai mentionné, nous sommes plutôt très bons. J'émettrai un avis défavorable ou une demande de retrait, car je ne vois pas l'intérêt de créer un programme spécifique. Nous disposons de tous les outils nécessaires dans ce PLF.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN14.*

Amendement n° DN15 de M. Lachaud

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). C'est encore un amendement d'appel, mais qui permet une fois de plus d'avoir une discussion intéressante, je l'espère. Il vise à alerter sur le manque de financement accordé aux établissements de recherche publics, en particulier l'Onera, dont parlait tout à l'heure M. Cormier-Bouligeon en disant que nous n'en parlions pas assez. Votre désir est exaucé. Le budget de la mission « Défense » progressera de presque 10 % en valeur constante en 2027. Les établissements de recherche publics, tels que l'Onera, sont parmi les seules entités relevant de ce périmètre à ne pas profiter de cette hausse. En 2027, les subventions pour charges de service public, qui couvrent les dépenses pérennes de fonctionnement, de personnel et d'activités de recherche de l'Onera, sont gelées pour la deuxième année consécutive à 118 millions d'euros, ce qui constitue une

baisse en valeur réelle de près de 5 millions d'euros en deux ans, alors même que la masse salariale est en augmentation. D'ailleurs, ce qui est dit ici pour l'Onera pourrait tout à fait être dit du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), et en particulier de la direction des applications militaires, qui a connu un mouvement social auquel j'ai eu le privilège de m'associer d'une certaine façon, car il se déroulait au milieu de personnes d'une qualité extraordinaire. J'interpelle, encore une fois, sur cette situation de la recherche publique, qui n'est peut-être pas si bien lotie que cela, madame la rapporteure.

Mme Isabelle Rauch (HOR). Comme pour tout amendement d'appel, je demanderai un retrait, ou alors ce sera un avis défavorable. Je rejoins cependant votre argumentation, puisque vous appelez l'attention sur les financements accordés à l'Onera. Comme vous l'indiquez, les missions de développement, d'orientation et de coordination des recherches dans le domaine aérospatial de l'Onera sont très importantes. Pour 2027, la subvention pour charges de service public de l'Onera s'élève à 118 millions d'euros et sa subvention pour charges d'investissement à 49 millions d'euros. Ces financements lui permettront de disposer des moyens technologiques pour soutenir la compétitivité des produits industriels futurs et de financer le projet de regroupement immobilier des sites et de modernisation des emprises en Île-de-France. Si je comprends votre interpellation sur la nécessité de garantir les financements dédiés à l'Onera et de maintenir ses compétences, en revanche, je ne suis pas favorable à ce que vous proposez, car votre amendement reviendrait à créer un nouveau programme, ce qui n'a pas lieu d'être puisque l'Onera est financé par l'action 7.4 du programme 144. Pour toutes ces raisons, j'émettrai un avis défavorable ou une demande de retrait.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN15.*

Amendement n° DN20 de M. Saintoul

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous arrivons à la fin de ce petit tunnel insoumis. Il s'agit d'un amendement d'appel du groupe La France insoumise visant à réaffirmer la nécessité de développer une solution de logiciel de traitement des données souveraine. Nous avions eu une discussion importante sur ce sujet lors de l'actualisation de la loi de programmation militaire. La maîtrise des programmes d'agrégation et de traitement de données numériques de masse est tout aussi essentielle que celle des systèmes d'armes classiques. L'autonomie d'appréciation et de décision conditionnent cette action évidemment. Or l'imposition par les États-Unis du système d'aide au commandement Maven Smart System au niveau otanien pourrait placer les Européens dans une situation de dépendance technologique. La solution Arcadia, développée par les armées françaises, est encore en développement, certes, et nous l'avons déjà évoqué ce matin. Fondée sur une architecture ouverte permettant à des partenaires de conserver la maîtrise de leurs données, elle n'a pourtant pas été retenue dans la liste des projets européens de défense d'intérêt commun pouvant bénéficier de financements communautaires. C'est un problème. Cette décision pourrait compromettre la possibilité de voir émerger un système de fusion de données souverain et interroge la volonté des pays

européens de s'affranchir des solutions numériques états-uniennes. Il convient que la France tire toutes les conséquences de ce choix et mène à son terme le développement d'une solution de traitement et de fusion de données dont elle maîtrise l'entièreté des briques technologiques.

Mme Isabelle Rauch (HOR). Je remercie M. Saintoul de m'avoir permis de ne prendre la parole qu'une seule fois, car la question aurait pu être posée ce matin et nous aurions pu avoir ce débat, puisqu'il s'agit de l'un des axes thématiques du rapport pour avis sur le programme 144 relatif aux solutions d'informatique en nuage souveraines (« cloud souverain »). Je partage votre intérêt pour le développement de solutions souveraines d'hébergement et de traitement des données, raison pour laquelle j'y ai consacré un axe fort de mon rapport. Au cours de mes auditions, j'ai pu constater qu'il existe des solutions internes au ministère des armées pour l'hébergement et le traitement des données de façon sécurisée et souveraine, sans toutefois exclure une forme de dépendance à l'égard de composants technologiques produits à l'étranger. La recherche d'alternatives aux briques technologiques les plus critiques est toutefois en cours.

Vous l'avez rappelé, le ministère dispose également d'une intelligence artificielle générative propre, baptisée GenIAl, ainsi que d'une plateforme permettant de l'opérer, Artemis.IA. Les données les plus sensibles sont hébergées sur différents types de clouds sécurisés selon leur degré de criticité. Concernant le traitement des données sur les théâtres d'opérations et l'usage du cloud tactique, de nombreux projets sont en cours de développement, à commencer par la solution Arcadia.

Si je pense qu'il est nécessaire de poursuivre l'investissement et le développement de ces solutions souveraines, j'émettrai un avis défavorable sur l'amendement que vous proposez. La raison en est que vous créez un programme supplémentaire et que, comme pour tout amendement d'appel, j'émettrai soit une demande de retrait, soit un avis défavorable, ce qui ne remet nullement en cause la nécessité de ce débat.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je souhaite apporter un complément d'information à nos collègues, car je crois que cette discussion est utile. J'ai eu récemment la possibilité de voir ce que la marine accomplit avec son centre de traitement de données. J'y suis allé pour la deuxième fois et, en deux ans à peine, les choses ont déjà énormément évolué. Je crois que nous pouvons nous féliciter du travail accompli. Ils sont partis de presque rien et ont inventé quelque chose, y compris des couches logicielles sur lesquelles on ne s'attendait pas forcément à ce qu'ils parviennent à produire de tels résultats en si peu de temps et avec si peu de moyens. Je crois vraiment qu'il faut attirer l'attention sur ce point, qui mérite que chacun ici en soit informé. Avec une équipe de quelques personnes et quelques millions d'euros, ils ont développé un programme, Léviathan, qui vient compléter la liste des acronymes bizarres que nous utilisons en permanence, mais qui mérite d'être connu. En effet, peut-être qu'un effort financier bien ciblé, associé à quelques

profils d'ingénieurs de bon, voire de très haut niveau, nous permettrait de réaliser le saut qualitatif qui est nécessaire pour l'avenir.

Mme Natalia Pouzyreff (EPR). Je souhaitais répondre à M. Saintoul, qui s'inquiète du fait que la France n'ait pas été retenue dans le programme de financement européen. Il nous a bien été expliqué en audition que le consortium qui était proposé était essentiellement franco-français et ne respectait donc peut-être pas les règles requises. Ce n'est que partie remise pour monter un consortium plus solide à l'échelle européenne. En tout état de cause, l'important est que la France puisse disposer d'outils souverains. Nous en disposons, nous développons ces applicatifs et nous garderons nos données en pleine souveraineté. Ces applicatifs pourront et devront être suffisamment interopérables avec les moyens de l'Otan, et c'est ce qui guide l'action actuelle de la DGA et de nos états-majors.

Mme Isabelle Rauch (HOR). Je voulais ajouter que l'Agence de l'innovation de défense (AID) a une doctrine qui, à l'heure actuelle, vient compléter cette démarche en faveur de la souveraineté, puisqu'elle consiste à externaliser ce que nous savons faire et à internaliser ce que nous ne savons pas faire. Nous voyons bien que nous sommes engagés dans une recherche de souveraineté et d'expertise extrêmement poussée. À l'heure actuelle, nous pouvons nous réjouir et être fiers de ce que nous sommes capables de réaliser en France, que ce soit dans le domaine du quantique ou du cloud souverain.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN20.*

Amendement n° DN4 de M. Girard

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Cet amendement vise à donner une traduction concrète au principe de subsidiarité dans nos armées, en offrant au commandement militaire une véritable autonomie dans ses acquisitions. Cette proposition était émise dans le rapport Gassilloud-Girard et a été reprise dans le projet de loi de finances pour 2027. Toutefois, le rattachement au programme 146, dont la gestion associe étroitement la DGA, risque de maintenir ces crédits dans des circuits administratifs centralisés, peu adaptés aux exigences de réactivité et d'autonomie qui justifient précisément leur création. Nous proposons, par cet amendement, de transférer 105 millions d'euros vers le programme 178, afin que les armées puissent décider directement de leurs achats d'équipements légers, de matériel du quotidien et d'innovations opérationnelles. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause la DGA, dont le rôle reste essentiel dans les grands programmes d'armement, mais simplement de donner aux chefs militaires les moyens de décider de leurs équipements au plus près de leur réalité de terrain.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Madame la députée, tout à l'heure 100 millions, et maintenant 105 millions.

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Je ne dépose pas d'amendements d'appel à 1 euro symbolique.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Je le vois, et vous n'y allez pas avec le dos de la cuillère. Plus sérieusement, les crédits doivent demeurer au sein du programme 146 pour pouvoir en suivre l'usage et en faire un retour d'expérience. Ils sont évidemment à la disposition de nos armées et non de l'état-major ou de la DGA. Les transférer au programme 178 empêcherait le suivi qui permettra de nourrir le retour d'expérience et priverait les armées de la chaîne d'achat de la DGA, spécialisée dans ce type d'acquisition. Je peux comprendre votre démarche, mais je crois qu'aujourd'hui, nous disposons de la souplesse attendue.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN4.*

Amendement n° DN49 de Mme Hervieu

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Cet amendement vise à soutenir, à hauteur de 100 millions d'euros, l'Ukraine, qui va passer un hiver extrêmement difficile. Le soutien européen doit s'inscrire dans la durée et reposer sur un partage équitable de l'effort entre les États membres. Or la contribution française à l'aide à l'Ukraine demeure limitée, comme vous le savez tous, au regard de l'effort consenti par plusieurs de ses partenaires européens, en particulier lorsque les montants mobilisés sont rapportés à la richesse nationale. Si la France joue un rôle important sur le plan diplomatique et militaire, son effort financier doit être renforcé afin qu'elle prenne pleinement sa part de la solidarité européenne. La crédibilité de la France dans la défense de la sécurité du continent suppose en effet une contribution budgétaire à la hauteur de ses ambitions stratégiques et de son poids au sein de l'Union européenne. Nous devons contribuer davantage à la solidarité européenne et donner à l'Ukraine les moyens de poursuivre l'acquisition des équipements, des munitions et des prestations indispensables à sa défense, notamment pour passer l'hiver le moins pire possible.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Vous avez raison, madame Hervieu, quitte à passer l'après-midi ici, autant ne pas enfiler les perles. C'est pourquoi nous vous répondons sérieusement. La France prend sa part dans le soutien à l'Ukraine, vous le savez. Elle a livré de nombreux équipements, parmi lesquels nous pouvons citer les canons Caesar, produits à Bourges par KNDS, ainsi que des missiles et de nombreux équipements individuels. En parallèle, je rappelle que la France contribue financièrement à l'effort de guerre en Ukraine par l'intermédiaire de la Facilité européenne pour la paix, du fonds de soutien militaire à l'Ukraine et du fonds de concours spécifique au sein du programme 146. L'avis est donc défavorable.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Je partage totalement le début des propos de Mme Hervieu : ce sujet est sérieux. Oui, la première ligne de défense de l'Europe et de la France se situe en Ukraine. Une Ukraine forte et libre est la garantie que, demain, nous n'assisterons pas à de l'aventurisme russe ailleurs. Sur cette position, nous sommes totalement d'accord.

Je rappelle que nous avions voté, dans la LPM, et cela a été rappelé plusieurs fois, que le soutien à l'Ukraine devait être financé en interministériel et ne devait pas relever de la LPM ni de prélèvements sur nos forces. C'est un impératif stratégique et géopolitique. Vouloir cesser de financer l'aide à l'Ukraine serait à la fois contraire aux intérêts français et une trahison de la parole de la France. Cependant, une fois cela dit, ce n'est certainement pas sur les budgets de nos armées que ce financement doit être prélevé. Il s'agit d'une orientation diplomatique globale. Par conséquent, notre groupe ne votera pas ce transfert de 100 millions d'euros.

M. Laurent Jacobelli (RN). Loin des caricatures, promettre de l'argent que nous n'avons plus serait une promesse en l'air. Je pense qu'il y a plusieurs moyens d'aider l'Ukraine, et non un seul. Il n'y a pas, d'un côté, les gentils qui crament la caisse et, de l'autre, les méchants qui essaient de préserver à la fois la souveraineté de l'Ukraine et l'indépendance financière de la France. Nous voterons donc contre cet amendement.

M. le président Jean-Michel Jacques. Ne faire que du défensif, alors que nous livrons du matériel offensif comme le canon Caesar, constituerait un changement de paramètre.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). La distinction entre armement défensif et armement offensif n'a pas vraiment de sens, je crois qu'à peu près tout le monde dans cette commission le sait. L'effet recherché ne tient certainement pas à la nature de l'armement.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je ne peux pas ne pas réagir à ce que vient de dire notre collègue Thiériot, puisque c'est précisément le cœur de l'argumentation du gouvernement pour justifier la poursuite des exportations de matériels de guerre en direction d'Israël.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN49.*

Amendement n° 6 de M. Girard

Mme Catherine Hervieu (EcoS). L'amendement de Damien Girard vise à renforcer les capacités de contrôle du Parlement sur l'exécution de la loi de programmation militaire. Nous engageons des moyens budgétaires considérables pour notre défense, comme nous en discutons, mais le Parlement ne dispose pas aujourd'hui d'une expertise technique indépendante suffisante pour évaluer régulièrement la cohérence et l'exécution des programmes d'armement. C'est pourquoi nous proposons la création d'un institut parlementaire de suivi de la LPM, qui pourrait s'appuyer sur des experts issus notamment de la DGA et de la Cour des comptes, afin d'éclairer nos décisions budgétaires et d'identifier les dérives financières ou capacitaires. Il permettrait aussi de fournir une expertise indépendante et régulière sur la trajectoire de la LPM ainsi que sur la cohérence et l'exécution des programmes d'armement. Et nous demandons au gouvernement de lever le gage.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Madame Hervieu est plus raisonnable, car nous sommes sur 1 million d'euros, je crois. En réalité, nos avis se rejoignent, car je suis moi aussi très favorable au renforcement des moyens de contrôle à la disposition du Parlement. Il y a une dérive sous la Ve République qui décale les lieux de pouvoir vers l'exécutif et la haute fonction publique, alors que nous serions beaucoup plus efficaces si nous pouvions disposer de davantage de moyens d'expertise et de contrôle. Toutefois, je ne crois pas qu'il soit utile de créer un nouvel institut pour cela. Il est possible de passer par nos commissions, nos avis budgétaires, mais également par la Cour des comptes, qui peut produire des évaluations pour le Parlement. En tout cas, celui des moyens à la disposition du Parlement et de ses moyens de contrôle est un beau chantier, puisque nous sommes dans une année pré-électorale avant 2027.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je partage l'appréciation qui a été faite à l'instant par le rapporteur sur la situation du Parlement à l'égard, notamment, de la conduite des programmes d'armement et, d'une manière générale, du contrôle de l'exécutif. J'ai une solution un peu plus radicale, puisque je propose une VIe République. En la matière, je ne serai pas petit bras et je ne proposerai pas simplement un amendement d'appel, mais je pense qu'il vaut la peine que nous nous y mettions tous. Nous devons nous rendre compte que notre incapacité à suivre la conduite des programmes d'armement sur le long cours, parce que nous ne sommes pas habilités et que nous vivons dans une situation d'entre-deux sur ce sujet, constitue un problème. Il est également problématique que nous n'ayons pas la possibilité d'être informés sur les conditions réelles des blessures, des disparitions ou des décès de nos soldats, ou que nous ne puissions pas avoir d'autres éclairages sur l'exécution budgétaire. Je suis partisan, par exemple, de modifier ou d'obtenir de nouveaux indicateurs de performance fournis aux parlementaires. Vous le voyez, nous avons de nombreuses pistes pour nous assurer d'un contrôle plus exact par le Parlement.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je rappelle que nos armées répondent à toutes nos questions et que beaucoup de réponses sont d'ailleurs fournies aux rapporteurs pour avis, qui peuvent les appréhender, y compris avec une diffusion restreinte que nos rapporteurs respectent, honorant ainsi leur poste et leur fonction. Nous avons donc beaucoup d'informations ; il ne faudrait pas laisser croire que la commission de la défense nationale et des forces armées n'a pas accès aux informations.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN6.*

Amendement n° DN33 de Mme Pic

Mme Anna Pic (SOC). Cet amendement vise à renforcer le nouveau « plateau Europe » de la DGA. L'année 2026 a été marquée pour la DGA par une transformation en trois axes, dont le dernier concerne l'Europe. La DGA avait en effet reconnu devant notre commission qu'elle manquait de performance dans sa capacité à développer des projets en commun avec les partenaires européens, alors

que ces derniers développent leurs capacités et que la Commission européenne met à disposition des moyens financiers qu'il faut être capable de capter. Un « plateau Europe » d'une quinzaine de personnes a ainsi été mis en place au sein de la DGA, ce que nous avions appelé de nos vœux par voie d'amendement lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2026. L'objectif est de faire émerger une véritable base industrielle et technologique de défense européenne et de structurer l'architecture de sécurité collective du continent. Nous appelons donc à renforcer les moyens alloués à ce nouveau plateau. Nous sommes encore trop absents et pas assez influents. La DGA reconnaît un surcroît d'activité et le fait que ses effectifs peinent à suivre le rythme. Cet amendement vise à rappeler le caractère essentiel de la question des ressources humaines dans cette affaire.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Je remercie notre chère collègue de mettre en lumière le « plateau Europe » de la DGA, car c'est quelque chose qui manquait. C'est une très belle innovation. D'ailleurs, avec le rapporteur Saintoul, nous étions allés à Bruxelles pour examiner ces sujets et nous avions constaté que, si la France n'était pas absente, nos moyens étaient trop légers pour peser et influer sur les programmes en matière de défense. Ce « plateau Europe » répond donc à un vrai besoin. Cependant, j'ai auditionné ses responsables dans le cadre du rapport sur le programme 146 et, à aucun moment, il ne m'a été fait état d'un besoin en ressources humaines. Je vous remercie donc d'avoir mis en lumière le « plateau Europe », mais j'émettrai un avis défavorable à son renforcement, en l'absence de demande de leur part.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN33.*

Amendement n° DN41 de M. Lachaud

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il s'agit d'un amendement à 1 euro, mais ce n'est pas un amendement d'appel. En réalité, pour 1 euro, je crois que nous pourrions agir pour de vrai. Cet amendement devrait vous intéresser particulièrement, monsieur le président, puisque je vous propose par ce biais de demander au gouvernement de nationaliser Europlasma, de manière temporaire, évidemment. Cette entreprise ne vaut pas plus de 1 euro, car elle est en situation de déshérence : Valdunes est en redressement, la Fonderie de Bretagne est en liquidation, et demain, vraisemblablement, on va annoncer aux salariés des Forges de Tarbes qu'elles seront placées en redressement. La question est de savoir ce que nous voulons faire à brève échéance. Sommes-nous prêts à les laisser sur le carreau ou alors prenons-nous nos responsabilités de législateurs et de gouvernement pour ceux qui y siègent, et décidons-nous de reprendre ces activités, de restructurer une filière de sidérurgie et de fonderie ? De toute façon, il n'y a pas d'avenir industriel dans ce pays sans une filière de forges et de fonderie. Je crois que nous sommes désormais au pied du mur. J'ai alerté pendant des années. On m'a parfois souri avec bienveillance, parfois on a haussé les épaules, mais en tout cas, aujourd'hui, ce que j'avais annoncé se produit : la bulle est en train d'éclater.

Je ne rentrerai pas dans le détail du modèle de financement des Forges de Tarbes, qui était un modèle frauduleux, et je pense que l'État a failli en n'alertant pas et en ne prenant pas ses responsabilités plus tôt. Mais aujourd'hui, nous avons la possibilité de dire à des centaines d'ouvriers que nous comprenons leur situation et qu'il n'est pas vrai qu'en France, on va renoncer à produire de l'acier. Je crois que c'est impératif.

Quant à l'option d'une reprise par KNDS, proposée par notre collègue ce matin, c'est une option que nous avons soutenue avant la reprise par Europlasma en 2021. À l'époque, le cabinet de la ministre nous avait expliqué que c'était l'actionnaire allemand qui refusait cette reprise. Si nous avons la possibilité de passer par là pour les Forges de Tarbes, cela ne nous posera pas de problème. Mais dans l'immédiat, nous pensons qu'il faut agir, et agir vite. Cette nationalisation pour 1 euro est possible.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Il faut bien reconnaître à notre collègue Saintoul de la suite dans les idées, car il est vrai qu'il parle de ce sujet depuis un moment, et il a raison de le faire. Simplement, je suis un peu mal à l'aise sur la solution proposée, parce que si on nationalise, il faudra plus de 1 euro, car il y a des investissements à faire derrière. Par ailleurs, vous savez que je ne suis pas favorable, par conviction idéologique, aux nationalisations, même temporaires. Je crois donc que nous devons, et c'est une des préconisations de mon rapport sur le programme 146, amener l'État et KNDS France à trouver un actionnaire durable, un spécialiste de la forge, si possible français. Une candidature est à l'examen actuellement. Mais oui, nous devons envoyer un signal aux salariés des Forges de Tarbes pour leur dire qu'ils sont indispensables à nos besoins de production d'obus de 155 millimètres et que nous devons les soutenir. Il faut les soutenir avec un acteur industriel capable d'assurer ce travail, et en aucun cas avec une solution financière comme nous l'avons vu par le passé, car elles sont inopérantes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). J'entends la réponse de notre rapporteur. Malheureusement, les délais sont contraints. Nous sommes dans une situation où nous avons été mis au pied du mur, précisément parce que certains, manifestement au gouvernement, ont décidé qu'il fallait retarder l'échéance jusqu'au dernier moment. Je crois même qu'à Bercy, on a sous-traité la catastrophe, s'agissant particulièrement de la Fonderie de Bretagne et de Valdunes. On était bien contents que cet acteur véreux ne puisse pas agir pendant des années et désespère les ouvriers qui, petit à petit, partaient, en se disant que ce serait toujours cela de moins à gérer le moment venu.

J'entends que, par idéologie, par conviction ou par principe, vous n'êtes pas favorable aux nationalisations. Mais le gouvernement a parfois su entendre raison. Il a nationalisé les Chantiers de l'Atlantique et, finalement, cela s'est très bien passé. On peut quand même lui en donner le crédit. Il a fini par nationaliser Alcatel Submarine Networks. Je rappelle pour l'anecdote que c'était une préconisation du rapport que j'avais rendu avec notre collègue Métayer sur la maîtrise des fonds marins et qu'à l'époque, vous aviez refusé cette proposition. Pourtant, quelques

mois après, nous l'avons appris, le gouvernement était déjà en train de négocier la nationalisation d'Alcatel Submarine Networks. Vous voyez, je crois qu'en la matière, je fais preuve de peut-être plus de pragmatisme que vous et qu'il serait bon, encore une fois, d'envoyer au moins ce message aux salariés : ils ne sont pas seuls et la représentation nationale a bien l'intention de ne pas les laisser sur le carreau.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Je crois que nous sommes tous les deux pragmatiques, et j'espère que l'ensemble des collègues de la commission le sont avec nous aujourd'hui. Je pense qu'avec ce qui a été dit sur les Forges de Tarbes, il y a non seulement un message de soutien qui est envoyé aux salariés, mais également un message très fort au gouvernement et à KNDS pour dire que, maintenant, nous devons évoluer vers une solution urgente et durable pour assurer la production de ces corps d'obus de 155 millimètres.

La commission ***rejette*** *l'amendement n° DN41.*

Amendement n° DN28 de M. Saint-Pasteur

Mme Anna Pic (SOC). Cet amendement vise à sanctuariser les crédits alloués à la réserve, condition *sine qua non* de la montée en puissance de cette dernière. L'actualisation de la LPM pour les années 2024 à 2030 a réaffirmé l'ambition du renforcement de la réserve opérationnelle. Le projet annuel de performances (PAP) du projet de loi de finances pour 2027 indique à cet égard l'objectif de recruter 5 500 réservistes supplémentaires en 2027 pour atteindre 57 500 réservistes opérationnels. À rebours de cette ambition, ce même PAP prévoit une baisse des dépenses consacrées aux réservistes, dont l'enveloppe passe de 318,8 millions d'euros en loi de finances initiale pour 2026 à 277,4 millions d'euros pour 2027, soit une diminution de plus de 41 millions d'euros et une baisse de près de 13 %. Le gouvernement justifie cette évolution par l'hybridation du modèle de ressources humaines des armées, qui intègre désormais la réserve opérationnelle et le service national. L'inquiétude est qu'il ne s'agisse de vases communicants.

L'engagement et la fidélisation des réservistes reposent aussi sur un nombre suffisant de jours d'activité et une visibilité sur celle-ci. Les délais trop longs de versement de la solde des réservistes sont susceptibles de fragiliser l'attractivité de la réserve et de décourager certains engagements. Enfin, le manque de formateurs dédiés à l'instruction, à l'entraînement et à l'encadrement des réservistes pourrait être un obstacle, puisqu'à budget et en nombre de formateurs constants, la prise en charge du service national et de la réserve va concerner beaucoup de monde pour peu de formateurs.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je vous partage l'avis du rapporteur Bastien Lachaud. Cet amendement vise à sanctuariser les crédits de la réserve en abondant l'action 06 du programme. M. Lachaud émet un avis défavorable pour deux raisons. Premièrement, comme il le rappelle dans son avis budgétaire, la croissance du modèle de ressources humaines n'est pas aujourd'hui accompagnée

d'une réflexion d'ensemble. La présente LPM a été adoptée, puis actualisée, sans livre blanc sur la défense. Abonder les crédits de la réserve sans vision stratégique sur le format des effectifs paraît précipité. Deuxièmement, il n'apparaît pas judicieux d'accélérer encore les recrutements. Les auditions du rapporteur ont mis en exergue un modèle de recrutement et de formation sous tension du fait d'une hausse des recrutements de 6 % en 2027. L'avis est donc défavorable.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN28.*

Amendement n° DN52 de Mme Hervieu

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Cet amendement vise à augmenter de 10 millions d'euros les moyens alloués au service de santé des armées (SSA). L'actualisation de la LPM a certes augmenté les moyens alloués au SSA ; toutefois, il est nécessaire de les augmenter encore au regard de plusieurs facteurs que nous connaissons : la multiplication des crises et des conflits, et la prise en compte du changement climatique, qui conduit les combattants à être exposés à des risques sanitaires en évolution perpétuelle, notamment lors des opérations extérieures. La France doit à ce titre investir davantage dans son SSA. La prévention des risques sanitaires doit être développée, ainsi que la prise en charge et le suivi de la santé mentale des militaires. La France doit y répondre pour garantir les conditions d'exercice les plus sécurisantes pour ses personnels militaires et civils. L'attractivité des armées repose également sur la prévention des risques et le traitement des troubles de stress post-traumatique.

Je voulais souligner, chers collègues, que nous avons tous, et de façon très sincère, je le sais, beaucoup de paroles de soutien et de remerciements lors de différentes cérémonies ou dans nos travaux. Mais derrière les paroles de soutien, il doit y avoir la concrétisation de l'amélioration de la condition militaire, et le SSA en fait partie.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Le rapporteur constate que le SSA est l'un des importants bénéficiaires du budget de 2027, avec des crédits en hausse de 17,6 % entre 2026 et 2027, pour un total de 367 millions d'euros en 2027. Son rapport permet par ailleurs de faire un point sur les développements capacitaires en cours, avec notamment le lancement du projet de l'hôpital national d'instruction des armées de nouvelle génération à Marseille ou le développement d'une capacité de rôle 3. Néanmoins, le SSA a connu une forte décrue ces dernières années, qui l'a mis dans une situation de tension très grave. C'est pourquoi il émet un avis de sagesse.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN52.*

Amendement n° DN54 de Mme Hervieu

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Cet amendement vise à renforcer les moyens budgétaires consacrés à l'entretien, à l'hygiène et à la salubrité des chenils militaires à hauteur de 5 millions d'euros. Les chiens militaires et leurs

maîtres-chiens jouent en effet un rôle essentiel dans les missions opérationnelles des armées. Le maintien de leur capacité suppose des conditions d'hébergement, de soins et d'entraînement adaptées à leurs besoins. Pour rappel, le 132e régiment d'infanterie cynotechnique n'est pas le seul régiment à accueillir des chenils dans sa zone technique. Or la qualité des installations cynotechniques constitue un enjeu à la fois sanitaire, opérationnel et humain, je peux en témoigner. Des infrastructures insuffisamment entretenues ou inadaptées peuvent compromettre le bien-être des animaux, favoriser les risques sanitaires pour nos forces armées et dégrader les conditions de travail des personnels chargés de leur entretien et de leur entraînement. Il est donc nécessaire de consacrer des moyens spécifiques à l'amélioration de l'hygiène des chenils militaires, à la hauteur de la contribution des chiens et de leurs maîtres-chiens à notre défense.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Le rapporteur signale que les crédits d'infrastructure sont déjà largement en hausse dans le projet de loi de finances pour 2027 et qu'ils sont fléchés vers les besoins d'entretien d'infrastructures lourdes, y compris ceux des chenils. Surtout, il ne lui paraît pas judicieux de singulariser cette question par voie d'amendement. Il pense en effet que c'est au service d'infrastructure de la défense (SID) de définir sa programmation de travaux en fonction des besoins et des priorités identifiés. Il émet donc un avis défavorable.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN54.*

Amendement n° DN19 de M. Saintoul

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Cet amendement d'appel vise à alerter sur l'impréparation des armées face à la dépendance au pétrole et sur la nécessité de poser dès maintenant les bases d'une armée de l'après-pétrole. C'est un sujet que j'ai abordé à de nombreuses reprises ces dernières années, mais je crois qu'il est utile de le marteler. La crise écologique menace l'habitabilité même de notre planète. Alors que la RNS envisage un réchauffement de 4 degrés à l'horizon 2100, toute planification stratégique doit avant tout être une réflexion sur la manière dont nous pouvons nous adapter au bouleversement écologique. Les armées ne font pas exception. Elles devront également prendre leur part à la bifurcation écologique que nous prônons. Cela passe notamment par la planification d'une armée de l'après-pétrole ; non pas une armée verte d'affichage, mais une armée capable de fonctionner dans une économie qui sort des énergies fossiles.

Je rappelle encore une fois que, devant notre commission, après les débats sur la loi de programmation militaire, c'est le général Burkhard en personne qui nous avait dit qu'il y avait un enjeu à sortir du moteur thermique et donc *in fine* à réfléchir à l'après-pétrole. Si vous donnez un avis défavorable à cet amendement, vous contredirez ce raisonnement qui n'est autre que celui du général Burkhard.

M. le président Jean-Michel Jacques. Ce n'est pas la première fois que vous vous faites le porte-parole du général Burkhard.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN19.*

Amendement n° DN23 de M. Lachaud

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Effectivement, j'ai pu apprécier, comme vous tous d'ailleurs, la sincérité du rapport du général Burkhard dans ses fonctions de chef d'état-major des armées

Cet amendement d'appel du groupe La France insoumise vise à dénoncer la persistance de la sous-provision des surcoûts prévisionnels des engagements opérationnels. Comme je l'ai présenté dans mon intervention ce matin, la moyenne des surcoûts constatés pour les exercices 2022, 2023 et 2024 atteint 1,6 milliard d'euros. Rien n'indique que ce montant va diminuer en 2027. Au contraire, les interventions des armées françaises au Moyen-Orient, les déploiements permanents à l'est de l'Europe et la mobilisation croissante des armées dans la réponse aux crises climatiques vont mécaniquement augmenter les surcoûts liés aux opérations extérieures (Opex) et aux missions intérieures (Missint). Cette insincérité budgétaire est problématique, car les surcoûts non provisionnés sont financés par la solidarité interministérielle en fin de gestion, ce qui revient à faire payer aux autres ministères des dépenses pourtant largement prévisibles. Encore une fois, l'enjeu n'est pas le principe de l'interministérialité, que nous défendons, mais l'insincérité qui va faire peser sur des ministères largement entamés par l'austérité des décisions qui pourraient être anticipées dès aujourd'hui.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN23.*

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons au vote sur l'ensemble des crédits de la mission « Défense » ainsi modifiés.

*La commission **émet un avis favorable** sur les crédits de la mission « Défense » ainsi modifiés.*

La séance est suspendue quelques minutes.

Article 61 et État G

Amendement n° DN42 de Mme Pic

Mme Anna Pic (SOC). Cet amendement vise à insérer, après l'alinéa 378, un alinéa ainsi rédigé : « Soutenabilité budgétaire de la mission défense ». Il s'agit de créer un nouvel indicateur de performance au sein de la mission « Défense », intitulé « Soutenabilité budgétaire de la mission défense ». En complément des trajectoires de restes à payer, cet indicateur vise à renseigner le niveau de report de charges et ses perspectives d'évolution pour la période 2024-2030, afin de permettre au Parlement de mieux apprécier la maîtrise des dépenses de la mission.

M. le président Jean-Michel Jacques. L'avis du rapporteur est défavorable.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN42.*

Amendement n° DN43 de Mme Pic

Mme Anna Pic (SOC). Cet amendement vise à insérer, après l'alinéa 430, un alinéa ainsi rédigé : « Taux de création de postes au sein du schéma d'emplois résultant des efforts capacitaires portés par la loi n° 2023-703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense et son actualisation ». Cet amendement vise à introduire un nouvel indicateur pour améliorer la visibilité budgétaire des enjeux de ressources humaines du ministère des armées, en distinguant au sein du schéma d'emplois, d'une part, les créations de postes qui résultent des efforts capacitaires portés par la LPM et son actualisation et, d'autre part, l'effet des renouvellements nets, c'est-à-dire le recrutement et la fidélisation associés aux postes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Voici l'avis du rapporteur Bastien Lachaud. Cet amendement rejoint ses préoccupations. En 2027, la croissance des effectifs du ministère des armées s'accélère sans qu'une réelle discussion de fond ait été engagée sur leur allocation capacitaire et stratégique. La cible de 275 000 en 2030 a été fixée sans livre blanc et l'actualisation de la LPM, pourtant censée développer des capacités nouvelles, la reprend telle quelle. À cette équation s'ajoute aussi le service national qui, même s'il n'est pas comptabilisé dans la cible d'effectifs, viendra nécessairement solliciter des besoins d'encadrement parmi les effectifs d'active les plus expérimentés. Les armées ont pu d'ailleurs faire part de leur préoccupation sur le sujet lors des auditions du rapporteur. Au bilan, ce schéma d'emploi est aujourd'hui difficile à suivre. L'indicateur proposé par cet amendement permet de clarifier la part des créations de postes liées aux efforts capacitaires. On ne saurait toutefois s'en satisfaire. Il faudra tout remettre à plat dans une prochaine LPM, précédée cette fois d'un livre blanc. Avis favorable.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN43.*

Article 80

Amendement n° DN31 de Mme Pic

Mme Anna Pic (SOC). Il s'agit d'un amendement de suppression de l'article 80. Ce dernier prévoit à la fois l'extinction de la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis (CNIH) au 1er janvier 2028, ainsi que celle du droit à réparation pour les harkis au 1er juillet 2027. On aurait pu finalement transférer les missions à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), ce qui aurait non seulement permis de poursuivre le traitement des demandes, mais aussi de maintenir les moyens humains et financiers, qui auraient pu bénéficier au traitement des demandes antérieures relevant de différentes situations, notamment dans le cas des rapatriés d'Indochine, en lien avec la proposition de loi en cours d'examen par le Parlement. Cette extinction ne nous satisfait pas.

M. Laurent Jacobelli (RN). L'amendement de notre collègue me met dans une position délicate. Il est trop radical. S'il s'agissait d'un amendement pour modifier l'article, j'aurais compris, mais il s'agit ici d'une suppression pure et simple. Il a toujours été dit que la CNIH aurait une fin. Normalement, les dossiers seront tous étudiés et jugés d'ici 2027. Je comprends le risque, évoqué par notre collègue, que quelques cas dépassent les délais. C'est pourquoi, si elle nous avait présenté un amendement prévoyant une passation de pouvoir à l'ONAC-VG, comme je l'ai d'ailleurs proposé dans mon rapport, au sein d'un service spécifique pour reprendre les cas restants, nous aurions pu accepter cet amendement. La suppression pure et simple de l'article me paraît trop radicale et ne répond pas à la question.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Vous vous en douterez, la radicalité ne nous effraie pas. En l'occurrence, j'ai déposé une proposition de loi avec Zama Hamdane et Alma Dufour pour justement relever le niveau des indemnisations, conformément à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme Tamazount, afin aussi de pourvoir les effectifs de la CNIH et de permettre que les dossiers soient examinés en temps et en heure, puisqu'ils ne le seront sans doute pas en 2027. Il faudrait au moins qu'elle puisse continuer à œuvrer.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN31.*

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons à l'examen des amendements portant article additionnel après l'article 80, sur le thème de la marine.

Après l'article 80

Amendement n° DN11 de M. Girard

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Cet amendement demande au gouvernement un rapport sur la résilience logistique de la marine nationale face aux exigences de la haute intensité. Aujourd'hui, la disponibilité des bâtiments est parfois fragilisée par l'insuffisance des stocks de pièces de rechange. L'impression 3D offre pourtant des perspectives considérables pour produire directement des pièces, y compris en mer, à condition d'activer des leviers juridiques, contractuels et techniques permettant de sécuriser les droits de propriété intellectuelle auprès des maîtres d'œuvre industriels, et d'accélérer et de simplifier les procédures de certification et d'homologation des pièces fabriquées par impression 3D. Nous demandons un rapport pour réfléchir à la stratégie de fabrication additive par l'impression 3D, tant à terre qu'embarquée, car cette technologie représente une rupture technologique majeure qui permet de répondre aux besoins des bâtiments.

M. Yannick Chenevard (EPR). L'impression 3D existe déjà à bord. De plus, le taux de disponibilité de 80 % est l'un des plus élevé du monde. Pour toutes ces raisons, je pense qu'il vaut mieux attendre le prochain livre blanc pour réaliser ce type d'analyse, alors que nous voyons bien que la performance est au rendez-vous. L'avis est donc défavorable.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN11.*

Amendement n° DN35 de Mme Pic

Mme Anna Pic (SOC). Il s'agit d'une demande de rapport dans le contexte de l'effort que nous avons à fournir. Parce que nous connaissons la situation internationale très compliquée, tout particulièrement sur les océans, il paraît nécessaire d'évaluer l'évolution des coûts de la sécurisation des flux maritimes internationaux pour la marine nationale. En effet, s'il paraît évident que la marine a pour vocation de sécuriser les flux maritimes, au regard de la fermeture des océans, l'évolution des coûts paraît aujourd'hui extrêmement importante, et pas uniquement pour sécuriser les flux commerciaux nationaux, mais bien au-delà. Cette évaluation pourrait également permettre à la France de sortir du calcul du déficit cette catégorie de dépenses de défense, réalisées en lien avec les intérêts de l'Union européenne.

M. Yannick Chenevard (EPR). Nul besoin de rapport ; il suffit de poser des questions écrites pour obtenir ce type d'information. En ce qui concerne la mission Aspides, puisqu'en réalité il s'agit essentiellement de cela, en 2025, son coût est d'environ 25 millions d'euros, avec des répartitions pour le personnel et le matériel. L'avis est donc défavorable.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je souhaite juste informer nos collègues macronistes qui, peut-être, ne subissent pas les mêmes avanies que nous : lorsque nous adressons une question écrite au gouvernement, nous n'obtenons pas de réponse dans les délais impartis par le règlement de l'Assemblée nationale. Il est donc dommage de nous renvoyer à cette possibilité puisque, manifestement, elle est peu effective. Je ne sais si je dois espérer que nous soyons les seuls à être aussi maltraités, ce qui serait un grave problème démocratique ou si je dois m'inquiéter que l'ensemble du Parlement soit aussi maltraité. Dans tous les cas, j'espère que cela changera.

Mme Anna Pic (SOC). On peut se contenter de réponses assez courtes sur ces questions, mais je pense qu'au-delà, vous le savez, une coopération entre les navires commerciaux et la marine nationale peut être nécessaire. Mieux savoir à quel moment et comment nous intervenons pour sécuriser le passage des flux internationaux peut aussi avoir un intérêt à différents niveaux.

M. Yannick Chenevard (EPR). Ce que dit Mme Pic est important, et c'est d'ailleurs déjà le cas. La coordination est gérée à partir du MICA Center, à la préfecture maritime de Brest, et elle est totale avec nos bateaux. Je vous rappelle le cas du navire de la CMA CGM, le *Champs-Élysées*, qui a été protégé dans le cadre de l'organisation de convois. C'est le résultat des travaux que votre serviteur avait menés sur la réévaluation du dispositif de flotte stratégique. Nous y sommes.

*La commission **rejette** l'amendement DN35.*

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous arrivons au thème des enjeux budgétaires.

Amendement n° DN10 de M. Girard

Mme Catherine Hervieu (EcoS). Avec cet amendement, nous visons à renforcer la transparence de l'exécution budgétaire de la LPM. Nous l'avons évoqué tout à l'heure : alors que les crédits de la défense augmentent considérablement, le Parlement doit effectivement pouvoir vérifier que les moyens votés sont engagés et dépensés conformément à la programmation. Le recours à des reports de crédits ou à des décalages de paiement peut modifier profondément la réalité des budgets, en particulier en fin de gestion. Nous proposons donc une publication trimestrielle des crédits ouverts, des engagements réalisés, des paiements effectués et des écarts avec la trajectoire de la LPM. Ces informations seraient accessibles au Parlement et au public, dans le respect du secret de la défense nationale. L'augmentation des crédits militaires doit s'accompagner d'un renforcement proportionné des exigences de transparence et de contrôle démocratique, ce qui nous permettrait de procéder à des réajustements au fur et à mesure des besoins.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Cet amendement est plutôt inopérant, car des indices trimestriels ne permettent pas d'avoir une vision exacte de la gestion budgétaire des armées. Les engagements et les décaissements peuvent varier d'un mois à l'autre sans impact sur la gestion de l'année. Les contrôles budgétaires que nous effectuons lors de l'examen du projet de loi de finances sont davantage opérationnels. J'émettrai donc un avis défavorable.

De plus, les difficultés avec lesquelles nous votons les budgets chaque année depuis quelque temps n'aident pas sur tous ces sujets de retards et de décalages. Honnêtement, que ce soient nos interlocuteurs de la DGA ou les industriels préféreraient tous que nous votions un budget dans les temps, comme nous le faisions quand cette Assemblée nationale était raisonnable.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Pour le goût de la controverse, il est vrai que lorsque le président de la République était raisonnable, il nommait un chef du gouvernement issu de la formation qui avait remporté les élections. C'était le Nouveau Front populaire. Il aurait pu être astucieux et nommer n'importe quel autre membre de la coalition qui a remporté l'élection, mais il ne l'a pas fait. Vous portez donc l'entière responsabilité de cette situation. Ne pratiquez pas un chantage aux oppositions pour qu'elles se rallient à une majorité qui n'existe pas. Assumez votre responsabilité ; nous, nous assumons les nôtres.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Je tiens à rappeler que nous sommes en commission de la défense et que nous ne sommes pas là pour discuter du défunt Nouveau Front populaire.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN10.*

Amendement n° DN37 de Mme Pic

Mme Anna Pic (SOC). Il s'agit encore de faire la transparence, car il ne s'agit pas seulement de nos débats en projet de loi de finances ; nous avons

globalement un problème de discussion et de transparence démocratique sur la réalité de nos échanges. Nous demandons que, avant le 30 juin de chaque année, le gouvernement remette un rapport qui détaille précisément la part des CP de la mission « Défense » affectée à l'apurement des restes à payer et des reports de charges, les mesures prises pour en réduire le volume, ainsi que les prévisions pluriannuelles correspondantes. En effet, comme nous l'avons vu lors d'une mission d'information cette année et comme nous le répétons chaque fois, il y a une véritable rigidité budgétaire, des gels, des reports, beaucoup de mesures prises en cours d'année qui créent des difficultés évidentes. Celles-ci font que, malgré la hausse de 6,5 milliards d'euros des crédits de la mission, le budget du ministère des armées reste menacé par une crise de croissance induite par ces rigidités budgétaires particulièrement préoccupantes.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Encore une fois, sur la transparence, nous sommes d'accord. D'ailleurs, je trouve intéressante la façon dont votre amendement est rédigé, car vous notez une réalité tangible : les programmes sont rigidifiés parce que nous sommes à un moment où nous renouvelons les sous-marins nucléaires d'attaque, les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération, le porte-avions de nouvelle génération, les Rafale. Tout cela coûte cher. Oui, cela rigidifie effectivement le budget de la défense. J'émettrai un avis défavorable, mais peut-être devrions-nous, les uns et les autres, en tant que rapporteurs budgétaires, actuels et futurs, avoir un moment où nous nous penchons sur ces sujets, chacun dans son rapport, pour éclairer davantage nos collègues.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN37.*

Amendement n° DN38 de Mme Pic

Mme Anna Pic (SOC). Nous demandons là encore un rapport visant à étudier le coût pour la France d'une participation à une coalition de pays établissant une zone d'exclusion aérienne en Ukraine. C'est un sujet qui revient régulièrement. La sécurisation du ciel ukrainien est évidemment un enjeu majeur pour faire la différence et peut-être qu'en coalition internationale, nous pourrions parvenir à établir une telle zone.

M. Julien Limongi (RN). Poser la question d'une budgétisation pourrait avoir du sens, car nous ne pourrions pas l'estimer à l'heure actuelle. Cela pose aussi la question, encore une fois, de notre format d'avions de chasse, car si nous devions fermer une zone aérienne, il nous faudrait beaucoup plus d'avions. C'est un sujet qui avait déjà été posé lors de l'actualisation de la LPM sur la question du format que l'on essaie actuellement de développer à propos de la trame chasse. Étant donné qu'il s'agit d'une demande de rapport et d'un amendement d'appel, je vous proposerai de le retirer ou, sinon, j'émettrai un avis défavorable.

*La commission **rejette** l'amendement n° DN38.*

Amendement n° DN29 de Mme Santiago

Mme Anna Pic (SOC). Il s'agit d'une demande de rapport étudiant les conditions de création d'un *pass emploi* pour les conjoints de militaires. Ce rapport évaluerait notamment les besoins spécifiques des conjoints de militaires en matière d'accès à l'emploi et à la formation, la prégnance du célibat géographique, les écarts territoriaux constatés dans l'emploi des conjoints, les dispositifs existants de Défense mobilité et des régions, ou encore la réalisation effective des conventions, accords ou partenariats déjà mis en place entre les armées et les employeurs civils, notamment dans le secteur public. Il examinerait en particulier les modalités d'un accompagnement personnalisé, les perspectives d'un accès prioritaire aux dispositifs régionaux dans le cadre de la démarche Fidélisation 360 qui prolonge le plan Famille II, ainsi que les modalités de création d'une bourse à l'emploi dédiée aux conjoints de militaires.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Pour le rapporteur, les éléments d'information demandés pour ce rapport sont déjà largement accessibles. D'ailleurs, l'énumération de ces dispositifs figure dans le corps de l'amendement. Ces dispositifs, bien qu'ils existent, sont très perfectibles et ne touchent qu'une partie du public cible. En 2025, 3 500 conjoints de la communauté défense étaient accompagnés par Défense mobilité. Parmi eux, 798 ont accédé à l'emploi en 2025 : 598 ont intégré le secteur privé et 200 le secteur public.

À ces dispositifs s'ajoutent les dispositifs d'indemnisation prévus pour soutenir la mobilité des militaires et de leur foyer, comme la prime « rideau » ou l'aide à la garde d'enfants. Mais en réalité, il n'y a pas vraiment besoin d'un nouveau rapport pour connaître les réponses à mettre en œuvre. L'exposé des motifs de l'amendement cite déjà les propositions du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM), qui ont toute leur pertinence et rejoignent les revendications des représentants des conjoints de militaires auditionnés par le rapporteur. Je partage donc l'intention, mais ne suis pas convaincu qu'une demande de rapport soit le véhicule approprié. Je demande le retrait de l'amendement, sinon l'avis sera défavorable.

*La Commission **rejette** l'amendement n° DN29.*

Amendement n° DN36 de Mme Pic

Mme Anna Pic (SOC). Il s'agit de remettre au Parlement un rapport, annexé au projet de loi de finances, sur l'accès des acteurs français, privés comme publics, aux financements européens de défense, notamment au Fonds européen de la défense et/où à l'instrument SAFE. Nous proposons la création d'un marron budgétaire afin d'assurer un suivi annuel, consolidé et transparent de l'accès des acteurs français aux financements européens, notamment des PME et ETI. Ce suivi avait d'ailleurs été souligné par le rapport d'information Saint-Pasteur et Chenevard, ainsi que par vous-même, monsieur le président.

M. François Cormier-Bouligeon (EPR). Notre collègue a raison, et je la félicite pour cet amendement qui reprend les recommandations du rapport

d’information sur le bilan d’exécution de la LPM 2024-2030 des députés Saint-Pasteur et Chenevard. Nous allons voter pour.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Juste un petit complément : je suis effectivement favorable à cet amendement, mais je crois même qu’on pourrait quasiment le compléter d’une annexe pour évaluer le montant des fonds européens qui bénéficient à des États non membres de l’Union. Il y a quelques années, une sorte de scandale avait éclaté à ce sujet, et on s’était rendu compte que les fonds européens étaient utilisés de manière quasi prioritaire par des pays comme la Norvège, la Suisse, le Canada ou Israël. Autant d’informations qui mériteraient d’être connues.

*La commission **adopte** l’amendement n° DN36.*

ANNEXE :
LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES PAR LE RAPPORTEUR POUR AVIS

- **Amiral Christophe Cluzel**, chef d'état-major de la Marine ;
- **Vice-amiral d'escadre Serge Bordarier,** directeur du personnel de la Marine, état-major de la Marine ;
- **Vice-amiral d'escadre Marc-Antoine de Saint-Germain**, commandant en chef pour l'Atlantique ;
- **Vice-amiral Laurent Bechler** sous-chef Soutien-finances, état-major de la Marine ;
- **Vice-amiral David Desfougères**, commandant de la force de l'aéronautique navale, état-major de la Marine ;
- **Contre-amiral Hugues Lainé**, sous-chef Opérations aéronavales, état-major de la marine ;
- **Contre-amiral Rémi Thomas,** sous-chef Plans programmes, état-major de la Marine ;
- **Contre-amiral Thibault Haudos de Possesse**, commandant de la Force aéromaritime de réaction rapide ;
- **Contre-amiral Arnaud Tranchant**, commandant de la base navale de Toulon ;
- **Ingénieur en chef de l'Armement Jean Prudhomme**, responsable du programme PA-ng, direction générale de l'Armement ;
- **M. Guillaume Rochart,** directeur Stratégie, Partenariats et Affaires institutionnelles, Naval Group ;
- **MM. Laurent Castaing,** directeur général, **Sébastien Le Boulluec,** directeur des Affaires militaires, et **Bertrand du Charlat,** directeur Stratégie industrielle, Chantiers de l'Atlantique ;
- **M. Pascal Le Roy,** directeur général constructions AEM, **Mme Stéphanie Soton**, Directrice générale adjointe construction Défense, groupe Piriou ;
- **M. Michael Haddad,** directeur R&D matériels roulants et composants, Groupe Alstom.